

No 1



1902

JANVIER



LIQUEURS ET TABACS

(LIQUORS & TOBACCOS.)



Organe officiel de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal

Official organ of the Licensed Victuallers' Association of the City of Montreal

LAWRENCE A. WILSON CIE. LIMITÉE.

GÉLÉBRITÉS CONTEMPORAINES DU GOMMERGE DE VINS ET LIQUEURS LEUR OPINION SUR LA MAISON AVEC LAQUELLE ILS FONT AFFAIRES.

Montréal, 10 Avril 1901.

MM. Lawrence A. Wilson & Cie.,

En ville.

Chers Messieurs,

Le carnet que vous m'avez envoyé, je le trouve très commode et désire vous en exprimer mes remerciements.

La libéralité de votre maison est proverbiale, et je désire également mentionner l'intérêt que vous avez pris à l'avancement et au bien-être du commerce en général. Je considère que votre influence est de grande importance à l'Association des Débitants de Liqueurs Licenciés.

Puissiez-vous continuer votre bon travail.

Votre tout dévoué,

JOS. RIENDEAU.



JOSEPH RIENDEAU

Montréal, 10 Juin 1901.

MM. Lawrence
A. Wilson & Cie.,
En ville.

Chers Messieurs,

Moi également, je désire ajouter, en qualité d'officier de l'Association des Débitants de Liqueurs Licenciés, mon témoignage à celui des autres membres, pour l'intérêt puissant que vous avez pris aux affaires de l'association, lui consacrant vos pensées et votre énergie, formant en une seule union tous les membres de ce commerce en vue du profit, de la protection et de l'avancement mutuels; bien plus, il ne s'écoulera pas un bien long

NAPOLÉON RICHARD

temps pour que tous les membres de la profession ne soient unis par toute la Province.

Vous assurant de notre appréciation de ce qui a été fait, je demeure, votre dévoué,

NAP. RICHARD,

Vice-Prés. de l'Association des Débitants de Liqueurs Licenciés.

M. Napoléon Richard;—M. Napoléon Richard, Vice-Président de l'Association des Débitants de Liqueurs Licenciés de Montréal, est un des hôteliers les plus populaires et les plus entreprenants de Maisonneuve. Il compte ses amis par milliers; et l'hôtel ainsi que les jardins de "Nap" sont populaires parmi les citoyens de Montréal.

Nous sommes les Agents au Canada pour

CHAMPAGNE GOLD LACK SEC, VIN MARIANI, le Tonique Français Idéal, Le SCOTCH HAIG & HAIG, Le PUR BRANDY ESPAGNOL de JIMENEZ & LAMOTHE, Le GIN Marque "KEY," Le WILSON EMPIRE RYE, Les BRANDIES de DeLAAGE & CIE, Les VIEUX VINS OPORTO de BURMESTER, Les BRANDIES J. SORIN & CIE, Le VIN OPORTO de WILSON, etc.

Les plus Grands Marchands de Vins et Liqueurs au Canada.

Entrepôts de Donane, 413-415 rue St-Paul—84 ruelle Fortifications. Entrepôt d'Accise, 38 rue des Enfants Trouvés.

Bureaux Principaux: 87 rue Saint-Jacques, MONTREAL.



M. Joseph Riendeau:—M. Riendeau est indubitablement l'hôtelier le plus connu de la Province de Québec. Il n'est plus actuellement en affaires ayant vendu l'Hôtel Riendeau, Place Jacques - Cartier, Montréal, il y a quelques mois, à son gérant, M. Arthur Tanguay. Comme membre fondateur de l'Association des Débitants de Liqueurs Licenciés de Montréal, et avec une carrière sans tache de trente années de vie d'Hôtel, la popularité de M. Riendeau comme hôtelier et dans le commerce des vins est sans rival. Actuellement il consacre tout son temps aux devoirs de sa charge d'inspecteur du gouvernement pour les provinces des provinces de Québec et d'Ontario.



Montréal, 11 Juin 1901.

MM. Lawrence
A. Wilson & Cie.,
En ville.

Chers Messieurs,

En joignant l'expression de mes sentiments à celle des autres clients de votre maison, je tiens à vous dire que ce qui me fait le plus plaisir, c'est que vos factures sont toujours accompagnées du certificat de l'inspecteur public, démontrant que vous êtes sans crainte sur la qualité et la force de vos marchandises, et je n'éprouve aucune hésitation à dire que j'ai fréquemment fait examiner et peser vos produits et que je les ai toujours trouvés corrects au dernier point, et j'achèterais maintenant duits les yeux fermés.

Vous assurant de la continuation de mon patronage, je demeure, votre tout dévoué,

M. S. E. Crawford, propriétaire du Vancouver Hotel, rue Windsor, Montréal, est un enfant de Perth, Ont. Il vit le jour dans cette jolie petite ville de l'ouest en 1886. Il y a environ 15 ans, il ouvrit l'hôtel "Royal Exchange" à Ottawa et après 10 ans d'expérience de la vie d'hôtel dans la capitale, il étendit sa sphère d'action en venant à Montréal où il acheta l'Hôtel Vancouver; et en qualité de propriétaire du "Vancouver," M. Crawford s'est montré un des hôteliers les plus populaires de la ville. Il est connu de la Côte de l'Atlantique à celle du Pacifique et son hôtel est un des grands centres de réunion du public voyageur.

S. E. CRAWFORD
S. E. CRAWFORD



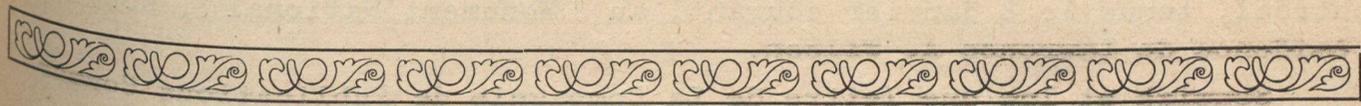
La Compagnie de Publications Commerciales

— ÉDITEURS DE —

“LIQUEURS ET TABACS”

Organe officiel de l'Association des Commerçants de Vins et de Liqueurs Licenciés de la
Cité de Montréal.

Bureau : 25, rue Saint-Gabriel, Montreal



Cher Monsieur:-

Nous avons l'honneur de vous soumettre
aujourd'hui un numéro de notre nouvelle revue commerciale
"Liqueurs et Tabacs."

Avec votre permission, nous vous adresserons aussi gra-
tuitement les numéros de Février et de Mars. Tout ce que nous
vous demandons, c'est de vouloir bien lire attentivement cette
revue. Nous avons tout lieu de croire que vous y trouverez des
choses qui vous intéresseront particulièrement.

Si, après avoir lu les trois numéros que nous vous enver-
rons successivement, vous jugez cette publication suffisamment
intéressante pour vous y abonner, nous serons heureux de
mettre votre nom sur notre liste d'abonnés réguliers, à raison
de \$1.00 par année.

En attendant, le fait de recevoir et de lire cette publi-
cation ne vous engage absolument à rien.

Respectueusement,

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES.

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs

DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

L. A. WILSON, *Président*

L. A. LAPOINTE, *Secrétaire*

Montréal, 16 Janvier 1902.

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, tenue le 2 janvier courant, au "Monument National", sous la présidence de Lawrence A. Wilson.

Soumise et lue une lettre de La Compagnie de Publications Commerciales, offrant la publication d'un journal commercial spécial, à la disposition de l'Association, en échange de lui accorder le titre d'organe officiel de l'Association. Le nom du journal serait "Liqueurs et Tabacs." Il est résolu en conséquence, savoir :

" Attendu que la Cie de Publications Commerciales a donné avis à notre Association de son intention de faire paraître dans le courant de janvier 1902, une publication intéressant spécialement les personnes engagées dans le commerce des Vins, Liqueurs, Tabacs et lignes accessoires ;

" Attendu que les éditeurs ont spontanément offert à notre Association de placer cette nouvelle publication—" Liqueurs et Tabacs"— sous son patronage et de nous ouvrir toutes larges ses colonnes, tant pour la publication in-extenso des rapports de nos assemblées que pour la discussion de toutes les questions de nature à intéresser le Commerce des Liqueurs et Tabacs ;

" Attendu que la Compagnie de Publications Commerciales édite, depuis de longues années, avec un succès incontesté, deux journaux de Commerce, justement estimés, et que cette Association a tout lieu de croire que " Liqueurs et Tabacs " aura un succès au moins égal à celui des journaux précités ;

" Attendu qu'il importe à l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal d'avoir un organe pour la défense de ses intérêts généraux auprès des pouvoirs publics ;

" Que les membres de cette Association encouragent par tous les moyens en leur pouvoir la publication de " Liqueurs et Tabacs, " qu'ils la recommandent dans toutes les maisons avec lesquelles ils font affaire et qu'ils en assurent ainsi le succès pour le plus grand bien de l'Association, et en reconnaissance, pour les éditeurs, des efforts qu'ils feront pour assurer à ce journal une place marquante dans le domaine de la publicité."

Vraie copie,

(Signé)

L. A. LAPOINTE,

Secrétaire.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance ; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

Vol. I

JANVIER 1902

No 1

Notre Publication

L n'existait pas jusqu'à ce jour, au Canada, d'organe spécial en langue française destiné au commerce des Vins et Liqueurs, ni traitant avec quelque ampleur des questions se rapportant au négoce des Tabacs et Cigares. C'était une lacune dans la Presse Commerciale de langue française.

Liqueurs et Tabacs va désormais combler cette lacune.

Avant d'entreprendre cette publication, qui sera mensuelle, nous avons interrogé un certain nombre de personnalités marquantes dans les branches du commerce auxquelles elle est destinée.

Nous avons pu nous convaincre par leurs réponses que **Liqueurs et Tabacs** répondait à un besoin réel, tellement réel que plusieurs négociants ont été à différentes reprises plus ou moins tentés de fonder une revue dans le genre que nous commençons aujourd'hui à faire paraître.

Notre programme est simple, peu de mots nous suffiront pour l'exposer.

Le commerce des Vins et Liqueurs est un commerce reconnu, il est réglementé par des lois, il est taxé par le gouvernement et les municipalités qui en tirent de gros revenus. Cependant, il est plus que tout autre commerce, sujet à des vexations et à des tracasseries de maintes natures.

Le débitant de liqueurs fait son commerce honnêtement, honorablement et il a le droit de se voir traiter avec la même justice et avec les mêmes égards que le commun des mortels.

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal qui comprend la plupart des hôteliers et des restaurateurs de cette Cité, est certes une Association modèle, tant par son organisation que par la moralité, le caractère et le nombre de ses membres.

Cette Association n'a d'autre but que d'obtenir justice pour les débitants et de supprimer ou de faire supprimer les abus et les préjugés qui peuvent exister contre la Corporation.

Ce but est non-seulement légitime, mais il est tentant aussi, car celui qui travaille dans l'intérêt de la justice, travaille toujours utilement.

C'est donc notre but également et **Liqueurs et Tabacs** le remplira sans crainte comme sans faiblesse et avec toute l'ardeur dont nous sommes capables.

Le commerce des Tabacs et Cigares n'est en butte à aucune restriction spéciale, à vrai dire. Pourvu que les marchandises de son ressort aient acquitté les droits de douane ou les taxes de l'accise, suivant le cas, rien ne vient entraver ses ventes. Néanmoins, nous avons l'espoir d'être utiles aux tabacconistes en les entretenant tous les mois de questions intéressantes pour leur commerce.

C'est avec confiance que nous publions notre premier numéro de **Liqueurs et Tabacs**.

Nous prions ceux qui voudront bien nous lire d'être très indulgents pour notre début. Nous sommes persuadés d'avance qu'ils savent les difficultés qui entourent l'apparition d'une nouvelle publication et qu'ils reconnaîtront les efforts réels qu'il nous a fallu faire pour ce premier numéro.

LA COMPAGNIE DE

PUBLICATIONS COMMERCIALES.

LA LICENCE ET LES OPPOSITIONS



La licence est la condition première, nécessaire pour vendre des vins et des liqueurs. La loi des Licences de 1900 amendée par la loi du 28 mars 1901 indique clairement les formalités et la procédure à suivre pour l'obtention et la délivrance de la licence pour la vente des liqueurs. Cette loi est-elle aussi parfaite qu'elle le devrait et le pourrait être ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner et d'étudier dans cette publication.

Nous commençons, avec ce premier numéro de LIQUEURS ET TABACS, par le commencement ; c'est-à-dire par la Licence sans laquelle nul n'a le droit de vendre des boissons enivrantes.

La loi a mis certaines restrictions à l'octroi des dites licences. Ainsi elle en limite le nombre pour Montréal à 400 ; pour Québec à 150 ; pour St Henri à 31 et pour Ste Cunégonde à 23 au maximum. Et ces nombres ne pourront être augmentés que d'une unité par 1000 âmes après que la population de chacune de ces cités aura atteint le nombre des licences multiplié par 1000 ; ainsi, quand Montréal aura une population de 400,000 âmes, le nombre des licences à accorder sera encore de 400 et chaque millier de population au-dessus de 400,000 lui donnera droit à une licence en plus, soit, par exemple 500 licences pour une population de 500,000 âmes.

La limitation du nombre des licences a son bon côté pour les licenciés, car alors la licence possède une valeur représentative qu'elle n'aurait certainement pas si le nombre des licences pouvait être augmenté sans limite.

Il s'ensuit que les licenciés actuels n'ont aucun intérêt à ce que la loi soit amendée dans le sens d'une augmentation du nombre des licences.

En demander la diminution serait causer un grave préjudice aux détenteurs actuels de licence ; pour beaucoup de débitants, pour la plupart même, la privation de leur licence équivaldrait à la ruine.

Le nombre des licences nous paraît donc fixé pour longtemps dans les quatre cités nommées.

Donc à Montréal quatre cents débitants licenciés, sont tenus, en vertu de la loi, de faire renouveler leur licence tous les ans. Pour la plupart, ils en obtiennent le renouvellement sans contestation, tandis que d'autres, au contraire, se voient susciter des oppositions de toute nature, parfois sans rime ni raison.

Lundi de la semaine dernière, nous étions à la séance de la Cour des Commissaires des Licences et nous avons assisté à une opposition de licence assez curieuse que nous allons raconter et qui nous permettra d'en tirer quelques réflexions utiles.

Mme Anderson tient un restaurant, 125 rue Congrégation ; ce restaurant existe depuis 30 ans à cette place. Madame Anderson est veuve, son mari a tenu ce restaurant pendant un certain nombre d'années et depuis la mort de ce dernier, sa veuve le tient elle-même depuis 13 ans. Le restaurant existait depuis longtemps déjà quand, dans son voisinage plus ou moins éloigné, ont été construits des temples et une école. A cause de ce voisinage et aussi de la proximité des ateliers du Grand-Tronc le Rév. Canon Ker s'oppose au renouvellement de la licence.

Il faut noter que le Rév. Canon Ker déclare dans son témoignage que : *personnellement, il n'a rien à dire contre le caractère de la famille Anderson ; il n'a jamais*

vu de désordre autour de ce restaurant contre lequel il n'a jamais entendu parler de plaintes.

Enfin il termine son témoignage en disant que son plus grand désir est de voir fermer tous les débits de liqueurs.

Les commissaires sur le banc tiendront difficilement compte d'une pareille opposition où se révèle le parti pris le plus évident et le plus flagrant. La loi a prévu les cas où un renouvellement de licence doit être refusé.

L'article 22 de la loi des licences dit, en effet :

22. Le certificat doit être refusé s'il est prouvé à en satisfaction du Conseil :

1. Que le requérant est une personne de mauvaises mœurs, ayant déjà permis ou souffert l'ivrognerie ou le désordre dans son auberge ; ou

2. Que tel requérant a déjà été condamné à l'amende pour vente de liqueurs enivrantes en contravention avec les dispositions de la présente loi, deux fois dans les vingt-quatre mois qui précèdent la date de sa requête ; ou

3. Que sa demande pour licence rencontre une opposition écrite de la majorité absolue de tous les électeurs résidents de la municipalité ou l'arrondissement de votation, selon le cas, où il entend ouvrir une auberge ; ou

4. Qu'il a été trouvé coupable de faire la contrebande des liqueurs enivrantes.

Dans ces divers cas de l'art. 22, il y a obligation pour les commissaires de refuser la confirmation du certificat.

Mais, pour les autres oppositions qui peuvent se produire, les commissaires ont un pouvoir discrétionnaire très étendue ; le paragraphe 21 de l'article 21 se lit, en effet, comme suit :

“Sujet aux dispositions de l'article 26, l'octroi de la confirmation du certificat ou le refus d'icelui, pour une cause quelconque, reste à la discrétion des commissaires sauf dans les cas prévus dans l'article 12, et leur décision est finale.

Ce dernier paragraphe ne devrait pas s'appliquer aux certificats pour renouvellement de licence, c'est-à-dire que, dans ce cas de renouvellement, la confirmation du certificat ne pourrait être refusé qu'aux débitants tombant sous le coup de l'article 22 cité plus haut et qui n'est lui-même, autre chose que la reproduction de l'article 12 dans des termes un peu différents.

Si nous souhaitons de voir la loi amendée en ce sens, ce n'est pas que nous craignons que les trois commissaires que nous avons vu siéger à la Cour des Commissaires abusent du pouvoir discrétionnaire que la loi leur accorde, ce sont des juges intègres et impartiaux qui ont pour unique but d'appliquer la loi avec justice et d'être équitables envers tous.

Non certes, mais ce que nous attendons d'un amendement à la loi, c'est la cessation de toutes les oppositions inutiles ou vexatoires.

Il est trop connu que des ligues et des associations de tempérance, ennemis jurés d'un commerce reconnu et légitime, s'opposent à tort et à travers à l'action de licences, retardent les procédures et font un tort considérable à des honnêtes gens dont les intérêts et la réputation sont tout aussi sacrés que ceux des autres commerçants.

Il est évident que du moment où le renouvellement d'une licence ne pourrait être refusé que dans le cas de l'article 22, on ne verrait plus des processions d'appendants et de témoins arrivant avec des objections qui ne tiennent pas debout, objection que les commissaires doivent subir et dont les débitants peuvent souffrir.

★ Le Rhum “Fine Fleur des Antilles” de la maison Talbot frères plaît au palais délicat des Français. Les Canadiens peuvent en apprécier les mérites et la qualité : la maison Hudon, Hébert & Cie, a l'agence exclusive de cette marque au Canada.



Par décision Royale,
Fournisseur du Roi.



Par décision Royale,
Fournisseur du Roi.



Toujours, depuis leur introduction sur le marché canadien, il y a bien près de 10 ans, les Whiskies Ecossais John Dewar & Sons, Ltd., ont été les plus populaires, et, bien plus, la vente en est toujours croissante. Ils ont reçu plus de 50 médailles pour leur supériorité, entr'autres, le Grand Prix de Paris en 1900 et nous pouvons dire sans crainte d'erreur que **le jugement du peuple dans le monde entier** leur a également décerné le premier rang sur tous les autres.



Par décision Royale,
Fournisseur du Roi.



Par décision Royale,
Fournisseur du Roi.

LES LICENCES D'ÉPICIER



NOUS reproduisons du *Prix Courant* l'article suivant et attirons l'attention de nos lecteurs sur l'appel qu'il fait à l'union et à l'entente de tous les débitants de liqueurs ; hôteliers, restaurateurs, aubergistes et épiciers pour combattre la pétition qui a motivé l'article de notre confrère :
La Municipal Reform Association s'attaque maintenant au licences des épiciers. Voici ce que nous traduisons de la *Gazette*, de Montréal :

Une pétition sera présentée à l'Hon. S. N. Parent, demandant que la législation réduise graduellement leur nombre dans la Cité de Montréal, jusqu'à cent et force les épiciers licenciés à vendre les liqueurs dans un endroit séparé de leur magasin d'épicerie ; cette pétition circule actuellement dans les églises protestantes de la ville. Ce projet est l'un des derniers soulevés par feu le Major Bond ; MM. W. A. Weir, M. L. A. pour Argen-teuil et Wm Darlington s'y intéressent activement. Le texte de la pétition se lit comme suit :

1. Que la législature de cette province a sagement agi en limitant le nombre des licences de restaurants qui peuvent être accordées dans et pour la Cité de Montréal.
2. Qu'il semble, cependant qu'il n'y ait pas de limite pour le nombre de licences qui peuvent être accordées aux épiciers pour la vente des liqueurs enivrantes.
3. Que l'octroi de licences pour la vente des liqueurs aux épiciers est mauvais en principe et contribue à répandre de très grands maux pour la société.
4. Que s'il est vrai que beaucoup d'épicerie de la Cité où on vend des liqueurs sont convenablement tenues, il en est beaucoup d'autres aussi qui abusent de leurs privilèges, méprisent la loi et sont des foyers pernicieux.
5. Que bien qu'il puisse n'être pas possible de séparer immédiatement les commerces d'épicerie et de liqueurs, vos pétitionnaires sont fortement d'avis que des mesures dans ce sens devraient être prises.
6. Qu'en vue d'une telle séparation, vos pétitionnaires demandent respectueusement qu'à la prochaine session de la législature de Québec, il soit présenté une loi basée sur le projet suivant :
 - A. La réduction de cent cinquante dans le nombre des licences accordées aux épiciers pour prendre effet un an après le 1er Mai qui suivra la passation de la loi proposée.
 - B. Une autre réduction de ces licences prendra effet deux ans après le 1er mai qui suivra la passation de la loi proposée.
 - C. Trois ans après le 1er mai qui suivra la passation de la loi proposée, le nombre des licences accordées aux épiciers pour vente de liqueurs dans la Cité de Montréal sera limité à cent.
 - D. Tous les cent épiciers licenciés seront requis, comme condition pour l'obtention de leur licence, de séparer leur commerce de liqueurs enivrantes de leur commerce d'épicerie.
 - E. La taxe de licences d'épiciers pour la vente des liqueurs enivrantes sera augmentée en proportion de la réduction du nombre des licences.
7. Que vos pétitionnaires sont persuadés que la prise en considération et la mise en vigueur d'une loi passée sur les données ci-dessus auront des conséquences heureuses pour les citoyens de Montréal.

Maintenant que le plébiscite a démontré de la manière la plus convaincante aux buveurs d'eau qu'ils perdaient leur temps et leurs peines, dans notre province tout au moins, à poursuivre leur dada de la prohibition pure et simple, ils adoptent une autre tactique.

Leur manière nouvelle, pour être moins radicale, n'en est que plus dangereuse pour le commerce des vins et liqueurs ; d'autant plus dangereuse qu'elle est plus adroite.

Tout d'abord, il est absolument faux que beaucoup d'épiciers licenciés pour la vente des liqueurs abusent de leurs privilèges, méprisent la loi et fassent de leurs

magasins des foyers de désordre. C'est une invention pure et simple qui ne devrait pas trouver place dans une pétition rédigée et mise en circulation, par des gens de la réputation et de l'honorabilité de ceux qui se sont mis en tête du mouvement de réforme.

Il est vrai que chez les buveurs d'eau : " qui veut la fin veut les moyens." Par conséquent, à défaut de bonnes raisons on en invoque de mauvaises.

Les commerçants en épicerie, qu'ils soient licenciés ou non pour la vente des liqueurs, sont gens honorables et, s'il est vrai qu'il y a, dans tout troupeau, une brebis galeuse au moins, le commerce d'épicerie peut aussi avoir les siennes, mais il n'y en a pas beaucoup.

Nous n'en connaissons pas et, si les pétitionnaires en connaissaient eux-mêmes, ils auraient fait tant et si bien qu'on en aurait entendu parler devant les tribunaux.

Il est inutile d'insister d'avantage sur ce point car, nous le répétons, les épiciers sont gens honorables, leur corporation jouit de la considération du public et leur réputation ne peut être atteinte par une malheureuse phrase de pétition.

Revenons donc au but de la pétition.

La loi demandée est-elle nécessaire ? Peut-elle en quoi que ce soit enrayer le fléau de l'alcoolisme.

Nous répondrons sans hésiter : Non.

Le cadre d'un simple article ne nous permet pas d'entrer dans de longs développements ; nous devons donc dire brièvement que, ni la diminution du nombre des licences accordées aux épiciers pour la vente des liqueurs, ni la séparation du magasin de liqueurs de celui d'épicerie, ne peuvent avoir aucune influence pour combattre le fléau de l'ivrognerie. Ce n'est pas au foyer domestique que se contracte la passion des liqueurs fortes et, comme chacun le sait, c'est au foyer domestique que se consomment les liqueurs achetées à l'épicerie.

Cette seule raison nous suffira pour le moment à démontrer que le danger de l'épicerie licenciée comme propagateur de démoralisation est absolument chimérique.

Les buveurs d'eau le savent, mais comme, pour le moment, ils ont obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir en fait de limitation du nombre des licences d'hôtels et de restaurants, ils ont tenu le raisonnement suivant :

L'épicerie licenciée n'est pas le fléau que nous dépeignons, mais si nous arrivons à diminuer à cent ou à diminuer quelque peu que ce soit le nombre des licences d'épiciers, combien il nous sera facile ensuite de faire diminuer le nombre des établissements licenciés où la liqueur se détaille au verre.

Faire fermer peu à peu tous les établissements autres que ceux où il ne peut être vendu que des liqueurs de tempérance est le but poursuivi quoique non avoué. Qu'on y prenne garde.

La pétition est adroite, nous l'avons vu déjà, mais il est bon de remarquer qu'elle prévoit adroitement l'objection qui pourrait être faite d'une diminution dans le revenu ; en effet, dit-elle, " la taxe des licences d'épiciers pour la vente des liqueurs enivrantes sera augmentée en proportion de la réduction du nombre des licences."

Épiciers, hôteliers, restaurateurs, ouvrez l'œil, ne vous séparez pas, combattez ensemble les buveurs d'eau, ils deviennent non seulement les buveurs mais dangereux pour votre commerce.

★ Le *Byrrh* de Violet Frères de Thuir, France, est le roi des apéritifs. On le trouvera en litres et demi-litres chez MM. Hudon, Hébert & Co.

BYRRH

VIN TONIQUE ET APÉRITIF

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et apéritive.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de quinquina et d'autres substances amères de premier choix.

Il emprunte à ces substances un arôme agréable, et de précieuses propriétés cordiales; et il doit aux vins naturels, qui seuls servent à sa préparation, une haute supériorité hygiénique sur les nombreux produits dont l'alcool est l'élément principal.

Grâce à la légitime réputation que lui ont valu de pareilles qualités, le **BYRRH** a reçu du public l'accueil le plus empressé. Il compte aujourd'hui parmi les boissons classiques. On le trouve dans tous les établissements de consommation, ainsi que dans toutes les maisons de vente de spiritueux et de produits alimentaires.

Comme tonique et apéritif, le **BYRRH** se prend pur, à la dose d'un verre à bordeaux.

Etendu d'eau fraîche ou, de préférence, d'eau de seltz, il devient une boisson qui désaltère parfaitement sans débilitier.



C'est un excellent Scotch Whisky.

Hudon, Hébert & C^{ie}

Agents pour le Canada

MONTREAL

TOUTS les lecteurs de ce journal connaissent, de réputation tout au moins, M. Lawrence A. Wilson, le sympathique Président de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, le défenseur convaincu, ardent et tenace, des intérêts du Commerce des Vins et Spiritueux.

M. L. A. Wilson, il y a quinze ans, fondait une maison pour la vente en gros des Vins et Liqueurs ; il avait alors vingt-deux ans. Il existait déjà à cette époque des maisons très importantes dans ce genre de commerce, et plusieurs taxaient de téméraire le jeune homme d'alors qui entra dans la carrière pour marcher sur les brisées de vieilles maisons solidement assises, et appuyées par de gros capitaux et un crédit illimité.

Le jeune téméraire d'il y a quinze ans est aujourd'hui à la tête de l'une des maisons qui fait le plus gros chiffre d'affaires dans le commerce des Vins et Liqueurs au Canada, d'aucuns même prétendent que la Lawrence A. Wilson Company, Limited, nouvellement formée sous la gérance générale de son fondateur, vend plus de Vins et de Liqueurs que toute autre maison de ce genre.

Dans un banquet qui eut lieu l'année dernière à l'occasion de l'inauguration des caves nouvelles de sa maison, M. Lawrence A. Wilson indiqua en quelques mots les raisons qui avaient fait un succès de son entreprise. Il en nommait trois : Pureté de ses marchandises, publicité et amitié de ses clients.

M. Lawrence A. Wilson s'est fait un principe de n'offrir à sa clientèle que des vins et des liqueurs d'une pureté absolue

et, si nous ne nous trompons, il serait un partisan très convaincu de l'inspection des liqueurs, mais d'une inspection sérieuse par des hommes compétents ; d'une inspection qui n'aurait rien de vexatoire et dont le but serait uniquement de protéger la santé publique en poursuivant sans trêve ni merci les liqueurs frelatées ou sophistiquées.

La publicité a été pour M. Lawrence A. Wilson un des éléments de ses succès en affaires, sa maison y consacre annuellement des milliers de dollars ; il sait où, quand et comment annoncer. Sous ce rapport il est un des plus entreprenants et des plus clairvoyants parmi les annonceurs. Il a imaginé un système de partage des profits auxquels participent annuellement les trois mille et quelques clients de la maison. Ce système qui fait l'admiration de ses amis est bien propre à inviter les clients à pousser les marques de la maison. M. Lawrence A. Wilson s'est fait des amis de ses clients, et ce n'est pas la moindre cause de ses succès en affaires. Comme Président de l'Association des Commerçants Licenciés, il a fait beaucoup pour le commerce des Vins et Liqueurs, mais il n'a pas attendu d'être à la tête de cette Association pour leur rendre des services. On l'a trouvé toujours prêt à obliger les commerçants de

tail, à leur faciliter les affaires et à les aider au besoin. M. Lawrence A. Wilson a été réélu cette année Président de l'Association et nous ne pouvons mieux faire pour montrer combien sa clientèle le tient en estime, que de prier nos lecteurs de lire le compte-rendu d'une fête intime que nous publions d'autre part.



LAWRENCE A. WILSON, Président
Association des Commerçants Licenciés de Vins et de
Liqueurs de la Cité de Montréal



Votre assortiment de Liqueurs n'est pas complet

S'il ne comprend pas les Fameuses Marques de :

SCOTCH WHISKY "Mullmore," "Old Heather Dew," "Special Reserve," "Extra Special Liquor," de Mitchell Bros., Limited.

IRISH WHISKY "Old Irish," "Special Irish," "Cruiskeen Lawn," de Mitchell & Co., Limited, de Belfast.

GIN DE HOLLANDE La fameuse marque de Gin Hollandais importé de M. P. Pollen & Zoon.

COGNACS "Fine Champagne," "Fleur de Cognac," V.S.O.P., V.S.O., V.O., de Ph. Richard ; aussi, les Cognacs de Charles Couturier et F. Marion & Cie, en bouteilles, $\frac{1}{2}$ bouteilles, $\frac{1}{4}$ de bouteilles, flasques, $\frac{1}{2}$ flasques, $\frac{1}{4}$ de flasques, carafons de une chopine et de une pinte.

LA MARQUE V.O. est spécialement recommandée par les médecins pour les malades et invalides.

VINS Port, Sherry, Madère, Malaga de Blandy Brothers — notamment : le Port "Invalid Special," sans compter notre assortiment général dans les Vins de Claret, Sauterne, Bourgogne, Champagne qui est des plus complets.

LIQUEURS FRANCAISES "Marie Brizard & Roger," "Cusenier."

LE "VIN ST-LEHON" "Le Tonique des Toniques."

VINS DE CHAMPAGNE "Cardinal," "Veuve Amiot" et autres marques.

C'est le temps où la demande se porte sur ces produits de grandes marques : ne perdez pas de vue, Messieurs les détailliers qu'il y a du profit à faire sur ces excellentes marchandises.

Laporte, Martin & Cie

Epicier en Gros

~~~~~ MONTREAL.

## AVIS D'ASSEMBLEE

L'assemblée mensuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal aura lieu mercredi, le 5 février prochain, à la salle des Entrepreneurs, 90 rue St-Jacques, Montréal.

## CONVENTIONS de Commerçants Licenciés



L'ASSOCIATION des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal a, dans son assemblée du 3 janvier courant, amendé ses règlements, l'article X adopté le 4 janvier 1900 a été complètement annulé et remplacé par un nouvel article X que nous reproduirons dans notre prochain numéro.

L'Association de Montréal a pris l'initiative de réunir tous les ans en une convention générale les commerçants licenciés de la Province de Québec.

La première convention aura lieu dans le courant de l'été prochain, à Montréal, à une date qui sera fixée ultérieurement et en temps voulu pour que tous ceux qui voudront y assister puissent prendre les dispositions et les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour que leurs intérêts ne souffrent pas de leur absence.

A l'issue de cette convention les membres décideront le lieu et la date de la convention suivante, et il en sera de même pour toutes les conventions suivantes.

L'importance et l'utilité, pour ne pas dire la nécessité, de ces conventions sont évidentes.

En provoquant ces réunions annuelles, l'Association de Montréal en espère les résultats les plus féconds pour toute la corporation entière aussi bien pour les licenciés des campagnes que pour ceux des cités et des villes.

Tous ont des intérêts communs sur lesquels il leur faut constamment veiller et, si les licenciés des villes et cités ont des assauts à soutenir, combien plus ceux des campagnes ont à lutter contre toutes sortes de cabales et d'intrigues. Ceux-là seuls qui luttent chaque année pour obtenir le renouvellement de leur licence savent à quoi s'en tenir. Les conseils municipaux changent et tel qui comptait voir maintenir sa licence se la voit refusée parce qu'il n'a pas usé de son influence en faveur des candidats nouvellement élus. Tel autre se voit dépouillé de sa licence pour ses opinions politiques.

L'Association des Commerçants licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal a inscrit dans son programme la protection des droits des licenciés, la résistance à toute mesure arbitraire qui aurait pour effet de nuire à leur commerce et à leurs intérêts ou de porter atteinte au respect auquel ils ont droit et partant à leur indépendance.

Seuls, isolés, les commerçants licenciés ne peuvent rien pour améliorer leur situation et obtenir les amendements à la loi qui leur permettront de compter que leur commerce aura un lendemain.

Actuellement, aucun d'eux ne peut être certain que sa licence lui sera conservée, pas un licencié ne vit dans la sécurité, son commerce est toujours menacé, bien qu'il soit le plus imposé, le plus taxé de tous les commerces.

Il est un principe en matières d'impôt qui veut que chacun soit taxé en raison de l'étendue de la protection et des services qu'il reçoit de l'Etat; on peut dire que le commerçant licencié de Vins et Liqueurs est, au contraire,

taxé en raison inverse des services et de la protection qu'il reçoit des gouvernements.

Le commerce des Vins et Liqueurs est la vache à lait d'où les gouvernements et les municipalités tirent d'énormes revenus, sans lui accorder rien en échange, sinon des lois répressives, rigoureuses qui semblent tenir en suspicion un commerce que, cependant, ces mêmes lois tiennent pour légitime et reconnu.

Les sujets d'études ne manqueront pas aux conventions annuelles des commerçants licenciés de vins et liqueurs.

Ces conventions seront d'autant plus fécondes en résultats que chacun voudra apporter sa pierre à la fondation d'une vaste union qui réunira tous les membres d'une corporation dont les intérêts sont communs.

Le bureau de direction de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la cité de Montréal s'est réuni le 23 janvier, à 3 hrs p. m. Étaient présents: le président, M. L. A. Wilson; le secrétaire, l'échevin L. A. Lapointe; M. Victor Bougie, trésorier, ainsi que les directeurs suivants: MM. A. Blondin, H. Dubois, Victor Lemay, E. L. Ethier, B. Lépine, Louis Poiré; était absent pour cause de maladie, le vice-président, M. Napoleon Richard.

Les directeurs après avoir procédé à l'expédition des affaires courantes ont décidé de tenir une réunion spéciale pour s'occuper des amendements à la loi des Licences à demander à la prochaine session de la législature. Ces messieurs ont ensuite admis dans l'association les membres suivants sur proposition de M. L. A. Wilson, secondé par M. Victor Lemay: MM. J. D. Dorion, restaurateur, rue Bonsecours; Jos. L. L'heureux, bijoutier, 1423 rue Ste Catherine; Gustave Howard, restaurateur, 539 rue Craig; Jules Chevalier, restaurateur, 1286 rue St. Denis; Mizias Leclair, hôtelier, St. Philippe d'Argenteuil; Hector Paquin, hôtelier, Staynorville, Argenteuil; Alf. Charron, hôtelier, et François Robert hôtelier, tous deux de St. Hubert, Co. Chambly et Hector Grenier, hôtelier, Repentigny.

## UN PAS EN AVANT

Lundi dernier, M. L. A. Lapointe, secrétaire, MM. Henri Dubois et Jos. Meunier, de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, ont quitté cette ville pour pousser et aider dans les centres peuplés à la fondation d'associations filiales de l'association de Montréal, ainsi qu'à la fédération de toutes les associations de commerçants licenciés déjà existantes.

Dans ce dessein, ces messieurs se proposent de visiter St-Jean, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Farnham, Valleyfield, Sorel, Trois Rivières, Québec, etc.

Nous leurs souhaitons le succès le plus complet. Leur cause est excellente, leur but utile et pratique et les délégués ont, pour bien accomplir leur mission, une conscience entière des besoins des commerçants licenciés, un dévouement sans borne aux intérêts en jeu et l'amour de leur association. Ils ont, en un mot, tout ce qu'il faut pour réussir et pour faire faire un grand pas à l'esprit de solidarité dont ils sont eux-mêmes animés.

D'après une dépêche de Topeka, Kansas, Mme Carrie Nation se serait coupé l'orteil du pied droit en brandissant une hache d'honneur qui lui avait été offerte par une manufacture de haches des États de l'Est.

Elle se serait coupé la langue qu'il y aurait peu de gens pour la plaindre.



# GIN

## “Croix d'Honneur”

### de Kiderlen

Pour les connaisseurs

En fait de Gins il ne s'est jamais importé au Canada aucune marque qui puisse être comparée au Gin “Croix d'Honneur.” Du reste, c'est le Genièvre Extra des connaisseurs Hollandais. Naturellement il coûte plus cher que le gin ordinaire, mais ses qualités lui ont déjà valu une vente immense dans ce pays.

**S. B. TOWNSEND & Cie**  
Agents pour le Canada  
**MONTREAL**



Le Whisky Ecossois favori

# “Mountain Dew”

de **SANDERSON**

Aucune marque de WHISKY ECOSSAIS n'est plus répandue ni en plus grande demande que celui de Sanderson.

**S. B. TOWNSEND & CIE,**  
Agents,  
6 rue St-Sacrement,  
**MONTREAL.**



# Brandy W.V.P.

## “Reserve”

Un fin vieux Brandy-Cognac, spécialement choisi et recommandé pour l'usage médicinal

— PAR —

**The United Vineyard Proprietors' Co.,**  
Cognac, France.

Pour échantillons et cotations s'adresser à .....

**S. B. TOWNSEND & CIE**  
Agents généraux pour le Canada  
**MONTREAL**

THE UNITED VINEYARD CO. est une association des principaux propriétaires de vignobles dans le district de Cognac, au capital de 6,000,000 de francs, formée dans le but d'expédier des Brandy-Cognacs authentiques de pureté garantie.



# GIN

## Kiderlen

Le plus pur  
Le plus fort  
Le meilleur augout

Dans la Hollande le GIN KIDERLEN est le plus en vogue. Il y est fabriqué par la plus grosse de leurs distilleries, dites des Netherlands, à Rotterdam.

**S. B. TOWNSEND & Cie**  
Agents pour le Canada  
**MONTREAL**

## INVITATION A RETENIR

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal rappelle aux commerçants licenciés du dehors qu'elle met à leur disposition son local, 66 rue St-Jacques, où ils pourront faire leur correspondance, téléphoner et obtenir tous les renseignements qui peuvent les intéresser. Ils seront là chez eux.

Ils y recevront toujours le meilleur accueil. On fait mieux que de leur conseiller de venir au siège de l'Association, on les y invite cordialement.

Ceux qui auraient besoin d'être mis en relations d'affaires avec des fournisseurs sont également certains d'obtenir les services gratuits de l'Association.

Le Secrétaire se fera non-seulement un devoir, mais aussi un plaisir de recevoir tous les commerçants licenciés de passage à Montréal qui voudront bien se présenter, 66, rue St-Jacques.

La cotisation annuelle pour les membres en dehors de Montréal est de deux dollars seulement. Ils peuvent facilement économiser plusieurs fois cette somme en acceptant l'invitation qui leur est faite.

## UN APPEL A L'UNION

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal qui, au début, ne comptait que cinquante membres, en possède aujourd'hui plusieurs centaines.

A chaque réunion mensuelle de nouveaux aspirants demandent à entrer dans les rangs et à profiter des avantages réservés à ceux qui en font partie, par l'Association.

Ce n'est pas une association fermée aux licenciés du dehors; elle admet toutes les bonnes volontés et plus la famille sera grande, plus ses moyens d'action seront puissants, plus son but sera facilement atteint.

Son but n'est autre que celui d'une protection mutuelle dans le sens le plus large. Seuls les forts savent et peuvent se protéger; les faibles, malgré leur bonne volonté, n'ont ni la puissance de résistance voulue quand il faut résister, ni les moyens d'attaque quand il est nécessaire d'enlever d'assaut une position disputée.

Pour les commerçants licenciés la force de résistance et d'attaque ne peut exister s'ils ne s'unissent.

C'est ce qu'ont bien compris les fondateurs de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal. C'est ce qu'ont démontré depuis les hommes actifs et dévoués qui dirigent ses destinées.

Sous l'impulsion vigoureuse de son président, M. L. A. Wilson et grâce au travail persévérant de son dévoué secrétaire, M. L. A. Lapointe — pour ne citer qu'eux — l'Association s'est merveilleusement développée. Elle a groupé autour d'elle un nombre très respectable de membres en attendant que tous ceux qui sont de cœur et d'esprit avec elle viennent s'unir à leurs confrères.

Il ne suffit pas de partager les vues de ses camarades, la bonne confraternité veut également que chacun apporte sa pierre à l'œuvre commune. Il ne suffit pas non plus d'attendre sous l'orme, de tirer tous les avantages de l'union et de s'en tenir éloigné. C'est de l'égoïsme pur et simple que de récolter gratuitement les fruits du travail d'autrui.

Plusieurs amendements très importants à la loi des licences ont été obtenus grâce à l'influence de l'Association et au travail ardu et persévérant de ses membres.

Tout les commerçants en liqueurs en ont profité bien que tous ne fassent pas partie de l'Association qui seule a fait les sacrifices nécessaires. Il y a là une dette de reconnaissance que les licenciés ne peuvent mieux acquitter qu'en se faisant inscrire membres de l'Association.

Tout n'est pas fini. Du premier coup l'Association n'a pu obtenir une satisfaction complète pour la commerce qu'elle représente et dont elle est le mandataire. Elle a le droit de compter sur le concours de tous les intéressés pour parfaire son œuvre et nous sommes certains que bientôt ses appels à l'union de tous dans un but commun seront entendus d'un bout à l'autre de la province.

Ne l'oubliez pas : l'Union fait la Force.

?

Quelqu'un pourrait-il nous dire si la Dominion Alliance, qu'on trouve toujours dans le chemin des commerçants licenciés de vins et liqueurs, est incorporée ?

Si elle a une charte, de qui la tient-elle ? Du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial ? De quelle date est-elle ?

Pourrait-on nous procurer ses statuts et ses règlements ?

Notre reconnaissance et nos remerciements sont d'avance acquis à toute personne qui voudrait bien nous procurer ces renseignements.

## Un Apéritif fameux !

★ Le Quinquina Dubonnet, le fameux Dubonnet qui a décroché la Médaille d'or à l'Exposition de Paris en 1900 voit une bonne demande dans les Provinces d'Ontario et de Québec. C'est l'apéritif du jour ! La maison L. Chaput, Fils & Cie possède l'agence exclusive de cet apéritif au Canada.

★ Il y a Scotch et Scotch : celui de la marque D. C. L. a peut-être des rivaux mais aucun ne lui est supérieur. Il se recommande par son grand âge et son moelleux. Jamais il n'a désappointé un connaisseur et il y a tous les jours un plus grand nombre de consommateurs — qui reconnaissent et apprécient ses qualités. M. J. A. Taylor est l'agent à Montréal, de cette excellente marque.

★ M. Edouard Malpas, de la Société des Propriétaires Vinicoles de Cognac, J. G. Monnet & Co, est au Canada, depuis environ un mois, dans l'intérêt de sa Société. Il vient de prendre des arrangements avec la maison S. B. Townsend & Co, 6 St Sacrement, à Montréal, pour la représentation au Canada de la Société des Propriétaires Vinicoles de Cognac.

Cette Société établie entre propriétaires vinicoles depuis 1838 a un capital de 4.000.000 de francs et une réserve de plus de 2.000.000 de francs ; c'est gros-capitaux lui ont permis d'accumuler des stocks importants d'eaux-de-vie qui ont vieilli dans les chais et acquis une maturité que ne sauraient avoir les eaux-de-vie nouvelles, les seules entre les mains des producteurs qui, durant la crise du phylloxera, ont dû vendre leurs réserves.

Un trait particulier de cette Société, c'est la relation qui existe entre elle et les producteurs de la région : la clause 3 de ses Statuts dit : " Le siège social est établi à Cognac et le seul objet de la Société est de faire le commerce des eaux-de-vie de Cognac à la Sommière crûs de la contrée dans leur entière pureté ? La clause 42 dit : Tout producteur, actionnaire, qui vend du Cognac à la Société s'engage par le seul fait de cette vente à ne livrer que des Cognacs de sa propre récolte, sans aucun mélange, et ce, sous peine d'être rayé de la Liste des Actionnaires et de perdre ses parts dans la Société, à titre de dommages.

Voilà des garanties sérieuses pour le consommateur, des garanties telles que, peut-être, aucun autre commerçant en Cognacs n'en peut offrir.

# BOIVIN, WILSON & Cie

Seuls Concessionnaires pour le  
Gin Canadien Melchers "Croix Rouge."

Distillateurs du

"Club" Old Tom Gin

"Wilson's" Old Tom Gin. "Colonial" London Dry Gin.  
"Empire" Plymouth Gin.

Seuls Agents au Canada pour :



|                                                               |                           |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Vin St-Michel, . . . . .                                      | Tonique                   |
| John Begg "Royal Lochnagar", . . . . .                        | Whisky Ecossais           |
| Peter Dawson "Perfection", . . . . .                          | do                        |
| John & Robt. Harvey & Co., . . . . .                          | do                        |
| Melrose Drover & Co., . . . . .                               | do                        |
| J. J. Melcher Wz., . . . . .                                  | Gin Hollandais            |
| Henry Thomson & Co., . . . . .                                | Whisky Irlandais          |
| E. Puet, . . . . .                                            | Cognac                    |
| J. Borianne, . . . . .                                        | do                        |
| Dangely & Cie, . . . . .                                      | do                        |
| J. Remy, . . . . .                                            | do                        |
| Eaux de Vichy Célestins, Grande Grille, Hôpital et Hauterive. |                           |
| Rhum "Black Joe", . . . . .                                   | Martinique                |
| Faure Frères, . . . . .                                       | Clarets et Sauternes      |
| Léon Pinaud, . . . . .                                        | Clarets                   |
| Robertson Bros., . . . . .                                    | Oporto et Sherry          |
| Frédéric Mugnier, . . . . .                                   | Liqueurs                  |
| Délizy Doisteau, . . . . .                                    | do                        |
| Edouard Pernod, . . . . .                                     | Absinthe                  |
| Vve A. Devaux, . . . . .                                      | Champagne                 |
| C. Chazalettes & Cie, . . . . .                               | Vermouth                  |
| Read Bros., . . . . .                                         | Bass Ale & Guinness Stout |
| Auguste Gely, . . . . .                                       | Vin de Messe              |
| St-Galmier, . . . . .                                         | Eau de Table              |
| Rubinat, . . . . .                                            | Eau purgative             |
| Vin Vial, . . . . .                                           | Vin Tonique               |

Importateurs du

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Noilly Pratt, . . . . . | Vermouth |
| Amer Picon, . . . . .   | Apéritif |

## 520, rue St-Paul, Montreal

## TEMOIGNAGE TANGIBLE D'ESTIME



**M**LAWRENCE A. WILSON, le président actif et dévoué de l'Association des Débitants de Liqueurs licenciés de Montréal, a été au commencement de ce mois, l'objet d'une flatteuse démonstration de la part des membres de cette grande association. La fête a eu lieu au Club St-Laurent, rue St-Denis, No 88.

Les principaux hôteliers de Montréal et leurs amis se sont rendus dans les magnifiques salles du Club, décorées pour la circonstance avec un luxe et un goût recherchés.

Le cadeau offert à M. Wilson consiste en une paire de superbes chevaux, deux harnais montés en argent, deux sleighs et quatre robes de voiture, en fourrures. Au nombre des personnes présentes, outre les officiers et les membres de l'Association, on comptait de nombreux amis de M. Wilson, des ministres du gouvernement, des membres du Parlement, et des représentants des professions libérales et du commerce.

La présentation de l'adresse a eu lieu à 9.30 heures, M. Joseph Tassé présidait et l'échevin L. A. Lapointe, le secrétaire, a lu l'adresse de circonstance dans laquelle il prend occasion de retracer brièvement les grands services que M. Wilson a rendu aux hôteliers de Montréal.

Lorsque M. Wilson s'est levé pour répondre, de chaleureux applaudissements l'ont accueilli, par la nombreuse assistance.

M. Wilson, après avoir chaleureusement remercié ses amis du superbe cadeau qu'ils lui ont offert, leur a dit à quel point cette manifestation de sympathie lui allait au cœur et il a ajouté que, comme par le passé, ses services et son dévouement étaient acquis à cette belle et prospère association.

Parmi les orateurs qui ont succédé à M. Wilson, on remarque les honorables G. A. Nantel et James McShane; MM. J. L. L. Perron, E. A. D. Morgan, Achille Bergevin, M. P. P., docteur J. A. Rodier, docteur S. Lachapelle.

Mlle Délia Ethier, fille de M. E. L. Ethier, manufacturier de Billards a présenté une corbeille de fleurs à Mme Wilson.

Le comité chargé des préparatifs de cette belle fête, se composait de MM. E. L. Ethier, président; Amédée Blondin, secrétaire, Victor Bougie, trésorier; Henri Dubois, Louis Poiré, F. A. Chagnon, B. Lépine, Napoléon Richard, Victor Lemay, Adolphe Lapierre, H. A. Danseureau, Stanislas Harbour et W. Chenier.

Nous sommes redevables au CANADIAN CIGAR AND TOBACCO JOURNAL et à THE WINE AND SPIRIT JOURNAL de Toronto, des extraits des statistiques officielles relatives aux tabacs et cigares et aux liqueurs.

★ Si vous voulez avoir un assortiment comprenant les meilleures marques de Vins et Liqueurs, lisez attentivement l'annonce de MM. Laporte, Martin & Cie. Vous n'y verrez mentionnées que des marques de premier ordre que les débitants peuvent et doivent avoir en stock s'ils veulent satisfaire leurs clients et réaliser des profits sérieux.

★ M. A. A. J. Gingras, coin des rues St-Dominique et Ste-Marguerite, Québec, fait une spécialité de l'approvisionnement des bons restaurants. On trouvera chez lui un choix considérable en liqueurs, vins, épicerie fines, tabacs et cigares, tout ce qui, en un mot, convient à la classe de lecteurs auxquels s'adresse LIQUEURS ET TABACS. Un essai vous engagera à continuer votre confiance à cette maison.

## REELECTION BIEN MERITEE

À la dernière réunion du bureau de direction, M. L. A. Lapointe, secrétaire de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, a reçu les félicitations unanimes des membres présents sur sa réélection comme échevin de la Cité de Montréal.

L'association toute entière est fière et heureuse de cette élection par acclamation de son dévoué secrétaire; l'honneur que lui ont conféré ses électeurs rejaillit sur l'association elle-même.

Cette élection par acclamation prouve que M. L. A. Lapointe a, pendant les deux ans qu'il a siégé à l'hôtel-de-ville, rempli ses devoirs d'échevin à l'entière satisfaction de ses commettants, les électeurs du quartier Est No. 1.

M. L. A. Lapointe est un échevin éclairé qui prend à cœur tous les intérêts qui lui sont confiés. On peut toujours compter sur son dévouement, sa probité et son intégrité; aussi les électeurs ne pouvaient-ils trouver mieux que lui pour les représenter à l'hôtel-de-ville.

★ Durant le courant du mois de décembre, la O'Keefe Brewing Co. a procédé à l'élection de ses officiers:

M. Eugène O'Keefe a été nommé président; M. Widmer Hawke, vice-président et M. W. T. Kernahan, secrétaire et trésorier. Le bureau des directeurs se compose de MM. Eugène O'Keefe, Widmer Hawke, James Mason, J. S. Playfair et H. M. Pellatt.

★ Les Bières et Porters de la Brasserie Wm Dow & Co, de Montréal, sont représentés à Québec par M. C. J. O'Regan qui a également toujours en stock du Cidre nouveau et du Cidre vieux. Le commerce en s'adressant à M. C. J. O'Regan, bénéficiera d'un escompte spécial.

## Le Favori!

★ Le Scotch Whisky est reconnu, de longue date, comme étant le meilleur. Le whisky "D. C. L." — le favori sur le marché canadien — excelle sous le rapport de la qualité, de l'âge, du bouquet. Il a obtenu, partout où on l'a exposé en concurrence avec d'autres, les plus hautes récompenses — les médailles d'or.

Les produits de marque ont de l'attrait pour les contrefacteurs. Vérifiez donc les étiquettes, les capsules et les bouchons. A ce prix là, seulement, vous éviterez la contrefaçon.

M. J. A. Taylor est, à Montréal, l'agent de The Distillers Company Limited, d'Edinburgh, les fabricants du D. C. L. Scotch Whisky.

★ Les Whiskies de la maison Robertson, Sanderson & Co sont universellement réputés pour leur pureté. Pour la préparation de leurs marques principales, "Mountain Dew," "Liqueur," "Nonpareil," etc., il est impossible d'apporter plus de science, plus de soin et plus de jugement qu'ils n'en mettent à opérer les mélanges. Ces marques sont tenues en haute estime par les amateurs de véritable whiskey dans lesquelles se combinent les éléments de maturité, de salubrité, de saveur exquise et de limpidité. C'est par la production de semblables whiskies et le maintien permanent de leur haut degré de perfection que MM. Robertson, Sanderson & Co ont établi leur commerce dont l'ampleur est sans précédent dans l'histoire de la ville de Leith, le pays de la grande distillerie. Ils exportent dans toutes les parties du monde.

Ils ont été les pionniers du commerce des whiskies écossais en Angleterre et malgré une énorme concurrence, ils font encore un commerce plus étendu que toute autre maison du même genre dans les whiskies écossais: l'empire de la Grande-Bretagne en entier est leur marché.

La maison Robertson, Sanderson & Co. est représentée à Montréal par MM. S. B. Townsend & Co., 6 rue St-Sacrement, Montréal.

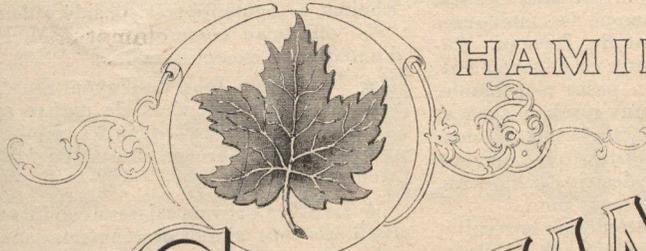
## Cognacs.

★ Les cognacs Boulestin, Gonzalès et Comte Dervos si avantageusement connus du commerce, pour leur bonne qualité font, l'objet d'une demande active. La maison L. Chaput, Fils & Cie qui à la représentation de ces marques favorites au Canada, constate une augmentation constante dans la vente de ces excellentes marques de cognacs.



# ROYAL DISTILLERY

HAMILTON, CANADA.



# CANADIAN RYE WHISKY

En vente chez tous les Marchands de Liqueurs en Gros.

## Vins et Liqueurs

**SHERRY BRANDY GIN**  
de Pitman & Co. Marque "Atruche" Marque "Croix d'Honneur"

## CIGARES IMPORTÉS

Prix très modérés

## NAZAIRE TURCOTTE & CIE

IMPORTATEURS

QUEBEC

## LOTS à BATIR

Dans la plus belle et la plus saine partie de la ville haute

Au GRAND AIR pour RÉSIDENCES PRIVÉES

Prix avantageux pour l'acquéreur.

A. & H. LIONAIS, Propriétaires, 25 Rue St-Gabriel.

## BIERES et PORTERS de WM. DOW & CO., de Montreal

EN GROS ET EN DETAIL

## C. J. O'REGAN

3 rue de l'Arsenal, + QUEBEC

Toujours en Stock : CIDRE NOUVEAU et CIDRE VIEUX

ESCOMPTE SPECIAL au COMMERCE

LES HOTELIERS DE QUEBEC

La Société des Débitants Licenciés de Vins et Liqueurs, de Québec, a tenu son assemblée générale annuelle vendredi soir dernier, aux bureaux de "La Presse," rue St Joseph.

La réunion qui était nombreuse fut présidée par M. Alex. Fraser. Celui-ci fit un exposé des opérations de la société depuis un an, lequel état est des plus satisfaisants. Grâce à l'union qui lie les hôteliers licenciés et le bon esprit qui les anime, on ne voit plus maintenant d'établissements tenant comptoir ouvert sans licence. De plus, la bonne direction de la société a amené les meilleures réformes dans l'administration du département du Revenu. Aujourd'hui, la politique ne joue aucun rôle dans ce département. Pourvu que chacun paie sa licence et tienne un poste respectable, les officiers du Revenu interprètent la loi dans un bon sens et aident aux hôteliers licenciés pour fermer les établissements clandestins. C'est tellement le cas, que la police déclare que personne ne voudrait se risquer dans le commerce illicite des vins et liqueurs, de crainte d'être arrêté de suite et d'être sévèrement puni.

L'élection des officiers pour l'année courante donne le résultat suivant : Président, M. A. Fraser ; Vice-Président, M. F. Bourret ; Secrétaire, M. E. Proulx ; Assistant-secrétaire, M. P. St-Michel ; Trésorier, M. Elz. Pâquet. Comité : MM. Derome, Connelly, Flamand, Devarenes, Fillion et P. Allaire.

Tous ces officiers ont été réélus, moins le secrétaire, M. F. X. Soucy, qui a donné sa démission après cinq ans de travail pour l'Association. Il est remplacé par M. E. Proulx, propriétaire de l'hôtel National, qui fera un excellent secrétaire.

On a nommé un comité de trois membres pour voir quelques retardataires, afin que tous les débitants licenciés fassent partie de l'Association.

M. Fraser clôt l'assemblée par quelques paroles de remerciements aux membres, pour la confiance qu'ils lui accordent en l'élisant pour un nouveau terme d'office. Il assure ses amis de son entier dévouement pour le succès des bons principes de l'Association. Il remercie les officiers, qui l'ont aidé dans le passé à bien conduire la barque, et il fait mention, en passant, de M. J. B. Forgues, le nouveau député-percepteur du Bureau, dont la conduite équitable dans l'exercice de ses fonctions fait l'admiration de tous les intéressés.

Nous commencerons dans notre prochain numéro une série d'articles sur le Service du Bar, la préparation des "drinks" etc., dont les documents nous ont été obligeamment fournis par M. F. X. Sauviat, l'hôtelier bien connu de la rue Notre-Dame.

RECETTES DU REVENU DE L'INTERIEUR

Droits d'accise collectés sur les spiritueux et le malt en décembre.

| DIVISION.             | Div. No. | SPIRITUEUX.  | MALT.        |
|-----------------------|----------|--------------|--------------|
| Toronto, Ont.         | 23       | \$ 72,273 07 | \$ 18,073 26 |
| Hamilton, "           | 38       | 19,923 41    | 4,351 20     |
| London, "             | 61       | 8,251 98     | 6,049 74     |
| Guelph, "             | 33       | 50,231 12    | 6,223 50     |
| Stratford, "          | 31       | 3,613 78     | 6,353 16     |
| Brantford, "          | 31       | 2,581 00     | 762 30       |
| Windsor, "            | 74       | 31,959 85    | 3,551 50     |
| St. Catharines, Ont.  | 29       | 1,8 4 78     | 1,312 89     |
| Owen Sound, "         | 22       | 1,952 31     | 1,118 40     |
| Port Arthur, "        | 35       | 2,560 51     | 124 80       |
| Peterborough, "       | 25       | 2,928 53     | 657 66       |
| Belleville, Ont.      | 23       | 10,763 41    | 773 76       |
| Kingston, "           | 22       | 7,047 85     | 1,080 00     |
| Cornwall, "           | 18       | 983 60       |              |
| Prescott, "           | 19       |              |              |
| Perth, "              |          |              |              |
| Ottawa, "             | 20       | 34 023 94    | 285 00       |
| Montréal, Qué.        | 17       | 185 525 11   | 15,963 36    |
| Sherbrooke, Qué.      | 10       | 19,745 83    | 1 471 50     |
| Sorel, Qué.           | 11       |              |              |
| Trois-Rivières, Qué.  | 9        | 12,440 59    |              |
| St-Hyacinthe, Qué.    | 12       | 30,321 73    |              |
| Québec, Qué.          | 8        | 31,863 73    | 2,210 36     |
| Joliette, Qué.        | 14       | 9,930 22     |              |
| St. John, N.B.        | 6        | 11,013 82    |              |
| Halifax, N.E.         | 3        | 6,688 93     | 4,588 50     |
| Cap Breton, N.E.      | 2        |              |              |
| Charlottetown, I.P.E. | 1        | 117 42       | 34 60        |
| Winnipeg, Man.        | 36       | 36,470 12    | 2,560 50     |
| Calgary, T.N.O.       | 39       |              |              |
| Victoria, C.A.        | 37       | 8,672 56     | 1,974 67     |
| Vancouver, C.A.       | 38       | 13,289 09    | 1,578 08     |

NOTE. — Dans les divisions laissées en blanc, le rapport du collecteur n'a pas été reçu.

★ M. E. A. Gauthier, de la maison Lawrence A. Wilson Co., Ltd. est actuellement dans les Provinces Maritimes où il obtient un grand succès dans la vente du Vin Oporto de Wilson pour les malades.

★ M. J. B. Peloquin vient de reprendre possession de l'hôtel de ce nom, si avantageusement connu de tous les Montréalais qu'attire une charmante promenade au Sault au Récollet ou à Ahuntsic.

★ La demande pour les Vins de Champagne Louis Roederer, de Rheims, a augmenté très considérablement. Les vins de la cuvée "95" offerts au commerce par MM. Robert Dalglish & Co, sont d'une qualité exceptionnelle.

★ La maison John de Kuyper représentée à Montréal par MM. John Hope & Co, vient de mettre sur le marché des flasks de gin contenant 12 ozs.—quantité minimum que les épiciers licenciés puissent vendre en une seule fois conformément à la loi des licences.

★ Le Rye Corby en caisses et en fûts et les high wines de la même distillerie sont connus et appréciés dans toute l'étendue du Canada. Les deux marques spéciales "I.XL" et "Purity" en bouteilles et en flasks sont de plus en plus demandées. La maison Hudon, Hébert & Cie qui les a toujours en stock, en a la vente exclusive au Canada.

★ MM. Thom et Cameron Ltd. font une spécialité de Rhums et de Whiskies, Scotch & Irish. Leurs produits sont universellement connus et se trouvent dans les meilleures maisons du Dominion.

Cette maison importante est représentée au Canada par M. M. Robert Dalglish & Co.,

★ On nous informe que la vente du Gin Liqueur de Kiderlen, qualité Croix d'Honneur, augmente dans de fortes proportions. Ce genièvre est distillé de la façon la plus soignée par la plus grande distillerie de la Hollande.

Kiderlen's Liqueur GIN a de plus l'immense avantage d'avoir vieilli avant sa mise en bouteilles. Il est offert au commerce dans d'élégantes cruches en crystal.

★ James Buchanan & Co, distillateurs de "Scotch Whiskies", viennent d'être nommés fournisseurs de S. M. le roi Edouard VII.

Il est à remarquer que le Scotch Mountain Dew est une des plus vieilles marques de Whiskys écossais. MM. Robertson, Sanderson & Co, sont les premiers distillateurs de "Scotch" qui aient embouteillé en entrepôt (in bond)

★ Le Plymouth GIN n'a pas son égal pour faire les Cocktails et les John Collins ; aussi, nous ne sommes pas surpris d'apprendre que sa vente à été très forte pendant les deux dernières années et qu'elle va sans cesse en augmentant. MM. Coates & Cie, de Plymouth, Angleterre, sont représentés au Canada par la maison Robert Dalglish & Co, de Montréal.

★ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les Scotch Whiskies de MM. Hill, Thomson & Co, d'Edinburgh.

Ces Whiskies maintiennent leur réputation établie depuis longtemps d'être les meilleurs du genre.

MM. Robert Dalglish & Co, sont les agents généraux du Canada pour cette marque.

Scotch Ainslie

★ La vente des Scotch Whiskies de James Ainslie & Co de Leith, Ecosse, depuis son introduction au Canada — il y a de cela de longues années — a toujours obtenu un joli succès de vente. Cette vieille maison a toujours tenu à assurer la qualité uniforme et invariable des produits offerts à la consommation : c'est le succès du Scotch Ainslie, représenté au Canada par la maison L. Chaput, Fils & Cie.

Un vin à l'usage des Invalides doit avoir deux qualités primordiales, il faut qu'il soit pur, naturel et qu'il soit reconstituant en même temps.

Le Vin Oporto de Wilson pour invalides se recommande à tous égards ; il est le pur jus du raisin des meilleurs crus d'Oporto et il renferme tous les principes propres à bonifier les malades. Il est à base de quinquina, c'est-à-dire tonique, fébrifuge, et antipériodique et antidiarréique.

Son emploi comme tonique et comme stimulant produit chez les malades et les convalescents des résultats rapides et surprenants. L'appétit s'améliore promptement, un teint rosé succède aux pâles couleurs du visage et les malades sentent bientôt courir dans leurs veines un sang généreux, signe de force et de vitalité.

Le Vin Oporto de Wilson pour Invalides est le tonique par excellence.

FRANK BROWN

TELEPHONE MAIN 351



Nous invitons MM. les débitants de liqueurs  
à adresser directement au commerce de gros  
leurs commandes pour les fameux : : : : :



# Vins et Liqueurs

des maisons suivantes dont nous avons l'agence  
générale pour le Dominion du Canada.

Louis Roederer  
Gonzalez Byass & Co. L't'd.  
Taylor, Fladgate & Yeatman  
Morgan & Co.  
Coates & Co.  
Planat & Co.  
Thom & Cameron L't'd.  
Hill, Thomson & Co.  
Jewsbury & Brown  
Cameron & Saunders  
P. Loopuyt & Co.  
Nuyens & Co.  
James Hawker & Co.  
Nicholas Frères  
De Neuville & Co.  
Robert Donaldson & Co.  
B. Sanroma Higo  
A. & M. Smith

Reims  
Jerez de la Frontera  
Oporto  
Hamburg  
Plymouth  
Cognac  
Glasgow  
Edinburgh  
Manchester  
London  
Schiedam  
Bordeaux  
Plymouth  
Bordeaux  
Saumur  
Madeira  
Reus  
Leith & Aberdeen

CHAMPAGNE  
SHERRY  
OPORTO  
SHERRY  
PLYMOUTH GIN  
BRANDY  
WHISKY  
SCOTCH WHISKY  
EAUX MINÉRALES  
BASS & GUINNESS  
HOLLAND GIN  
LIQUEURS  
SLOE GIN LIQUEUR  
CLARETS  
CHAMPAGNE  
MADÈRE  
TARRAGONE  
POISSONS EN CONSERVES

# Robert Dalglish & Co.

## Agents d'Importation

18, Rue de l'Hopital,

Montreal.

## LE GOMMERCE DES BIERES

Le représentant de la Canadian Breweries Co. Ltd. nous donne les renseignements suivants au sujet du commerce des bières à Montréal.

La vente de l'ale augmente graduellement aux dépens de celle des "Lager," par suite de la qualité de l'ale qui va sans cesse s'améliorant.

On applique maintenant à la fabrication de l'ale les méthodes les plus perfectionnées de façon à en faire une boisson non-seulement agréable au goût mais parfaitement saine, avantages qu'on ne saurait trop apprécier.

Les perspectives futures dans l'industrie de la brasserie sont des plus favorables, la consommation des bières augmente constamment, ainsi que le prouvent les rapports de l'accise.

## LA LUTTE DANS ONTARIO CONTRE LA PROHIBITION

Dans la province d'Ontario, les commerçants licenciés de vins et liqueurs ont des ennemis qui se remuent fort et crient plus fort encore dans le but de faire prohiber un commerce légitime.

Dans la dite province la prohibition est à l'ordre du jour

Heureusement les commerçants licenciés sont rangés en ordre de bataille et montrent un front uni. Eux non plus n'oublient pas que l'union fait la force.

Vendredi dernier huit cents de ces commerçants venus de tous les points de l'Ontario se sont réunis aux deux cents licenciés de Toronto et une masse de mille hommes, une véritable armée, se rendait en corps aux bâtisses du Parlement où les attendaient le Premier Ministre et les autres membres du gouvernement.

MM. Frank Collins, de Dundas, président de la License Holders' Protective Association; George Sleeman, de Guelph, représentant des brasseurs; A. G. Smith, de St. Thomas, représentant des détaillants et James Haverson, avocat pour le commerce général adressèrent la parole aux ministres.

M. Sleeman défendit avec une très grande vigueur le commerce des liqueurs, commerce légitime sanctionné par les lois du pays. "Si," dit-il, "les commerçants licenciés agissent contrairement aux lois, punissez-les selon les lois, mais ils sont ici pour combattre en faveur du maintien de leurs droits et pas pour autre chose. Ils ne demandent pas au gouvernement de présenter un projet de loi quel qu'il soit. Ce dont ils ont plutôt besoin, c'est qu'on les laisse tranquilles. Le pays est prospère et il vaudrait bien mieux laisser les choses telles qu'elles sont que de présenter un projet de loi qui serait une cause de dissensions et de gêne dans la province.

Le Premier-Ministre, dans sa réponse aux délégués, leur a dit qu'il pouvait leur promettre que leurs représentations seraient examinées sérieusement avant qu'aucun projet de loi soit présenté.

★ La vente des whiskies écossais au Canada gagne chaque jour du terrain. L'intérêt pour le débitant est de se procurer les meilleures marques, celles des distilleries les plus renommées d'Ecosse. Les connaisseurs apprécient hautement les marques bien connues "Roderick Dhu," "Premier" et "Grand Liqueur" des grands distillateurs de Glasgow, Wright and Greig, Ltd.

Parmi les meilleures marques existant en caisses et en fûts, nous citerons: "Ross Glen," "Balmoral" et "Kincairney."

La maison Hudon, Hébert & Co., a l'agence exclusive pour la vente de ces excellentes marques au Canada.

★ Les Liqueurs fines et les cordiaux de Wynand Focking, jouissent d'une renommée universelle, ainsi que les gins en cruchons de grès et en cruches de verre de la même maison: Curacao, Anisette, Abricotine, Crèmes de Thé, de Vanille, de Cacao, de Mocha, de Violettes et de Menthe parmi les liqueurs et cordiaux qu'aucune autre marque n'est parvenue à surpasser.

La maison Hudon, Hébert & Co a le contrôle exclusif pour la vente au Canada des produits de Wynand Focking.

★ La Royal Distillery, de Hamilton, rappelle au commerce que son excellent "Canadian Rye Whisky" est en vente chez tous les marchands de liqueurs en gros. Sa supériorité incontestée lui assure une vogue toujours croissante dans les bars. Sa pureté, sa force, sa limpidité et un excellent embouteillage, toujours les mêmes, font qu'on le demande de préférence à beaucoup d'autres.

★ On nous dit chez MM. Hudon, Hébert & Cie que la vente du cognac Boutelleau & Cie, de Barbezieux, est active. La qualité toujours égale, en même temps que supérieure, des produits de cette vieille maison en assure la vente; c'est ce que savent les commerçants en liqueurs et c'est ce qui assure la vogue toujours croissante de ce cognac tant en fûts qu'en caisses.

Les commandes par lots de 10 caisses ne sont pas rares; pour des ordres de cette importance l'acheteur reçoit en prime un magnifique canif à nombreux usages.

★ Un vin, pur jus de raisin frais, n'est pas toujours facile à obtenir. Pour être certain—d'avoir un vin absolument naturel il n'est rien de tel que de s'adresser au producteur lui-même. The Ontario Grape Growing and Wine Mfg. Co., St Catharines, Ont. ne vend pas d'autres vins que ceux provenant de ses propres vignes. Son annonce d'autre part vous indiquera les marques qu'elle peut vous offrir et qui vous donneront une complète satisfaction.

★ Un bon choix de vins et liqueurs est un avantage offert aux débitants par MM. Nazaire Turcotte & Cie, de Québec. Outre l'assortiment général qu'ils trouveront toujours dans cette maison, ils leur offrent quelques marques spéciales très intéressantes telles que: Sherry de Pitnam & Co; brandy, marque "Autruche" et gin, marque "Croix d'Honneur."

Les cigares importés par MM. Nazaire Turcotte & Co se recommandent pour deux raisons: leur qualité et leurs prix modérés.

★ On consomme, au Canada, une quantité respectable de whisky écossais. La marque John Dewar & Sons, limited, compte parmi les plus populaires: 50 médailles et le grand prix de l'Exposition de 1900 à Paris consacrent ses mérites indiscutables, attestent sa supériorité. Il est au premier rang et entend le conserver. MM. J. M. Douglass & Co. sont les représentants au Canada de cette marque recherchée.

★ La maison Hudon, Hébert & Cie offre au commerce de détail, en dehors des marques dont elle a la vente exclusive au Canada l'assortiment général et complet des vins, bières et liqueurs des meilleurs producteurs tels que:

Clarets, Sauternes, Champagnes, Vins du Rhin, de Madère, Sherries, Port, Tarragone.  
Ales et Porters anglais en bouteilles et demi-bouteilles.  
Gins anglais et hollandais.  
Whiskies écossais et irlandais.  
Rhums en caisses et en fûts.  
Apéritifs, bitters, etc., etc.

★ MM. M. Timmons & Son, 90 et 92, Côte d'Abraham, Québec, se sont créés une réputation bien méritée pour leurs boissons gazeuses, telles que ginger ale, soda, cidérine, cream soda, bière de gingembre, etc. Ces boissons sont égales sinon supérieures à celles importées et coûtent moins cher. Pour le soin qui préside à leur fabrication, les produits employés à leur préparation et la satisfaction qu'elles donnent à la clientèle, les boissons gazeuses de MM. M. Timmons & Son sont sans rivales.

★ Nous apprenons que les ventes du Vin Mariani augmentent d'une façon remarquable. Ce fait est dû non seulement à l'excellence de ce tonique exquis, mais encore à la manière remarquable dont il est annoncé.

Le Vin de Champagne Gold Lack Sec de la maison Deutz & Geldermann, d'Ay, France, est représenté au Canada par MM. Lawrence A. Wilson Co. Ltd, de Montréal.

Ce Champagne est très à la mode en Europe; on s'en sert dans les grandes occasions.

Tout dernièrement encore il était en évidence au banquet de Lord-Maire de Londres et au banquet offert au Prince de Galles, à l'occasion de son retour en Angleterre.

Les GINGER ALE, SODA,  
CIDERINE, CREAM SODA,  
BIERE DE GINGEMBRE, ETC.

DE

**TIMMONS**

sont supérieurs à un grand nombre  
 de marques importées et égaux aux  
 meilleurs.

Les commandes par la malle rece-  
 vront notre meilleure attention.

**M. TIMMONS & SON**

90 et 92 Cote d'Abraham

**QUEBEC.**



**VINS**

Nous fabriquons  
 les célèbres vins:

- GOLDEN DIANA,
- NIAGARA,
- CATAWBA,
- SHERRY SPECIAL  
 VIEUX,
- PORT FRUITE,
- BON VIEUX PORT,
- CONCORD SEC,
- SAINT-JULIEN.

Si vous désirez  
 avoir le meil-  
 leur vin de rai-  
 sin sur le mar-  
 ché, et celui qui  
 donnera le plus  
 de satisfaction,  
 voyez à ce que  
 votre prochain-  
 ne commande  
 soit adressée à

The Ontario Grape Growing and Wine M'g Co.  
**ST. CATHARINES, ONT.**

Ecrivez et demandez nos prix.

**Scotch Whisky**  
**D.C.L.**



Noté pour son grand age  
 et son moelleux

**J. A. TAYLOR**

AGENT

Montreal.

**NOS PRIX COURANTS**

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

**BIERE**

|                                           |           |           |
|-------------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |           |           |
| Bass' Read Bros, Dog's Head               | qts. 2 60 | pts. 1 65 |

**BOURGOGNE BLANC**

|                                        |       |       |
|----------------------------------------|-------|-------|
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b> |       |       |
| JULES REGNIER & CIE.                   | qts.  | pts.  |
| Chablis Supérieur                      | 8 00  | 9 00  |
| Moutonne                               | 10 00 | 11 00 |
| Clos Blanc de Vougeot                  | 16 00 | 17 00 |

**BOURGOGNE MOUSSEUX**

|                                        |       |       |
|----------------------------------------|-------|-------|
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b> |       |       |
| JULES REGNIER & CIE.                   | qts.  | pts.  |
| Nuits                                  | 16 00 | 17 00 |
| Clos Blanc Vougeot                     | 25 00 | 26 00 |

**BOURGOGNE ROUGE**

|                                        |       |       |
|----------------------------------------|-------|-------|
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b> |       |       |
| JULES REGNIER & CIE.                   | qts.  | pts.  |
| Beaujolais                             | 6 50  | 7 50  |
| Macon                                  | 7 00  | 8 00  |
| Nuits                                  | 8 50  | 9 40  |
| Beaune                                 | 9 00  | 10 00 |
| Pommard                                | 11 00 | 12 00 |
| Corton                                 | 13 00 | 14 00 |
| Chambertin                             | 15 00 | 16 00 |
| Pache Romanée                          | 20 00 | 21 00 |
| Clos Vougeot                           | 19 00 | 20 00 |

**CERISES**

|                                        |            |            |
|----------------------------------------|------------|------------|
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b> |            |            |
| Nelson Dupuy                           | qts. 12 00 | pts. 13 00 |

**CHAMPAGNE**

|                     |            |            |
|---------------------|------------|------------|
| <b>Boiv, Wilson</b> |            |            |
| Veuve A. Devaux     | qts. 15 00 | pts. 16 00 |

**L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal**

|                           |            |            |
|---------------------------|------------|------------|
| Gold Laek Sec, Cuvée 1893 | qts. 28 00 | pts. 30 00 |
| " Brut                    | 31 00      | 33 00      |
| Alfred Gratien, Réserve   | 14 00      | 15 00      |
| Veuve Bara Noel           | 17 00      | 18 00      |

**CLARETS**

|                                             |            |      |
|---------------------------------------------|------------|------|
| <b>L. Chaput, Fils &amp; Cie., Montréal</b> |            |      |
| DANDICOLLE & GAUDIN LTD.                    | qts.       | pts. |
| Chateau du Diable                           | 2 50       | 3 15 |
| St-Julien Médoc                             | 3 00       | 3 90 |
| A. Lacoste & Fils, St-Julien                | 2 50       | 3 25 |
| <b>AUDINET &amp; BUHAN, Bordeaux.</b>       |            |      |
| Médoc                                       | 25         | 4 25 |
| Croix Rouge                                 | 5 25       | 0 00 |
| Chateau Moulerens                           | 7 50       | 0 00 |
| Latrille "Petite Côte"                      | 3 50       | 4 50 |
| Audinet & Buhau                             | gall. No 1 | 0 70 |
| "                                           | No 2       | 0 80 |
| "                                           | No 3       | 0 90 |

**A. Wilson Cie. Ltée., Montréal**

|                     |              |         |
|---------------------|--------------|---------|
| BORDEAUX CLARET CO, | qts.         | pts.    |
| Bon Bourgeois       | doz. \$ 4 00 | \$ 5 00 |
| St. Julien          | 5 00         | 6 00    |
| Montferand          | 6 00         | 7 00    |
| Chateau Brule       | 7 00         | 8 00    |

**CLARETS ET SAUTERNES**

|                                            |      |         |
|--------------------------------------------|------|---------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal.</b> |      |         |
| <b>FAURE FRERE.</b>                        |      |         |
| Côtes                                      | doz. | \$ 3 50 |
| Bon-Ton                                    | "    | 4 00    |
| Floirac                                    | "    | 4 50    |
| Medoc                                      | "    | 5 00    |
| Margaux                                    | "    | 5 50    |
| St. Julien                                 | "    | 6 00    |
| Pontet Canet                               | "    | 6 50    |
| Chateau Gruaud Larose                      | "    | 12 00   |
| Sauternes                                  | "    | 4 50    |
| Leon Pinaud Claret                         | "    | 2 50    |
| Côtes                                      | "    | 1 00    |

**COGNAC**

|                                           |         |             |
|-------------------------------------------|---------|-------------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |         |             |
| E. Puet *                                 | doz.    | 9 50        |
| " **                                      | "       | 10 75       |
| " XXX                                     | "       | 12 50       |
| " V.O.                                    | "       | 14 50       |
| " V.O.P.                                  | "       | 15 25       |
| " V.S.O.P.                                | "       | 16 25       |
| " V.V.S.O.P.                              | "       | 20 25       |
| " 1867                                    | "       | 24 25       |
| " 1850                                    | "       | 26 25       |
| " 1840                                    | "       | 30 00       |
| J. Borianne XXX                           | "       | 7 00        |
| D'Angely XXX                              | "       | 6 75        |
| E. Puet                                   | Au gal. | 4 00 à 7 00 |
| J. Borianne                               | "       | 3 75 à 4 75 |

**L. Chaput Fils & Cie, Montréal.**

|                                    |     |         |
|------------------------------------|-----|---------|
| Gonzalez                           | qts | \$ 8 75 |
| Gonzalez *                         | "   | 10 50   |
| "                                  | "   | 14 00   |
| " V.S.O.                           | "   | 16 00   |
| " V.S.O.P.                         | "   | 18 50   |
| " Sup. champ.                      | "   | 22 00   |
| " 24 flasks                        | "   | 9 50    |
| " 48                               | "   | 10 50   |
| Hulot                              | qts | 6 75    |
| "                                  | pts | 7 75    |
| " 24 flasks                        | "   | 7 50    |
| " 48                               | "   | 8 00    |
| " 48 1/2 btles                     | "   | 8 50    |
| Boulestin                          | qts | 11 00   |
| "                                  | pts | 12 00   |
| " 24 flasks                        | "   | 11 50   |
| " 48                               | "   | 13 50   |
| " V.S.O.P.                         | qts | 20 00   |
| " V.V.S.O.P.                       | "   | 28 00   |
| 5 caisses assorties, 25c de moins. |     |         |
| Souillac                           | qts | 6 50    |
| Pluchon                            | "   | 6 00    |
| Aimé Riche                         | *** | 6 00    |
| Darby & Cie                        | "   | 5 75    |

**L. A. Wilson & Cie, Ltée, Montréal**

|                               |       |               |
|-------------------------------|-------|---------------|
| Boutelleau Fils V.S.O.P. 1855 | doz.  | \$16 00       |
| Doctor's special              | "     | 11 00         |
| J. Sorin & Cie                | gall. | \$3 75 à 5 00 |
| Jimenez & Lamothe XXX         | doz.  | 11 00         |
| " V.S.O.P.                    | "     | 15 50         |
| "                             | gall. | 4 25 à 4 35   |

**EAUX**

|                                           |           |       |
|-------------------------------------------|-----------|-------|
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b>    |           |       |
| Vichy St Yorre                            | caisse    | 7 50  |
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |           |       |
| Hunyadi Matyas                            | La caisse | 6 00  |
| St-Galmier (source Badoit)                | "         | 6 00  |
| Vichy Célestins, Grande Grille            | "         | 10 00 |
| " Hopital, Hauterive                      | "         | 10 00 |
| " St-Louis                                | "         | 8 00  |
| Rubinat, Sources Serres, 50 bts           | "         | 9 50  |

**GIN**

|                                           |           |             |
|-------------------------------------------|-----------|-------------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |           |             |
| Honey Suckle, cruchons verre              | La caisse | 8 00        |
| " pierre 1/2 gal.                         | "         | 15 00       |
| <b>GIN DE BERTHIERVILLE</b>               |           |             |
| Melchers Canadian Geneva, Caisses rouges  | 11 25     |             |
| " vertes                                  | 5 85      |             |
| " cses violettes(2doz)                    | 5 00      |             |
| <b>GIN OLD TOM</b>                        |           |             |
| Club                                      | La caisse | 6 50        |
| Wilson                                    | "         | 5 50        |
| Colonial London Dry                       | "         | 6 50        |
| Old Tom                                   | Au gal.   | 2 00 à 3 00 |

**L. Chaput, Fils & Cie, Montréal**

|                                    |           |       |
|------------------------------------|-----------|-------|
| <b>GIN P. HOPPE, SCHIEDAM.</b>     |           |       |
| " Night Cap."                      | La caisse |       |
| Caisses Vertes                     | "         | 5 50  |
| " Bleues                           | "         | 5 75  |
| " Rouges                           | "         | 10 75 |
| " Jaunes                           | "         | 10 90 |
| " Poney 1 doz.                     | "         | 2 55  |
| " 48 1/2 btles                     | "         | 7 25  |
| 5 caisses assorties, 10c de moins. |           |       |

**L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal**

|                                   |      |       |
|-----------------------------------|------|-------|
| <b>BLANKENHEYNE &amp; NOLETS.</b> |      |       |
| Key Brand rouge                   | doz. | 10 50 |
| " verte                           | "    | 5 00  |
| Wilson's Old Tom                  | "    | 6 50  |
| Thorne's                          | "    | 7 50  |

**IRISH WHISKEY**

|                                           |        |       |
|-------------------------------------------|--------|-------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |        |       |
| Henry Thomson                             | caisse | 9 00  |
| " St-Kevin                                | "      | 7 50  |
| " Kilkenny                                | "      | 6 50  |
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b>    |        |       |
| Bushmills' X                              | doz    | 9 50  |
| " XXX                                     | "      | 12 00 |
| Findlater's A1                            | "      | 9 50  |
| Imishannon                                | "      | 6 50  |

**LIQUEURS**

|                                           |        |       |
|-------------------------------------------|--------|-------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |        |       |
| <b>FRÉDÉRIC MUGNIER, Dijon, France.</b>   |        |       |
| Crème de Menthe verte                     | caisse | 11 00 |
| Curacao                                   | "      | 12 50 |
| Cherry B'dy                               | "      | 12 50 |
| Cacao l'Hara à la Vanille                 | "      | 13 10 |
| Marasquin                                 | "      | 11 00 |
| Kirsch **                                 | "      | 12 50 |
| Prunelle de Bourgogne                     | "      | 12 25 |
| Crème de Framboise                        | "      | 18 00 |
| Fine Bourgogne 12lit.                     | "      | 11 00 |
| Crème de Cassis                           | "      | 14 50 |
| Absinthe Ed. Pernod                       | "      | 15 00 |
| Fine Bernard                              | "      | 7 50  |
| Grenadine                                 | "      | 10 00 |
| Anisette                                  | "      | 10 00 |
| Kumel                                     | qts.   | 16 00 |
| Grand Marnier                             | pts.   | 9 00  |
| "                                         | qts.   | 5 00  |
| Bigarreaux                                | pts.   |       |

**L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal**

|                          |      |       |
|--------------------------|------|-------|
| Nelson Dupuy Maraschino  | doz. | 10 00 |
| " Grenadine              | "    | 7 75  |
| Wilson Blackberry Brandy | "    | 8 00  |
| Sorin, Cherry Whisky     | "    | 15 00 |

**OPORTO**

|                                           |        |       |
|-------------------------------------------|--------|-------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |        |       |
| <b>ROBERTSON BROS.</b>                    |        |       |
| No 1. Medal Port                          | caisse | 15 00 |
| No 2,                                     | "      | 12 00 |
| Favorita Oporto                           | 2 00 à | 6 50  |
| Au gallon de                              | "      |       |
| <b>L. Chaput Fils &amp; Cie, Montréal</b> |        |       |
| Commendador                               | doz    | 15 00 |
| Sup. Old Port                             | "      | 11 50 |
| Old Port                                  | "      | 10 00 |
| Lagrima Christi, de Pasquale Scala        | qts    | 8 50  |
| Rouge                                     | 7 50   | 8 50  |
| Blanc                                     | "      |       |

**L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal**

|                  |      |              |
|------------------|------|--------------|
| J. W. Burmerster | doz  | 5 00 à 12 00 |
| "                | gall | 2 25 à 6 00  |

**PORTER**

|                                           |      |      |
|-------------------------------------------|------|------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |      |      |
| Guinness' Read Bros., Dog's Head          | qts. | 2 60 |
| "                                         | pts. | 1 65 |

**RSIN & MOSELLE**

|                                        |       |       |
|----------------------------------------|-------|-------|
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b> |       |       |
| <b>FREDERICK KROTE, Coblenz.</b>       |       |       |
| Laubenheimer                           | qts   | 6 50  |
| Niersteiner                            | 7 50  | 11 00 |
| Rudesheimer                            | 10 00 | 12 00 |
| Steinwein                              | 11 00 | 15 00 |
| Hochheimer                             | 14 50 | 21 00 |
| Liebfraumilch                          | 20 00 | 22 00 |
| Johannisberger                         | 16 00 | 17 00 |
| Royal Scharzberg                       | 17 00 | 18 00 |
| Sparkling Hock, blanc                  | 17 00 | 17 00 |
| " rouge                                | 16 00 |       |
| " Moselle                              | "     |       |

**RRUM**

|                                           |        |       |
|-------------------------------------------|--------|-------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal</b> |        |       |
| Black Joe                                 | caisse | 7 50  |
| <b>L. Chaput Fils &amp; Cie, Montréal</b> |        |       |
| Lion                                      | qts    | 8 75  |
| " 5 caisses, 25c de moins                 | "      | 10 25 |
| Saint Marc                                | qts    | 7 50  |
| Royal                                     | pts    | 9 50  |
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée, Montréal</b>    |        |       |
| Thorne's Lion Brand                       | doz    | 9 50  |
| Liquid Sunshine                           | "      |       |

DES FLOTS DE "OLD SCOTCH"



Une crise qui affecte l'industrie du Scotch Whiskey depuis trois années, ne se termine que lentement, s'il faut en croire les rapports des commissaires du Revenu de l'Intérieur, en Ecosse.

Tandis que le consommateur apprendra avec plaisir que les stocks de "Scotch," actuellement en entrepôts en Ecosse, atteignent l'énorme total de 114,853,000 gallons, cette nouvelle est loin de rassurer les distillateurs et les banquiers qui ont prêté sur les stocks en question.

Plusieurs années avant la faillite de la grande maison Pattersons de Leith, l'industrie de la distillerie écossaise battait son plein, à un tel point que la production dépassait de beaucoup la demande. La crise inévitable devait fatalement arriver et cette industrie en subit maintenant encore l'effet.

L'Ecosse a beaucoup souffert par suite de l'arrêt de son industrie nationale: les recettes d'une compagnie de chemin de fer ont diminué dans des proportions notables depuis que la production du whiskey s'est ralentie.

Pour remédier à ce lamentable état de choses, les distillateurs ont diminué leur production, la limitant à la demande du consommateur.

L'année dernière, la plupart des distilleries n'ont fonctionné qu'une partie du temps, tandis que d'autres ont complètement cessé leurs opérations.

Le but que se proposaient les distillateurs était d'empêcher l'accumulation constante des stocks qui augmentaient d'année en année et l'on espérait fortement que pendant les derniers douze mois on arriverait à une réduction importante.

Cependant, à la publication du relevé des stocks, on constata qu'ils avaient atteint le total ci-dessus mentionné de 114,853,000 gallons soit une augmentation du visible, de 4,955,000 gallons.

Les chiffres suivants établissent dans quelles proportions les stocks ont augmenté pendant les dernières cinq années :

|           | Gallons     |
|-----------|-------------|
| 1897..... | 77,172,000  |
| 1898..... | 89,758,000  |
| 1899..... | 103,290,000 |
| 1900..... | 109,898,000 |
| 1901..... | 114,853,000 |

La quantité totale produite pendant l'année par les 159 distilleries d'Ecosse s'est élevée à 30,196,000 gallons, soit une diminution de 1,602,000 gallons sur l'année précédente; la quantité produite en Ecosse dépasse de beaucoup la moitié de tous les alcools distillés dans le Royaume-Uni.

En face de cet océan de whiskey suspendu sur le marché et sur lequel les banques ont fait des avances, on ne saurait dire que les perspectives de la distillerie écossaise sont brillantes. D'autre part, pour le consommateur, elle constitue la meilleure assurance possible que les coupages (blends) seront de première qualité.

Les "blenders" ont pu acheter à meilleur compte qu'auparavant et dans le but de populariser leurs marques spéciales, ils ont fait bénéficier le public de cet avantage en augmentant dans leurs mélanges la proportion des "Highlands" whiskey de qualité supérieure.

La consommation du "Scotch" va sans cesse en augmentant; la demande venant des Colonies, des Etats-Unis et de l'Europe devient de plus en plus forte. Des cargaisons entières de whiskeys écossais partent de la Clyde chaque semaine et avec le fer qui est expédié du même endroit, constituent les "Scotch cargoes."

RYE

|                                                    |                |          |                 |
|----------------------------------------------------|----------------|----------|-----------------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal.</b>         |                |          |                 |
| Monopole-1893                                      | 16 flasks      | caisse   | \$ 6 50         |
| "                                                  | 24 ou 32 "     | "        | 7 00            |
| "                                                  | 48 "           | "        | 7 50            |
| Monopole                                           | "              | gall.    | 8 50            |
| "                                                  | "              | "        | 3 00            |
| <b>L. Chaput, Fils &amp; Cie., Montréal</b>        |                |          |                 |
| L.C.F.C.                                           | Ord. flasks    | 24       | 7 50            |
| "                                                  | "              | 48       | 8 50            |
| Canada                                             | "              | 64       | 9 50            |
| "                                                  | 48 demi-flasks | 7 50     |                 |
| "                                                  | 24 flasks      | 6 50     |                 |
| <b>Hamilton Distillery Co. Ltd. Hamilton, Ont.</b> |                |          |                 |
| Royal Rye                                          | 25 U.P.        | Le gall. | \$ 2 25         |
| Royal Malt                                         | 25 "           | "        | 2 25            |
| 2 Star Rye                                         | 40 "           | "        | 1 82            |
| 2 Star Malt                                        | 40 "           | "        | 1 82            |
| Rye 7 ans                                          | 25 "           | "        | 2 75            |
| " 5 "                                              | 25 "           | "        | 2 50            |
| " 4 "                                              | 25 "           | "        | 2 40            |
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal</b>            |                |          |                 |
| Wilson's Empire Rye                                |                |          | \$ 8 00 \$10 00 |
| Liquid Sunshine                                    |                |          | 7 00 9 00       |

SAUTERNES

|                                           |           |      |      |
|-------------------------------------------|-----------|------|------|
| <b>L. Chaput Fils &amp; Cie, Montréal</b> |           |      |      |
| DANDICOLLE & GAUDIN LTD.                  |           |      |      |
| Château du Roc                            | La caisse | qts  | pts  |
| Ordinaire                                 | doz       | 3 00 | 3 75 |
| Audinet & Buhan                           | "         | 2 40 | 3 00 |
| "                                         | "         | 3 75 | 4 75 |
| <b>L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal</b>   |           |      |      |
| Jimenez                                   | doz       |      | 6 00 |

SCOTCH

|                                            |      |  |         |
|--------------------------------------------|------|--|---------|
| <b>Boivin, Wilson &amp; Cie, Montréal.</b> |      |  |         |
| J. & R. Harvey R.O.S.                      | doz. |  | \$12 50 |
| " Fitz-James                               | "    |  | 10 00   |
| " Hunting-Stewart                          | "    |  | 9 00    |
| " Jubilee                                  | "    |  | 8 50    |
| " Old Scotch                               | "    |  | 7 50    |
| Alex. McAlpine                             | "    |  | 6 50    |

|                         |       |               |
|-------------------------|-------|---------------|
| Strathspey              | "     | 6 25          |
| Peter Dawson Perfection | "     | 9 50          |
| Spécial                 | "     | 10 25         |
| Extra Spécial           | "     | 11 50         |
| Liqueur                 | "     | 12 25         |
| Old Curio               | "     | 14 50         |
| J. & R. Harvey          | gall. | \$3 65 à 5 50 |
| Melrose Drover & Co     | "     | 3 75 à 6 00   |

L. Chaput Fils & Cie., Montréal

|                         |           |       |
|-------------------------|-----------|-------|
| " Ainslie" Highland Dew | doz.      | 6 75  |
| " Loch Venacher         | "         | 8 00  |
| " Carte Jaune           | "         | 8 75  |
| " Carte Blanche         | "         | 9 50  |
| " Extra                 | "         | 10 50 |
| " Extra Spécial         | "         | 12 50 |
| " Yellow Label          | Imp. qts. | 13 50 |
| "                       | "         | 13 50 |
| Clynelish, 8 years old  | "         | 7 50  |
| Champion                | "         | 8 50  |
| "                       | pts.      | 10 75 |
| "                       | Imp. qts. | 12 00 |
| Duc de Cambridge        | "         | 12 00 |
| Big Ben                 | "         | 10 75 |

J. A. Taylor, Montréal

|                       |     |       |
|-----------------------|-----|-------|
| D. C. L. Black Bottle | doz | 10 50 |
|-----------------------|-----|-------|

L. A. Wilson Cie, Ltée., Montréal

|                             |      |         |  |
|-----------------------------|------|---------|--|
| QUARTS                      |      |         |  |
| Haig & Haig xxx.            | doz. | \$ 9 50 |  |
| " " xxxxx.                  | "    | 15 00   |  |
| " " Liqueur.                | "    | 16 00   |  |
| " " Bleu Blanc Rouge        | "    | 9 50    |  |
| Buchanan's House of Commons | "    | 9 50    |  |
| " " White Label             | "    | 12 00   |  |
| " " Royal Household         | "    | 15 00   |  |
| Thornes Kilty               | "    | 9 25    |  |
| " " Liqueur                 | "    | 11 00   |  |
| Wilson's Brac, qts          | "    | 8 00    |  |
| " " flasks                  | "    | 9 00    |  |
| " " Old Gaelic              | "    | 10 50   |  |

SHERRIES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

|                  |        |               |  |
|------------------|--------|---------------|--|
| ROBERTSON BROS.  |        |               |  |
| Amontillado      | caisse | \$15 00       |  |
| Manzanilla       | "      | 12 00         |  |
| Oloroso          | "      | 7 50          |  |
| Robertson Bros   | gall.  | \$1 75 à 7 50 |  |
| Levert & Schudel | "      | 1 25          |  |

L. Chaput, Fils & Cie, Montréal

|               |      |       |
|---------------|------|-------|
| Emperador     | doz. | 15 00 |
| Manzanilla    | "    | 11 00 |
| Amontillado   | "    | 14 00 |
| Vino de Pasto | "    | 9 00  |

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal.

|                         |       |             |
|-------------------------|-------|-------------|
| Sanchez Romate Hermanos | gall. | 1 50 à 5 00 |
| Maniel Gamboa (Ramirez) | "     | 1 25 à 5 00 |

TONIQUES

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

|               |      |         |
|---------------|------|---------|
| Vin St-Michel | cse. | \$ 8 50 |
| Vin Vial      | "    | 12 50   |

L. Chaput, Fils & Cie, Montréal

|                 |      |                 |
|-----------------|------|-----------------|
| DUBONNET.       | qts. | pts.            |
| Fameux Aperitif | doz. | \$12 00 \$13 00 |

L. A. Wilson & Cie, Ltée., Montréal

|                       |      |          |
|-----------------------|------|----------|
| Vin Mariani           | doz. | \$ 10 00 |
| Wilson's Invalid Port | "    | 7 50     |

VERMOUTH

Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Noilly Prat         |  | \$ 7 00 |
| Cte Chazalette & Co |  | 6 50    |

L. A. Wilson Cie Ltée., Montréal

|                    |      |      |
|--------------------|------|------|
| Noilly Pratt & Cie | doz. | 8 00 |
| Martini & Rossi    | "    | 7 00 |

WHISKY

Hamilton Distillery Co Ltd

Hamilton, Ont.

|                                   |        |         |        |
|-----------------------------------|--------|---------|--------|
| WHISKEY "MAPLE LEAF" DE 8 ANS     |        |         |        |
| Imperial Qts, Cse                 | 12.    |         | 8 00   |
| Amber                             | "      | 12.     | 6 50   |
| Flasks 1-16                       | "      | 16.     | 6 00   |
| " 1-32                            | "      | 32.     | 7 00   |
| " spec. pocket                    | 36.    |         | 7 00   |
| WHISKEY "ROYAL CANADIAN" DE 6 ANS |        |         |        |
| Quarts                            | \$7 00 | Pints   | \$8 00 |
| ½ pints                           | 8 00   | ¼ pints | 9 00   |

# UN DEMI-MILLION DE CIGARES

achetés de la Eureka Cigar Manufacturing Company, en liquidation, comprenant tout leur stock, et que nous offrons à des prix qui ne se sont jamais vu encore. Comme nous sommes convaincus que ce stock va s'écouler rapidement, nous acceptons les commandes sous condition que la marchandise ne soit pas déjà vendue.

**Conditions : 30 JOURS OU 1% 10 JOURS.**

Les personnes intéressées sont priées de venir examiner cette marchandise.

## CIGARES

|                         | Valeur régulière | Notre prix     | Valeur régulière        | Notre prix     |
|-------------------------|------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| 13,500 La Cenuva        | \$65.00          | 40% d'escompte | 1,550 La Conzinstadoro  | 5 rows \$30.00 |
| 3,000 La Activa         | 65.00            | "              | 1,350 Capitana          | 30.00          |
| 6,100 Espina            | 65.00            | "              | 4,100 Eureka            | 1/10 30.00     |
| 2,325 La Activa         | 65.00            | "              | 2,350 Florida Queen (2) | 1/20 30.00     |
| 1,925 Espina            | 65.00            | "              | 45,900 Dorothy          | 27.50          |
| 2,200 Espina            | 65.00            | "              | 20,100 El Grandor       | flat 27.50     |
| 4,400 La Activa         | 65.00            | "              | 3,800 Barona            | 1/40 27.50     |
| 550 La Conzinstadoro    | 65.00            | "              | 450 Founder             | 1/20 27.50     |
| 91,950 La V ashti       | 55.00            | 30%            | 19,300 Sporting Beauty  | 25.00          |
| 1,750 Flor de Christina | 50.00            | 25%            | 16,300 Bessie           | 25.00          |
| 925 Umeeda              | 50.00            | "              | 10,500 Theodora         | 25.00          |
| 1,400                   | 50.00            | "              | 2,250 Flor de V. Alva   | 25.00          |
| 1,400                   | 50.00            | "              | 15,700 El Grandor       | 25.00          |
| 6,500 Manila Leader     | 40.00            | "              |                         |                |

|        |                 |        |       |       |       |                    |        |         |       |
|--------|-----------------|--------|-------|-------|-------|--------------------|--------|---------|-------|
| 4,250  | Flor Cubana     | 1/10   | 40.00 | 40.00 | 2,500 | El Grandor         | 1/20   | 25.00   | 25.00 |
| 2,600  | Henry Clay      | 1/10   | 40.00 | 40.00 | 7,550 | Barons             | 1/20   | 25.00   | 25.00 |
| 3,200  | La Centava      | 1/10   | 40.00 | 40.00 | 1,800 | Royal Standard     | 1/20   | 25.00   | 25.00 |
| 2,600  | Santos Hermanos | 1/10   | 40.00 | 40.00 | 1,100 | Lily Bud           | 1/20   | 25.00   | 25.00 |
| 4,400  | Flower Queen    | 1/10   | 35.00 | 30%   | 300   | Michell's Favorite | 1/20   | 25.00   | 25.00 |
| 30,800 | Eurekas         | 5 rows | 30.00 | 30%   | 250   | Gold Nuggets       | 1/20   | 25.00   | 25.00 |
| 2,150  | El Prioridad    |        | 30.00 |       | 1,700 | Las Dos Naciones   | 1/10   | 25.00   | 25.00 |
| 1,950  | El Triomfo      |        | 30.00 |       | 4,550 | El Premio de Cuba  |        | 20%     | 22.00 |
| 31,400 | Gloriana        | 1/10   | 30.00 | 40%   | 850   | Silver King        |        | 17 1/2% | 21.00 |
| 2,100  | Flower Queen    | 1/20   | 30.00 | 30%   | 1,900 | World's Champions  |        | 15%     | 20.00 |
| 100    | El Grandor      | square | 30.00 |       | 2,200 | Choctaws           |        |         | 20.00 |
| 375    | Capitana        | 1/40   | 30.00 |       | 1,150 | Club House         |        |         | 20.00 |
| 6,400  | Bryants         | 1/20   | 30.00 |       | 400   | Safety             | 5 rows |         | 20.00 |
| 975    | Bryants,        | 1/40   | 30.00 |       | 250   | Volapuk            | 1/20   |         | 20.00 |
| 2,000  | Bryants         | 1/10   | 30.00 |       | 750   | La Amistad         | 1/20   |         | 20.00 |
|        |                 |        |       |       | 10    | El Grandor         | 1/100  |         | 30.00 |

## LISTE SPECIALE

|       |              |      |         |       |                   |      |         |
|-------|--------------|------|---------|-------|-------------------|------|---------|
| 3,700 | Flower Queen | 1/10 | \$35.00 | 7,550 | Eurekas           | 1/20 | \$25.00 |
| 3,300 | Perfeccion   | 1/10 | 35.00   | 4,750 | Reina del Tabacos | 1/20 | 25.00   |
| 2,450 | El Aspicto   | 1/20 | 35.00   | 1,850 | La Amazona        | 1/20 | 25.00   |
| 3,400 | El Aspicto   | 1/10 | 35.00   | 1,450 | Portulana         | 1/20 | 25.00   |
| 2,550 | Gloriana     | 1/10 | 30.00   | 4,000 | Our Special       | 1/20 | 22.00   |
| 7,150 | Casa Grande  | 1/20 | 30.00   |       |                   |      |         |

Total 502,635

# L. CHAPUT, FILS & CIE, MONTREAL.

EPICIERS EN GROS ET MARCHANDS DE THES,

### La qualité du Gin importé n'est plus ce qu'elle était

L'affreuse concurrence qui se fait en ce moment entre les grands distillateurs de la Hollande, est la cause que la qualité du genièvre n'est plus en général ce qu'elle était autrefois.

Un fait qui surprendra peut-être beaucoup les amateurs de Genièvre, c'est qu'il y a relativement peu de Gin importé de la Hollande, qui soit véritablement du Genièvre pur.

D'après la revue "Bonfort," cette importante déclaration vient d'être faite par les plus grands distillateurs de la Hollande, ceux de la ville de Schiedam, au cours d'une controverse des plus animée, qu'ils viennent d'avoir entre eux.

Il fut alors prouvé qu'une quantité considérable de boisson vendue comme étant du Gin, n'était autre chose, qu'un vulgaire mélange d'alcool de patates ou de mélasse aromatisé d'essence de Genièvre. Cette décoction malsaine, étant de nature à détruire la réputation universelle dont jouit le bon vieux gin pur, comme boisson hygiénique, et à faire perdre à la Hollande un commerce d'une importance extraordinaire, les vieilles distilleries, faisant un commerce légitime, se liguèrent entre elles contre ces tripoteurs d'alcool.

Après maintes assemblées, maintes délibérations, on décida, qu'à l'avenir, le véritable genièvre porterait une étiquette signée par la municipalité de Schiedam, garantissant l'authenticité du produit.

Ceci prouve, que même au pays d'origine, il est difficile de se procurer du Gin véritablement pur et combien il est dangereux d'acheter des produits qui n'ont de garantie, que l'étiquette du fabricant qui bien souvent n'est qu'un "Compounder."

Heureusement le Canada n'a plus besoin d'aller à l'étranger pour se procurer du Genièvre, pur, distillé selon la vraie formule.

Nous avons maintenant à Berthierville une distillerie importante dont les produits peuvent rivaliser avantageusement avec les plus vieilles marques de la Hollande. Sur le marché depuis à peine quelques mois le gin de Berthier est déjà connu et apprécié par les connaisseurs d'un bout à l'autre du continent. La production n'est déjà plus suffisante à la consommation. Et les marchands de liqueurs étonnés se demandent à quoi tient ce succès sans précédent.

Nous nous empressons de leur répondre que le secret du succès de la Melchers Gin & Spirit Distillery Coy est dans la qualité de leur produit. Les promoteurs de cette nouvelle industrie ont compris dès le début qu'ici, il fallait un Gin de qualité irréprochable pour rivaliser avec les vieilles marques implantées dans notre pays depuis des siècles. Ce qui fait la supériorité du Gin Melchers "Croix Rouge," c'est qu'à la distillerie de Berthier, on n'emploie que les meilleurs grains qu'il soit possible de se procurer et non seulement le Gin est distillé avec soin, mais on le rectifie, puis enfin, on le laisse vieillir pendant des années, et tout cela sous la surveillance des officiers du Revenu de l'Intérieur.

Le Gin de Berthier n'est offert aux consommateurs que lorsque l'âge l'a rendu parfait. De plus l'acheteur du Gin Melchers "Croix Rouge" est sûr de ne pas être trompé ni dans la qualité ni dans l'âge, car un timbre officiel garantissant les deux est apposé sur chaque flacon par le Gouvernement qui, par l'entremise de ses officiers, suit la distillation du Melchers, depuis l'entrée des grains à la distillerie jusqu'à ce qu'il soit livré au commerce.



Vitrine du magasin de tabacs de M. J. FALARDEAU, 513, rue Craig, Montréal.

| CHAMPAGNE                                               |                |
|---------------------------------------------------------|----------------|
| <b>S. B. Townsend &amp; Co., Montréal.</b>              |                |
| MARQUIS DE LA TOUR.                                     |                |
| "Carte Blanche" Extra Dry.                              | \$12 00        |
| "Grand Vin Royal" Extra Dry                             | \$13 00        |
| & Brut. En paniers.                                     | 13 50          |
| OPORTO                                                  |                |
| <b>S. B. Townsend &amp; Co., Montréal.</b>              |                |
| GUIMARAENS & Co.                                        |                |
| Invalias Reserve, en bouteilles.                        | 9 00           |
| " au gallon.                                            | \$2 25 à 5 50  |
| SHERRY                                                  |                |
| <b>S. B. Townsend &amp; Co., Montréal.</b>              |                |
| MANUEL GAMBOA (Ramirez) au gall.                        | \$1 25 à 5 00  |
| SCOTCH WHISKY                                           |                |
| <b>S. B. Townsend &amp; Co., Montréal.</b>              |                |
| ROBERTSON, SANDERSON & Co., LTD.                        |                |
| Glenleith (8 years old) . . . . .                       | caisse 9 00    |
| Mountain Dew full flavor) . . . . .                     | 10 00          |
| Liqueur Special (15 years) . . . . .                    | 13 50          |
| Old Private Stock (20 years) . . . . .                  | 18 00          |
| Stone Jars — Mountain Dew (8 Imperial quart-) . . . . . | 12 00          |
| Stone Jars — Mountain Dew (12 reputed quarts) . . . . . | 13 00          |
| Craigdhu, 10 O.P. . . . .                               | 4 10           |
| Dhuo h, 9 O.P. . . . .                                  | 4 25           |
| Special Blend, 8 O.P. . . . .                           | 4 75           |
| " 15 U.P. . . . .                                       | 4 00           |
| Glenleith, 5 O.P. . . . .                               | 4 75           |
| " 15 U.P. . . . .                                       | 4 00           |
| Mountain Dew, 4 O.P. . . . .                            | 4 75           |
| COGNAC                                                  |                |
| <b>S. B. Townsend &amp; Co., Montréal.</b>              |                |
| UNITED VINEYARD PROPRIETORS Co.                         | \$10 00        |
| Case goods "Reserve" . . . . .                          | 12 50          |
| Three star . . . . .                                    | 15 00          |
| X. O . . . . .                                          | 16 50          |
| Salamander . . . . .                                    | 20 00          |
| X. X. O P . . . . .                                     | 18 00          |
| In fine cut glass decanters. . . . .                    | 8 00           |
| Au gallon . . . . .                                     | 4 25 à 12 00   |
| GODET FRERES . . . . .                                  | 6 50 à 12 00   |
| GIN                                                     |                |
| <b>S. B. Townsend &amp; Co., Montréal.</b>              |                |
| NETHERLAND'S STEAM DISTILLERY Co.                       | \$11 00        |
| Red cases . . . . .                                     | 5 25           |
| Green . . . . .                                         | 2 50           |
| Violet . . . . .                                        | caisse \$10 50 |
| KIDERLEN'S LIQUEUR GIN.                                 |                |
| 12 Crystal jars 2 1/2 galls . . . . .                   | 11 50          |
| 24 " 2 1/2 galls . . . . .                              | 17 50          |
| 12 " 5 galls . . . . .                                  | 17 50          |

# Importations et Exportations pour Octobre, 1901

| IMPORTATIONS                                   |                             |  | Quantité | Valeur | IMPORTATIONS                                                                   |                       |         | Quantité | Valeur |
|------------------------------------------------|-----------------------------|--|----------|--------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|----------|--------|
|                                                |                             |  | Gallons  | \$     |                                                                                |                       | Gallons | \$       |        |
| <b>Ale, bière et porter</b><br>(en bouteilles) | Grande Bretagne .....       |  | 13,353   | 11,142 | <b>Whisky</b>                                                                  | Grande Bretagne ..... | 43,399  | 61,613   |        |
|                                                | Etats-Unis .....            |  | 11,152   | 6,874  |                                                                                | Etats-Unis .....      | 288     | 629      |        |
|                                                | Autres pays .....           |  | 141      | 228    |                                                                                | Autres pays .....     | 28      | 45       |        |
|                                                |                             |  | 24,646   | 18,244 |                                                                                |                       | 43,713  | 62,287   |        |
| <b>Ale, bière et porter</b><br>(en futs)       | Grande Bretagne .....       |  | 3,228    | 823    | <b>Vermouth</b>                                                                | Grande Bretagne ..... | 128     | 199      |        |
|                                                | Etats-Unis .....            |  | 12,509   | 2,793  |                                                                                | France .....          | 1,149   | 1,182    |        |
|                                                |                             |  | 15,737   | 3,616  |                                                                                | Italie .....          | 12      | 11       |        |
|                                                |                             |  |          |        |                                                                                | Autres pays .....     | 141     | 137      |        |
| <b>Ale et bière de gingembre</b>               | Grande Bretagne .....       |  |          | 103    |                                                                                |                       | 1,430   | 1,529    |        |
|                                                | Etats-Unis .....            |  |          | 18     |                                                                                |                       | Doz.    |          |        |
|                                                | Autres pays .....           |  |          | 121    | <b>Champagne</b><br>(pintes)                                                   | Grande Bretagne ..... | 29      | 420      |        |
|                                                |                             |  | 40       | 97     |                                                                                | Etats-Unis .....      | 1       | 16       |        |
|                                                |                             |  | 145      | 166    |                                                                                | France .....          | 568     | 7,105    |        |
| <b>Absinthe</b>                                | Grande Bretagne .....       |  |          | 185    | 263                                                                            | Autres pays .....     | 614     | 7,650    |        |
|                                                | France .....                |  |          | 2,269  | 5,063                                                                          |                       |         |          |        |
| <b>Brandy et imitations de</b>                 | Grande Bretagne .....       |  | 2,269    | 5,063  | <b>Champagne</b><br>(chopines)                                                 | Grande Bretagne ..... | 42      | 409      |        |
|                                                | Etats-Unis .....            |  | 30       | 223    |                                                                                | France .....          | 1,773   | 11,932   |        |
|                                                | France .....                |  | 22,987   | 33,875 |                                                                                | Etats-Unis .....      | 14      | 62       |        |
|                                                | Autres pays .....           |  | 271      | 399    |                                                                                | Autres pays .....     |         |          |        |
|                                                |                             |  | 25,557   | 39,560 |                                                                                |                       | 1,829   | 12,403   |        |
| <b>Cordiaux et liqueurs</b>                    | Grande Bretagne .....       |  | 508      | 1,521  | <b>Champagne</b><br>$\frac{1}{2}$ (chopines)                                   | France .....          | 160     | 330      |        |
|                                                | Etats-Unis .....            |  | 140      | 953    |                                                                                | Etats-Unis .....      |         |          |        |
|                                                | France .....                |  | 722      | 2,697  |                                                                                |                       | 160     | 330      |        |
|                                                | Chine .....                 |  |          | 889    | 806                                                                            |                       |         | Doz.     |        |
|                                                |                             |  | 2,259    | 5,977  | <b>Champagne</b><br>(magnums)                                                  | Grande Bretagne ..... |         |          |        |
|                                                |                             |  | 6,059    | 6,251  |                                                                                | Autres pays .....     |         |          |        |
| <b>Gin de toute sorte</b>                      | Grande Bretagne .....       |  | 49,783   | 21,294 |                                                                                |                       |         |          |        |
|                                                | Hollande .....              |  | 15       | 12     |                                                                                |                       |         |          |        |
|                                                | Autres pays .....           |  | 55,857   | 28,257 |                                                                                |                       |         |          |        |
| <b>Rhum</b>                                    | Grande Bretagne .....       |  | 4,285    | 2,377  | <b>Vins</b> (excepté les mousseux) de 26 p.c. ou moins de 40 p.c. de d'alcool. | Grande Bretagne ..... | 2,689   | 3,337    |        |
|                                                | Indes Anglaises Ouest ..... |  | 2,337    | 1,012  |                                                                                | France .....          | 5,850   | 5,492    |        |
|                                                | Guyane Anglaise .....       |  | 3,670    | 928    |                                                                                | Espagne .....         | 15,778  | 9,191    |        |
|                                                | Etats-Unis .....            |  | 336      | 111    |                                                                                | Portugal .....        | 2,340   | 3,197    |        |
|                                                | Autres pays .....           |  | 980      | 1,128  |                                                                                | Etats-Unis .....      | 2,341   | 1,649    |        |
|                                                |                             |  | 11,608   | 5,556  |                                                                                | Allemagne .....       | 844     | 957      |        |
|                                                |                             |  |          |        | Autres pays .....                                                              | 6,112                 | 2,312   |          |        |
|                                                |                             |  |          |        |                                                                                | 35,954                | 27,135  |          |        |

| ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ | Marchandise produite au Canada |      | Marchandise non produite au Canada |      | Total des exportations |       | ARTICLES ET PAYS OU EXPORTÉ | Marchandise produite au Canada  |                       | Marchandise non produite au Canada |        | Total des exportations |        |        |        |
|-----------------------------|--------------------------------|------|------------------------------------|------|------------------------|-------|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------|------------------------|--------|--------|--------|
|                             | Quan.                          | Val. | Quan.                              | Val. | Quan.                  | Val.  |                             | Quan.                           | Val.                  | Quan.                              | Val.   | Quan.                  | Val.   |        |        |
| <b>Ale et bière</b>         | Indes Ang. Ouest .....         |      |                                    |      |                        |       | <b>Whisky</b>               | Grande Bretagne .....           |                       |                                    |        |                        |        |        |        |
|                             | Etats-Unis .....               | 544  | 241                                | 732  | 850                    | 1,276 |                             | 1,091                           | Etats-Unis .....      | 10,080                             | 27,683 | 929                    | 2,756  | 11,009 | 30,439 |
|                             | Grande Bretagne .....          |      |                                    |      |                        |       |                             |                                 | Australie .....       | 163                                | 475    |                        |        | 163    | 475    |
|                             | Autres pays .....              |      |                                    |      |                        |       |                             |                                 | Autres pays .....     | 1,735                              | 5,067  | 2                      | 3      | 1,737  | 5,070  |
|                             |                                |      |                                    |      |                        |       |                             |                                 | 11,978                | 33,225                             | 931    | 2,759                  | 12,909 | 35,984 |        |
| <b>Brandy</b>               | Etats-Unis .....               | 544  | 241                                | 732  | 850                    | 1,276 | 1,091                       | <b>Vins</b>                     | Grande Bretagne ..... | 244                                | 172    |                        |        | 244    | 172    |
|                             | Autres pays .....              |      |                                    | 195  | 607                    | 195   | 607                         |                                 | Etats-Unis .....      | 4                                  | 23     | 405                    | 1,538  | 409    | 1,561  |
|                             |                                |      |                                    | 195  | 607                    | 195   | 607                         |                                 | Autres pays .....     | 64                                 | 68     | 2,346                  | 9,937  | 2,410  | 10,005 |
| <b>Gin</b>                  | Etats-Unis .....               |      |                                    | 846  | 954                    | 846   | 954                         |                                 |                       | 312                                | 263    | 2,751                  | 11,475 | 3,063  | 11,738 |
|                             | Autres pays .....              |      |                                    | 846  | 954                    | 846   | 954                         | <b>Autres spiritueux N.A.S.</b> | Grande Bretagne ..... |                                    |        |                        |        |        |        |
|                             |                                |      |                                    | 35   | 46                     | 35    | 46                          |                                 | Etats-Unis .....      | 3                                  | 6      | 169                    | 631    | 172    | 637    |
|                             |                                |      |                                    | 35   | 46                     | 35    | 46                          |                                 | Autres pays .....     |                                    |        | 3                      | 6      | 169    | 631    |

## Exportations du Royaume Uni de Spiritueux anglais pendant les onze mois terminés le 30 Novembre

| EN GALLONS DE PREUVE                                   |  | 1896      | 1897      | 1898      | 1899      | 1900      | 1901      |
|--------------------------------------------------------|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Au Canada</b>                                       |  | 244,172   | 277,445   | 355,352   | 398,321   | 454,913   | 453,793   |
| “ Côte d’Afrique Ouest, Etranger .....                 |  | 33,624    | 38,813    | 62,868    | 65,856    | 82,185    | 73,082    |
| “ Etats-Unis .....                                     |  | 233,233   | 357,777   | 293,467   | 427,628   | 481,746   | 547,265   |
| “ Côte d’Afrique Ouest, Anglaise .....                 |  | 144,239   | 127,218   | 140,259   | 94,689    | 125,336   | 116,218   |
| “ Possessions Anglaises dans le Sud de l’Afrique ..... |  | 411,014   | 396,466   | 321,075   | 330,502   | 478,631   | 696,531   |
| “ Indes Anglaises E.t. ....                            |  | 582,502   | 543,979   | 574,106   | 606,951   | 119,291   | 629,812   |
| “ Australie et Nouvelle Zélande .....                  |  | 1,808,257 | 1,624,283 | 1,853,756 | 1,840,000 | 2,020,644 | 2,213,828 |
| “ Autres pays .....                                    |  | 757,686   | 886,307   | 895,327   | 989,337   | 954,321   | 982,160   |
| <b>Totaux</b>                                          |  | 4,214,727 | 4,252,288 | 4,496,210 | 4,753,284 | 5,217,067 | 5,712,689 |





LA CULTURE DU TABAC AUX INDES NÉRLANDAISES.—UNE PLANTATION DANS L'ÎLE DE JAVA.

*C'est de Java et de Sumatra que vient une grande partie des larges feuilles de tabac employées pour la fabrication des cigares supérieurs. La production annuelle atteint dans ces îles 40 millions de kilogrammes. Dans certaines plantations un homme debout disparaîtrait complètement sous le feuillage des arbustes.*

## DANS le MONDE des FUMEURS

*Depuis que l'usage s'en est répandu dans le monde entier, le tabac a sa place dans l'histoire des mœurs, dans le budget des particuliers comme dans celui des Etats. Loué par des adeptes enthousiastes, combattu par des adversaires acharnés, il exerce dans les deux sens un véritable fanatisme. Rechercher toutes les curiosités qui se rattachent à la question du tabac, rappeler les bizarreries les plus caractéristiques et les excentricités les plus curieuses des amateurs fervents, crayonner à travers les différents pays la silhouette du fumeur et analyser sa passion, c'est une étude pittoresque, morale, anecdotique, qui nous réserve bien des surprises amusantes.*



L n'est rien d'égal au tabac, c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre..." Cet aphorisme d'un personnage de Molière, combien de gens parmi nous seraient prêts à le combattre! Depuis le raffiné qui tire d'un cigare choisi des bouffées odorantes jusqu'au rusé qui fume paresseusement son long et âcre cigare noir traversé d'une paille, depuis la grande dame étrangère à qui plaît le parfum d'une cigarette orientale jusqu'au loup de mer qui garde vissé aux lèvres son brûle-gueule, le tabac compte dans le monde entier d'innombrables fidèles. Ils l'aiment moins encore pour sa saveur propre et pour son arôme que pour l'état où il plonge leur sensibilité et pour l'influence qu'il a sur leur imagination. Ils lui savent gré des rêveries qu'il leur procure; et, dans les anneaux de la fumée qui déroule ses spirales, ils aperçoivent toutes sortes de mirages.

Mais cette action du tabac n'est-elle pas dangereuse? Ne risque-t-elle pas d'engourdir l'intelligence et peut-être de compromettre la santé générale? C'est l'avis d'un certain nombre de médecins, et celui auquel se rangent aussi bien les détracteurs du tabac, ceux qui, ne pouvant en supporter la fumée et l'odeur, s'empressent d'invoquer au nom de leurs répugnances personnelles, de solides

raisons. Car, s'il a de fervents adorateurs, le tabac a des ennemis, pour le moins aussi décidés. Recherché par les uns, honni par les autres, ce qui est certain, c'est qu'il ne laisse personne indifférent. Demandons-nous donc quelle a été jusqu'ici son histoire et quelle place il tient dans nos mœurs; il est impossible que cette étude ne nous réserve pas un bon nombre de piquantes curiosités.

DE LA PIPE DE JEAN BART A LA TABATIERE DE NAPOLÉON.

C'est à titre de drogue médicinale que le tabac fit son apparition en France, lorsque Jean Nicot, ambassadeur en Portugal, l'apporta à la cour de Catherine de Médicis. L'homme a peur de la maladie, et dans toute substance nouvelle il s'empresse de voir un remède contre elle. L'herbe à Nicot passait pour être "amère, déséchant, d'odeur infecte," mais d'ailleurs douée de merveilleuses propriétés curatives. On l'employait contre toutes sortes de maux, hydropisie, ulcères, écoulements, et sous toutes de formes, en pilules, en sirops, en baumes, en emplâtres. Et, chose remarquable, on l'employait avec succès. Ne dit-on pas qu'un remède nouveau guérit toujours, pendant un certain temps? Mais il faut se hâter d'en user pendant qu'il guérit. Cette croyance aux vertus médicinales du tabac subsistait encore au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et Saint-Simon écrit en parlant de la maladie dont mourut la duchesse de Bourgogne: "Il lui prit tout

à coup une douleur au-dessus de la tempe, qui dura sans relâche jusqu'au lendemain et résista au tabac en fumée.

Peu à peu cependant l'usage s'établissait de fumer le tabac dans une pipe. Mais s'il était adopté par les soldats et les gens de mer ainsi que par cette catégorie d'élégants, qui de tout temps, ont mis leur élégance à s'encanailler, pour entrer dans les mœurs il rencontrait un obstacle insurmontable : l'antipathie de Louis XIV. Le grand roi trouvait la fumée tout à la fois nauséabonde et contraire à l'étiquette. Défense formelle était faite de fumer dans les appartements et dans les jardins de Versailles.

Pour enfreindre l'interdiction il fallait être un Jean Bart. L'anecdote est fameuse; l'illustre marin avait obtenu une audience du roi; mais il arriva bien avant que Louis XIV pût le recevoir. Fatigué d'attendre et se heurtant toujours à la hallebrde du garde en faction devant la porte, il sort sa pipe de sa poche, la bourre consciencieusement, l'allume et se met à en tirer d'épaisses bouffées au nez des courtisans effarés. L'odeur du tabac pénètre jusqu'au cabinet du roi; Louis XIV demande le nom de l'audacieux qui se permet de fumer dans ses appartements. On répond que c'est un marin qui prétend avoir une audience de Sa Majesté.

"Il n'y a que Jean Bart, dit Louis XIV, qui soit capable de faire cela," et il ordonne de le faire entrer.

Une autre fois, à Marly, le roi traversait le château et passait près des appartements de la duchesse de Bourgogne, lorsqu'il flaira une odeur insolite. Il entra et fut stupéfait. Faisant cercle, la duchesse et les princesses du sang menaient grand bruit, buvant l'eau-de-vie et fumant la pipe comme de vieux soldats. Par manière de passe-temps, elles avaient envoyé chercher les pipes des suisses au corps de garde.

Faute de pouvoir fumer, on priait. Ce fut une fureur pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Les dames elles-mêmes se barbouillèrent le nez de tabac. Pendant la Régence et tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette vogue se continua. "Prendre du tabac, dit un personnage de comédie, c'est ce qui fait le mérite de la plupart des jeunes gens." Les petits maîtres se servaient de tabac d'Espagne fin et blond, qu'ils puisaient dans une tabatière d'or et d'écaïlle ornée d'une miniature, chef-d'œuvre d'un artiste en renom. L'élégance consistait à laisser tomber quelques grains de tabac sur le jabot de dentelle et à les secouer d'un petit

coup des doigts, avec un geste plein de grâce et de désinvolture.

La mode durait encore sous le premier Empire. Napoléon était un priseur déterminé. La quantité de tabac

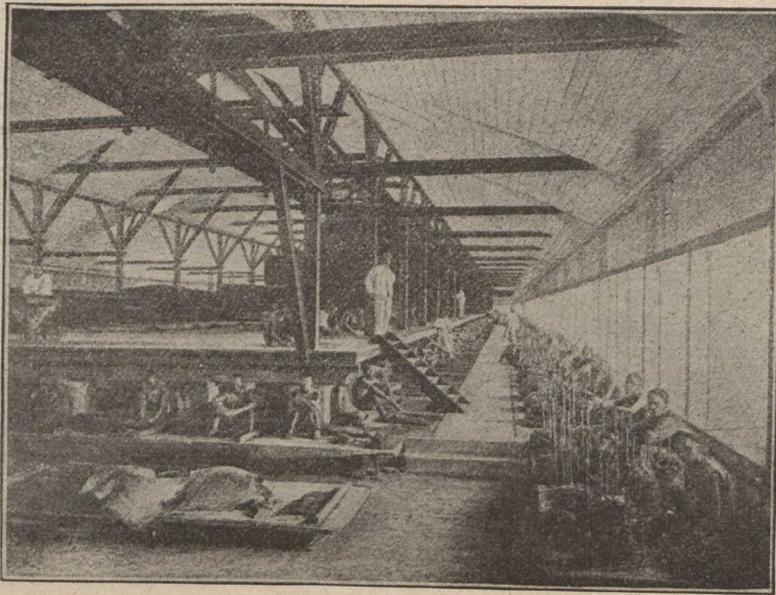
qu'il consumma fut énorme; prodigieuse fut sa consommation de tabatières, attendu que dans ses instants de colère il les jetait à terre et il les piétinait. Une fois un ambassadeur persan lui ayant fait cadeau d'une superbe pipe d'Orient, il essaya de la fumer. Dès la première bouffée, il la rejeta en criant: "Quelle infection! Le cœur me tourne, je suis empoisonné!"

UNE PASSION TYRANNIQUE.

Aujourd'hui l'usage du tabac à fumer est devenu pour beaucoup non pas même un simple passe-temps, mais une habitude, une manie, une passion.

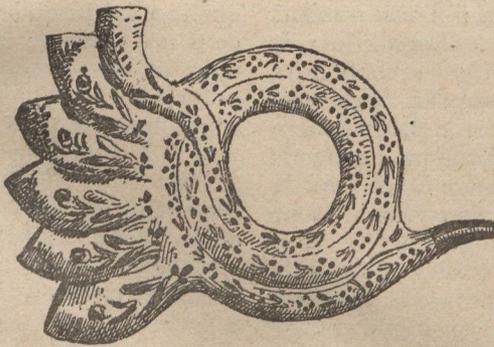
Une habitude se change bien vite en besoin, et celui-ci, faute d'être satisfait, dégénère en souffrance, s'exaspère, en torture. Voyez ce fumeur que des raisons quelconques mettent dans l'impossibilité de fumer. Voilà un homme à plaindre! et il doit certainement vous inspirer beaucoup de pitié. Il a cette expression inquiète de l'être à qui "il manque quelque chose." Il regarde vaguement vers on ne sait quelle terre promise; il esquisse un geste machinal, et roule entre ses doigts vides une cigarette imaginaire. Il devient incapable de fixer son attention et de se livrer à un travail soutenu. Privée de cigarettes, George Sand se trouvait aussitôt dans l'impuissance d'écrire une seule ligne; aux répétitions d'une pièce tirée d'un de ses romans, elle était plongée dans une sorte de somnolence, parce que le règlement du théâtre s'opposait à ce qu'elle fût; on fut obligé, en désespoir de cause, de la laisser allumer sa cigarette. Napoléon III fumait continuellement. Au cours d'une conversation, le tabac lui manquait-il, il cessait de parler, sa main tordait nerveusement sa moustache cirée, il n'écoutait plus son interlocuteur. Au château de Chantilly, quand le duc d'Aumale faisait visiter à ses invités ses merveilleuses galeries, on commençait par lui apporter sur un plateau d'argent sa pipe familière.

Le vrai fumeur peut se passer de boire et de manger; il ne peut se passer de fumer. On a vu des naufragés recueillis après plusieurs jours passés en mer sans provisions, à demi morts de fatigues et de privations, demander



UNE MANUFACTURE DE TABAC A JAVA. — L'INTÉRIEUR D'UN HANGAR DE FERMENTATION.

*Dans ces immenses hangars, on est saisi à la gorge par l'odeur âcre qu'exhalent les tas de tabac en fermentation. Avant cette opération, qui a pour but de lui donner l'arome voulu, le tabac est trié et haché avec soin.*



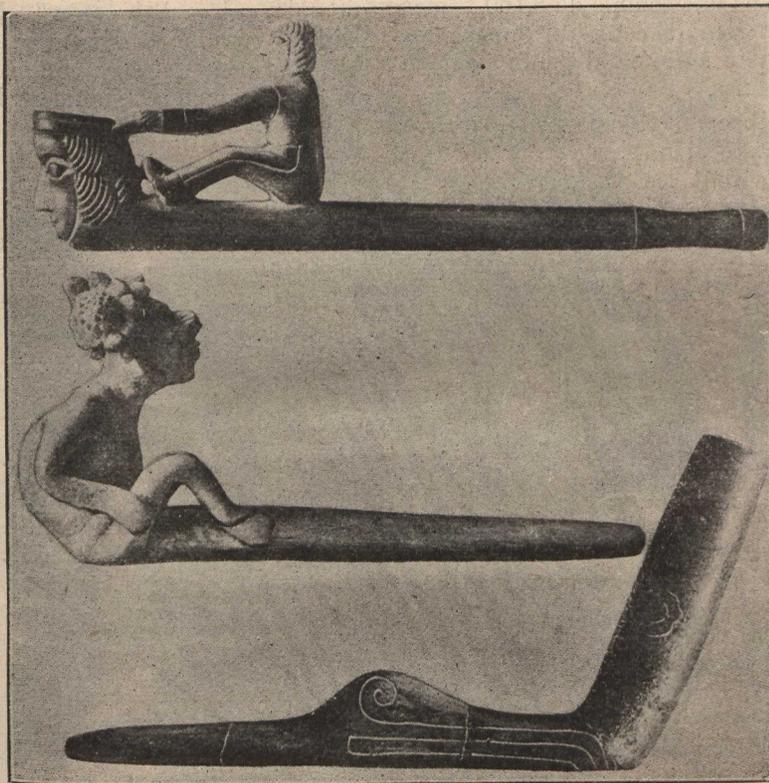
UNE PIPE DE MARIAGE EN HOLLANDE.

*Une pipe de porcelaine ouvragée comme celle que nous reproduisons était autrefois en Hollande un cadeau de noces des plus appréciés. (Collection de M. de Watteville.)*

avant toute chose de quoi bourrer leur pipe. Stanley découvrit en Afrique et fit mettre en liberté un de ses compatriotes, retenu depuis des années dans une étroite captivité. Lorsqu'il parut, les vêtements en lambeaux, la barbe et les cheveux en broussaille, sa première parole fut pour demander un cigare. Il se mit à fumer en silence : après cela seulement il put remercier Stanley et raconter ses aventures. Les anecdotes de ce genre sont innombrables.

Comme toute passion, celle-ci est exclusive et se complique de manies souvent bizarres. Le fumeur se préoccupe moins encore d'avoir un tabac de bonne qualité que d'avoir "son" tabac. Au fumeur de "caporal," vous ne ferez jamais fumer de tabac d'Orient, pas plus qu'au fumeur de pipe de bruyère vous ne ferez accepter la plus

merveilleuse pipe d'écume de mer. Prosper Mérimée ne fumait que des cigarettes qu'il fabriquait lui-même en cachant des cigares dont il cachait la mystérieuse origine. Le maréchal Pélissier faisait un geste d'horreur quand on lui présentait un havane : il préférait les cigares d'un sou. A l'inverse, beaucoup de fumeurs font venir de loin et à grands frais les seuls cigares qu'ils consentent à fumer. L'empereur Guillaume II fume toujours la même sorte de cigares, qui lui coûtent 30c ; quant à son oncle Edouard VII, qui est un grand fumeur, il se fait confectionner des cigares spéciaux, de dimensions extraordinaires, très longs, très ventrus, et qui lui reviennent à la modeste somme de \$1.00 par cigare.



MODELES DE PIPES EN TERRE CUITE EN USAGE CHEZ LES KOLOCHES (Tribut de l'Alaska) ET AU MEXIQUE, (Musée Ethnographique du Trocadéro.)

#### FUMEURS CÉLÈBRES.—GLOIRES ET EXCENTRICITÉS.

Comme elle a ses dilettantes, la passion du tabac a ses phénomènes.

On cite pour leur énorme consommation de véritables ogres et dévoreurs de tabac. Le général Lasalle, le héros de Wagram, peut être pris pour type de ces fumeurs épiques. Sa pipe légendaire était gigantesque : un aigle avait 30 pouces de long. Lasalle la gardait à la bouche au plus fort du combat, et il l'avait menée dans de rudes affaires ; pourtant Napoléon ne pouvait la lui pardonner ; un jour de bataille, après une action d'éclat, Lasalle demanda à l'empereur le commandement d'un des régiments de cavalerie de sa garde. "Quand le général Lasalle ne jurera plus et ne fumera plus," telle fut la réponse.

Certain zouave, dans la guerre de Crimée, était possesseur d'une pipe monumentale. Il l'emporta dans la tranchée devant Sébastopol ; mal lui en prit : le nuage

de fumée qui s'en dégagait devint un point de repère : aussitôt balles et obus de pleuvoir, si bien qu'un jour l'incorrigible fumeur tomba blessé d'un biscaïen. On le releva : mais sa pipe lui avait échappé et il ne se laissa emmener à l'ambulance que lorsqu'on la lui eut retrouvée.

On devine aisément quel admirable prétexte fournit le tabac aux matchs, paris et records. En 1860 un fumeur réussit à fumer 50 cigares en onze heures ; cet exploit fut dépassé par un habitant de Roubaix qui paria de fumer en douze heures 86 cigares, plus de 7 par heure, sans être incommodé ! A vrai dire, ces prouesses ne sont pas sans danger. On a vu maintes fois le pari se terminer aux dépens du parieur. Exemple ; deux individus avaient déposé un enjeu de 2,500 francs qui devait être gagné par celui qui fumerait le plus grand nombre de

pipes. A huit heures du soir ils commencèrent ; à minuit ils avaient déjà fumé 16 pipes ; à la 18e un des deux concurrents tomba en syncope.

Aussi quelques originaux se sont-ils avisés d'une suprême excentricité : le suicide par le tabac. Atteint du spleen, un Danois résolut de noyer sa mélancolie dans le tabac, comme d'autres dans le vin. Il fumait chaque jour 300 cigarettes d'une sorte de tabac oriental très aromatisé, le *tatakieh*. Cela dura vingt-sept mois, pendant lesquels il brûla 125,000 cigarettes ; après quoi il fut atteint de paralysie générale, et mourut au bout de peu de temps. Un Hongrois, membre de l'aristocratie de Buda-Pesth, chargé de famille, avait fait des pertes d'argent. Il s'assura auprès de plusieurs compagnies pour une somme

importante, puis on le vit dépérir, maigrir, sans trouver la cause de cette consommation, qui, au bout de dix mois, le menait au tombeau. On découvrit alors qu'il avait trouvé ce moyen ingénieux de se suicider sans éveiller l'attention : s'intoxiquer à raison de 56 cigares par jour ; il en avait fumé 17,000 !

#### DES PEUPLES DE GRANDS FUMEURS.

De même qu'il y a parmi les individus de grands et médiocres fumeurs, les peuples diffèrent par leur consommation de tabac. En France, pour l'année 1899, on a consommé 75 millions de livres de tabac, ce qui donne une livre par habitant et représente pour l'Etat un revenu de plus de \$65,000,000. Le département où l'on fume le plus est celui du Nord où 18,000,000 d'habitants brûlent par an 8½ millions de livres. Celui où l'on fume le moins est la Lozère, avec 12 oz. seulement par habitant. La Seine a un rang intermédiaire ; ses 3,940,000 habitants fument 7 millions de livres de tabac, ce qui repré-

sente un peu moins de 2 livres par tête. On a calculé que toutes les cigarettes fumées en une année par les Parisiens formeraient une colossale cigarette ayant les dimensions de la colonne Vendôme; quant aux cigares, ils donneraient un cigare monstre presque égal à l'Obélisque. Pour toute la France, les cigarettes fumées pendant un an, mises bout à bout, feraient trois fois le tour de la terre, en suivant l'équateur.

En France donc, le tabac représente dans le budget des particuliers une dépense notable. Supposons un ouvrier gagnant 2,200 francs par an. Sa dépense annuelle de tabac peut être évaluée à 100 francs environ, soit plus de la vingtième partie de son gain. Le fumeur qui, chaque jour, fume 20 cigarettes de "caporal supérieur" ou de "Maryland" aura déboursé entre l'âge de vingt et celui de soixante ans une somme de 8,760 francs (\$1,752). Nous ne disons rien de ceux qui fument des cigares de luxe, et dont par suite la dépense peut se chiffrer par de grosses sommes.

La consommation du tabac en France peut paraître respectable: elle est modeste si on la compare à celle qu'en font les Hollandais et les Allemands, qui sont les plus grands fumeurs d'Europe. Il n'est pas rare de voir un habitant d'Amsterdam ou de Munich brûler dans son année 100 livres de tabac. On a calculé que, pendant toute sa vie, un pareil fumeur fait une consommation de tabac égale au contenu de deux wagons de marchandises fortement bourrés. Et il ne s'agit ici que d'un fumeur ordinaire!

Qu'on se représente les pipes monumentales dont on fait usage dans ces pays! Elles sont pourvues d'un tuyau savamment recourbé et très long, d'un monstrueux fourneau de porcelaine ornée de peintures et d'un couvercle métallique. La cavité du fourneau peut aisément contenir une once de tabac. Un médecin signale un habitant de Rotterdam qui, dans sa journée, fume dix pipes de cette capacité, et consomme par suite dix onces de tabac. C'est une de ces pipes énormes que possède l'étudiant en philosophie de Bonn ou de Heidelberg; il la porte fièrement, bien en évidence, le tuyau sortant de sa bouche.

En Amérique, dans certains Etats, il n'est pas rare de voir les femmes, surtout les négresses, travailler à leur ménage, une grosse pipe de bois entre les dents.

Inversement, veut-on savoir quel est le pays d'Europe où l'on fume le moins? On n'apprendra pas sans surprise que c'est l'Espagne. Eh quoi! l'Espagne où, partout, à toute heure, pendant les repas, au théâtre, dans les arènes, hommes et femmes ne cessent d'avoir la cigarette à la bouche! L'Espagne de *Carmen*, l'Espagne des *cigarières*! Elle-même.—La raison de cette apparente anomalie est qu'une partie de la population fait seule usage de tabac: car si les habitants de villes en font une grande consommation, ceux des campagnes s'en abstiennent presque complètement.

L'ÉTAT MARCHAND DE TABAC ET FABRICANT DE CIGARES

Tandis que, dans la plupart des pays, la culture et le commerce du tabac sont libres, en France les particuliers n'ont le droit que de cultiver le tabac; l'Etat s'en réserve la préparation et la vente.

C'est lui qui achète aux planteurs français le tabac cultivé dans vingt de nos départements, surtout dans ceux du Nord. C'est lui de même qui fait venir de l'étranger, notamment de la Havane, les tabacs moins âcres que les tabacs de France et les feuilles plus grandes et moins rugueuses dont on se sert pour confectionner l'enveloppe des cigares supérieurs.

C'est lui enfin qui travaille le tabac dans les usines où tout se fait à la mécanique, sans en excepter les cigarettes "roulées à la main." Des machines hachent les feuilles en minces filaments; des machines mettent le tabac en paquets et y collent la bande imprimée; des machines roulent et gomment la cigarette.

Si l'ouvrière qui guide l'appareil est attentive et fait

preuve de dextérité, elle peut en une heure fabriquer 1800 cigarettes.

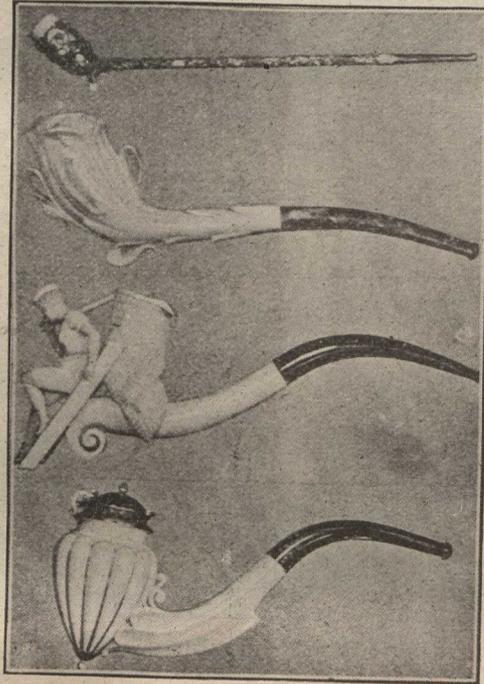
Une manufacture de tabac, avec ses monts de tabac qui séchent, pareils à des tas de fumier, avec son âcre poussière répandue dans l'air, n'a rien pour rejouir la vue, et en revanche a beaucoup pour choquer l'odorat. Il est cependant telles de ces manufactures que l'on cite pour le pittoresque, ce sont celles de Séville.

Suivant un dicton andalou, "qui n'a pas vu Triana n'a rien vu." Triana, c'est le faubourg de Séville où habitent les 5,000 *cigarières* ou cigarières employées à la manufacture de tabac. Pour la plus grande partie, elles appartiennent à la race des *gitanes*, reconnaissables à leur teint légèrement bronzé, à l'éclat de leur œil noir, au reflet de leurs cheveux pareillement noirs. A la sortie de la manufacture, elles emplissent la place et les rues d'une cohue multicolore et bruyante. Les pieds nus chaussés de mules, la jupe courte, la mantille noire laissant voir le bouquet de jasmin, ou le dahlia rouge piqué dans leurs cheveux, elles courent vers leur taudis de Triana, mais sonnettes sales et basses, avec des guenilles pendant aux fenêtres, au-dessus d'une ruelle glissante, mais

que transforment, en s'y posant, les rayons d'un soleil éclatant.

EN ORIENT. — A L'OPIMUM ET A L'EAU DE ROSE. — LA PORTE DES RÊVES.

"Quelle chose abominable que votre tabac! disait un Oriental. D'ailleurs vous ne savez pas fumer." De fait, rien n'est plus éloigné de nos habitudes que la façon de fumer des orientaux. En Turquie, en Perse, dans l'Inde, le tabac est additionné de bois de santal, de feuilles de rose et d'opium, qui en font une substance enivrante et narcotique. La variété des tabacs orientaux est prodigieuse.



PIPES MODERNES DE LUXE.

*Payer une pipe plus de 2,000 francs est un luxe que tout le monde ne peut pas se permettre: tel est pourtant le prix de celle qu'on voit en tête de notre gravure. Les pipes d'écume que nous reproduisons ensuite valent entre \$100 et \$160. (Communiqué par la maison Sommer.)*

# La Popularité

EST LA PREUVE DU MERITE ET IL N'Y A PAS DE MARQUE  
QUI AIT SI RAPIDEMENT CONQUIS LA POPULARITE QUE LE

# Tabac à Chiquer

# “BOBS”

**En Palettes de 5 et 10c.**

BOBS ne vous coute que 36 cents, et paie un bon profit.

BOBS est bien annoncé.

BOBS se vend bien dans presque tous les magasins, de l'Atlantique au Pacifique.

BOBS est une GROSSE PALETTE pour PEU D'ARGENT.

Fabriqué par

**THE EMPIRE TOBACCO CO., LIMITED**

**MONTREAL, Que.**

“ Dans le bazar de Téhéran, raconte un voyageur, l'allée des marchands de tabac est imprégnée de l'arome violent qui s'échappe de sacs en peau de chèvre renfermant le *tombaki*, tabac noir et fort. Aux murs pendent des nattes de tabac d'Ispahan, fines et soyeuses comme des échevaux de soie blonde; des paquets de tabac de Recht sont rangés sur des planches à côté de sachets de *latakiah sultanieh* destinés à la confection des cigarettes; des vases en cuivre contiennent le tabac de Rovandoz, poussiéreux, jaunâtre, chargé d'opium; c'est celui que les chameliers fument le soir en écoutant un histoire des *Mille et une Nuits*, contée par le beau parleur de la caravane.”

Ce sont ces tabacs au parfum à la fois doux et puissant que l'Oriental indolent, ami de la contemplation immobile et du rêve, fume dans son *narghileh*. Dans cet appareil étrange et compliqué, le tabac est grillé dans un petit fourneau de métal; la fumée, conduite par un tuyau, traverse un vase plein d'eau de rose et parvient par

un second tuyau aux lèvres du fumeur. “ Rien n'est plus favorable aux poétiques rêveries, dit Théophile Gautier, que d'aspirer à petites gorgées, sur les coussins d'un divan, cette fumée odorante rafraîchie par l'eau, et qui vous arrive après avoir passé par des tuyaux de maroquin rouge ou vert dont on s'entoure le bras. Il y a des narghilehs d'or, d'argent et d'acier ciselé, damasquinés, niellés, guillochés d'une façon merveilleuse et d'un galbe aussi élégant que celui des plus purs vases antiques; vous fumez dans un chef-d'œuvre un tabac métamorphosé en parfum.” Nonchalant, l'Oriental interrompt seulement sa fumerie pour boire dans une tasse minuscule une goutte de café; puis la fumée, chargée d'opium et d'aromates, ranime en lui les images qui peuplent son demi-sommeil et créent autour de lui un paradis artificiel.



LA PIPE DES INDIENS : CALUMET EN BOIS SCULPTÉ.

*Symbole de paix et de loyauté, le calumet, chez les Indiens de l'Amérique du Nord, sert à sceller les négociations. Ils font fumer à tous ceux avec lesquels ils traitent cette étrange pipe plate et allongée. (Musée ethnographique du Trocadéro.)*

LE TABAC EST-IL DANGEREUX POUR LA SANTÉ ?

Le tabac exerce-t-il des ravages dans l'organisme? Beaucoup de médecins l'affirment, et la *Société contre l'abus du tabac* s'efforce, par des conférences et des brochures, de combattre l'excès de consommation du tabac et même son simple usage. “ On blâme les Chinois, disent les détracteurs du tabac, de fumer l'opium, mais le tabac est, lui aussi, un stupéfiant dangereux. Il contient un alcaloïde violent, la nicotine, dont une seule goutte préparée pure et déposée sur la glande lacrymale d'un lapin le foudroie instantanément. Quelle terrible action ce poison, introduit dans l'organisme avec la fumée, n'a-t-il pas sur la physiologie humaine ! ”

Les cas fournis par l'observation médicale ne manquent pas.

L'abus du tabac peut provoquer la carie des os de la

face et le cancer de la gorge.

Mais, dans

tous les exemples qu'on cite

pour prouver les effets per-

nicieux du ta-

bac, on peut

constater qu'il s'agit toujours d'usage immodéré et parfois follement excessif. En de pareils cas, il n'est pas étonnant que la santé soit troublée profondément. De ce que l'excès du tabac est funeste, il ne s'ensuit pas que le tabac pris en quantité raisonnable soit dangereux. Si l'abus de l'alcool est un fléau qui ruine un pays il n'en est pas de même du tabac. C'est un poison sans doute, mais à l'égal de tant de substances dont la médecine fait usage, et qui, à petites doses, peuvent être inoffensives. Avis au consommateur imprudent! Quant au fumeur qui fume modérément la cigarette, au brave homme qui s'est fait de la pipe “ une amie,” il peut, à moins d'être atteint d'une maladie qui lui interdise l'usage du tabac, lui demander d'agréables rêveries, sans craindre de les payer au prix de sa santé ou de sa vie.

★ M. F. L. Defond écrit des Provinces Maritimes à la J. M. Fortier Limited que le succès des cigares “ Princess Teck ” s'affirme de plus en plus.

★ Bien qu'elle ne compte que quelques années d'existence, la maison Miller et Lockwell, de Québec, à déjà fait sa marque dans le commerce et l'industrie des tabacs.

Dès le début, les fondateurs de la maison ont compris qu'un des éléments du succès est la confiance du public, ils n'ont rien négligé de ce qui pourrait l'attirer et le public a répondu à leur attente.

Sous la raison sociale Miller et Lockwell, M. Lockwell fait maintenant seul les affaires, des raisons de santé ayant obligé M. Miller à se retirer, il y a un an environ.

La maison, nous l'avons dit, a fait sa marque. Au commerce des tabacs est venue se joindre la fabrication des cigares. M. Lockwell a, en effet, acquis récemment la Québec Cigar Co de MM. Douville Frères qui conservent un intérêt dans cet établissement. Puis voyant que la manufacture de cigares pouvait prendre des développements et augmenter sa production, M. Lockwell céda à deux de ses anciens et fidèles employés, MM. Jobin et Fleury, qui l'ont transporté 89, rue St Paul, son commerce de gros en pipes, tabacs, cigares et cigarettes. A la place autrefois occupée par ces marchandises sont maintenant installés les bancs de cinquante nouveaux ouvriers cigariers qui augmentent d'autant le personnel de la Québec Cigar Co.

La maison Miller et Lockwell avait déjà depuis quelque temps le contrôle de la Québec Cigar Co.; mais maintenant qu'elle en a l'entière propriété, elle l'amènera au degré de succès et de prospérité qu'elle avait atteint pour son propre commerce de gros.

★ M. N. Michaels, de la maison Granda Hermanos y Ca a fait un voyage d'affaires à New-York dans la seconde moitié de janvier.

#### La maison Jos. Côté

★ Il nous fait plaisir de recommander à nos lecteurs la maison Joseph Côté, de Québec. Etabli en 1887, M. Côté a vu son commerce augmenter dans des proportions telles qu'il a dû transporter son commerce de gros au No 188 rue St Paul, où il occupe un bel édifice, à 3 étages, de 60 pieds de front sur la rue St Paul et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue St André où se trouvent ses entrepôts pour la livraison des marchandises. Les salles d'échantillons et bureaux dont l'aménagement est des plus modernes font face à la rue St Paul.

Le stock se compose de l'assortiment le plus complet qu'il soit possible de trouver en fait de pipes, cigares, tabacs, cigarettes, sans compter une importante ligne de biscuits et de sucreries. Le tabac canadien forme une spécialité de la maison, M. Côté est le pionnier de ce commerce à Québec. En 1887, époque où M. Côté lançait ses tabacs canadiens, il se fumait relativement, très peu de tabac canadien.

Les principales marques de cigares de cette maison sont : Le El Sergeant, St Louis, My Best et Champlain.

Deux voyageurs parcourent la province, de Trois Rivières à Campbellton et visitent la clientèle régulièrement tous les deux mois, tandis que 3 vendeurs s'occupent exclusivement de Québec et ses environs. Cinq voitures assurent la livraison des marchandises : voilà qui donnera une idée de l'importance du commerce de la maison Joseph Côté de Québec.

M. Côté possède en plus un magasin de détail des plus achalandés au No 179 de la rue St Joseph Québec, sous le nom de El Sergeant Cigar Store, en face de l'église St Roch.

A tous les lecteurs de "Liqueurs et Tabacs," je souhaite une  
bonne et heureuse année.

HENRI D. BARRY

# Aux Acheteurs et Vendeurs de Cigares...

Je sollicite votre correspondance, lorsque vous aurez besoin de cigares. Je suis en mesure de vous donner, pour votre argent, un meilleur cigare que n'importe quel manufacturier de cigares du Canada — parce que mes dépenses sont moindres, parce que j'ai le choix des ouvriers, vu que j'en occupe toute l'année, et que, par conséquent, j'en obtiens une fabrication supérieure.

Ma devise est : "Qualité et Bon Marché."

Je suis le seul manufacturier des marques suivantes :

MARIE CAROLINE,  
PRIMEROS,  
C. W. A.,  
GOLD CROWN,  
LA NUEVA,  
GOLD STAR,  
WASHINGTON COLUMBUS,  
LA DEFENSA,  
LA DELICIA,

LA CANADIENNE,  
LA ROSA CASTILLA,  
EXTRA DRY,  
AVEC VOUS,  
LITTLE BOUQUET,  
H. D. B. (Special),  
OPERA BELLE,  
MOLLY SWEET,

et une foule de MARQUES SPECIALES que nous  
fabriquons pour plusieurs de nos clients. . . . .

Je n'emploie dans ma Fabrication que des Tabacs Importés.

Ma manufacture est une des plus grandes du pays; elle est magnifiquement éclairée et mes ateliers sont tenus dans un état de grande propreté.

Je sollicite la faveur de vos ordres qui seront  
remplis à votre pleine et entière satisfaction.

# HENRI D. BARRY

Importateur de Tabacs et  
Manufacturier de Cigares

155-159 rue d'Aiguillon, Ancien Hotel Florence, QUEBEC.

M. T. Théo. Valiquette dont nous publions ici le portrait est un des marchands de tabac les plus populaires de Montréal.

C'est un modeste, qui s'occupe de ses affaires et poursuit tranquillement son chemin sans faire de bruit.

M. T. Théo. Valiquette est un enfant de Montréal où il est né en Novembre 1868. Il suivit le cours commercial du Collège de St-Vincent de Paul, puis à l'âge de 17 ans, en 1885, il fit ses premiers débuts dans les affaires comme employé dans une maison de marchandises sèches.

En 1893, alors âgé de 25 ans, M. T. Théo Valiquette s'établit dans le commerce des tabacs pour son propre compte et prend magasin, 1735 rue Ste Catherine à l'endroit même où nous le trouvons encore aujourd'hui. Son genre de commerce est celui de la plupart des tabacconistes de Montréal, cependant en commerçant adroit, M.



M. T. THÉO. VALIQUETTE

★ M. Hislop parcourt en ce moment l'Ontario dans les intérêts de la J. M. Fortier Ltd. Il a eu beaucoup de succès à Toronto, ville où les cigares "Chamberlain" et "Lafayette" sont de plus en plus appréciés.

★ La Emporium Cigar Co. s'est assuré les services pour cinq années de l'ancien contremaître de S. Davis & Co, Oscar Chalifoux qui passe pour le meilleur cigariier du Canada.

La fabrique n'emploie que le meilleur tabac : 50 boucauts de pure Havane sont entrés à la manufacture depuis huit jours. Ainsi s'explique le succès des marques "Emporium et El Marka".

#### "A. T. Navy Cut"

★ C'est bien rarement qu'un produit placé sur le marché obtient de prime abord la faveur des fumeurs comme l'a fait le tabac à fumer "Navy Cut" de l'American Tobacco Co.

Les tabacs de cette marque sont manufacturés aux Etats-Unis par l'American Tobacco Co ; ce sont des produits supérieurs destinés surtout à la clientèle de choix. Ils sont empaquetés dans des boîtes en ferblanc contenant un cinquième de livre fermant hermétiquement au moyen d'un appareil breveté pour faire le vide.

Le "A. T. Navy Cut" se fait en trois sortes différentes, doux, moyen et fort, de façon à convenir au goût de tous les fumeurs qui savent apprécier un tabac supérieur. Il est de fait que tous ceux qui en ont fait l'essai, le déclarent supérieur au meilleur, ce qui explique son grand succès.

Cette demande est de nature à causer de la satisfaction aux tabacconistes, car le prix auquel ce tabac est vendu, leur permet de réaliser de beaux profits. Tous les jobbers tiennent ce tabac en stock dont le prix de gros est de \$1.05 la lb.

Valiquette s'est créé des spécialités pour répondre aux besoins d'une clientèle particulière ; parmi ces spécialités sont les tabacs en boîtes, les tabacs pour la pipe et surtout les tabacs canadiens naturels hachés qu'il vend en gros et en détail.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer chez M. Valiquette le représentant d'une des plus grandes manufactures de tabac du Canada qui, voyant que M. Valiquette ne parlait guère volontiers de lui nous dit :

"Dites à vos lecteurs que M. Théo. Valiquette est un homme actif, honnête, droit, obligeant envers tout le monde, de, aimé de tout le monde, qu'il a une clientèle attirée, bien à lui, une clientèle aristocratique, et qu'il fait un des plus beaux commerces de la ville. Signe particulier ; ne tolère pas de flâneurs dans son magasin."

M. Valiquette quand ses occupations lui laissent quelque rare loisir s'occupe de sports athlétiques. Il est l'un des directeurs de la A.A.A.M.

★ On nous dit un peu partout dans le commerce des tabacs que la vente du tabac à fumer "Red Cross" augmente d'une façon très considérable. Le Red Cross, est un mélange de tabacs "Rouge" & Quesnel empaqueté par l'American Tobacco Co. Ses qualités le recommandent aux fumeurs.

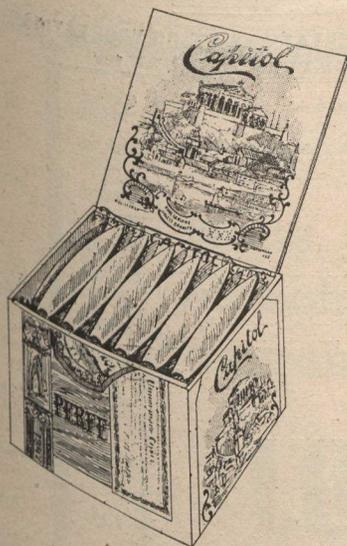
★ M. J. C. Moquin se fait un plaisir d'annoncer à ses clients et amis qu'il vient d'accepter la représentation de la maison E. N. Cusson & Cie, fabricants de cigares à Montréal et qu'il aura l'avantage de leur rendre visite au cours de son premier voyage entre Québec et Toronto. Il compte se mettre en route dans les premiers jours de mars avec un set d'échantillons variés et de première classe. Les amis de M. Moquin auront donc tout intérêt à examiner ses échantillons avant de placer leurs commandes.

★ L'industrie de la préparation des tabacs et de la fabrication des cigares a pris une très grande extension à Québec, qui possède plusieurs manufactures très importantes dans cette branche.

La manufacture de cigares de M. Henri D. Barry compte parmi les plus grandes du pays. Parmi ses marques spéciales de cigares, nous nous contenterons de citer : Marie Caroline, C. W. A., La Nueva, Primeros, Gold Crown, Gold Star, Washington, Columbus, H. D. B., La Delicia, La Rosade de Castilla. Il en est d'autres encore ; nos lecteurs les trouveront indiquées dans l'annonce d'autre part.

M. H. D. Barry a une expérience de vingt années dans la fabrication des cigares et le commerce des tabacs. Depuis 1893 qu'il travaille pour son propre compte son chiffre d'affaires augmente sans cesse, grâce aux soins apportés au choix des tabacs importés et à la fabrication de ses cigares. Ses cigares ne contiennent que des tabacs importés.

# La plus Ancienne Manufacture de l'Union À MONTRÉAL



"CAPITOL"

Nos principales  
Marques



"VICTORIA CROSS"



"SOHMER"

Nous apportons une attention  
toute particulière à la fabri-  
cation des marques spéciales.

## E. N. CUSSON & CIE

Manufacturiers de Cigares

8, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL

# A Travers le Commerce des Cigares et Tabacs

★ M. Michaels nous dit au sujet des tabacs de la Havane :

Le marché du tabac de l'île de Cuba a une tendance prononcée à la hausse. Les Cubains s'attendent généralement à ce que le gouvernement des Etats-Unis modifie les droits d'importation sur le tabac de la Havane et les fixe d'une façon uniforme à 20 cts par lb. Les droits actuels sont de \$1.85 pour les robes et de 35c pour les fillers.

Dans le commerce des tabacs de New-York, l'on s'attend également à une réduction sur les droits d'entrée qui existent maintenant sur ces mêmes tabacs de la Havane.

★ Ni le roi ni la reine d'Italie ne peuvent supporter l'odeur du tabac ; il est par conséquent interdit à leur entourage de fumer dans les appartements royaux. Cette aversion du tabac par le couple royal est d'autant plus surprenante que la mère et les sœurs de la jeune reine fument la cigarette et que elle-même a été élevée à la cour de Russie où tout le monde fume. Quant au feu roi Humbert, père du roi actuel, tout le monde sait qu'il était un fumeur invétéré.

★ Autrefois les cigares fabriqués à la Havane étaient beaucoup plus longs que ceux que l'on y fait maintenant. Ceux de huit pouces de longueur étaient communs, tandis que maintenant la grandeur régulière est de quatre pouces. Les prix diffèrent beaucoup et varient entre \$30 et \$1000 le mille.

Les femmes employées dans les manufactures de cigares ont pour spécialité de mettre les cigares en boîtes, de fermer ces boîtes et de les orner de ces étiquettes fantaisistes que nous connaissons tous. La fabrication des boîtes en cèdre, dans lesquelles sont emballés les cigares, forme une des industries les plus importantes de la Havane.

Quant aux Cubains eux-mêmes, ils ne fument que très rarement le cigare ; ils lui préfèrent la cigarette qu'ils roulent avec une dextérité et une grâce toutes particulières.

★ M. J. M. Fortier nous dit que sa manufacture est très occupée en ce moment. Depuis le commencement de l'hiver les affaires ont été des plus satisfaisantes et les perspectives pour le printemps sont également bonnes.

Le tabac de la Havane est meilleur marché depuis quelques mois. Les fumeurs de cigares ne manqueront pas de bénéficier de cette réduction dans les prix du tabac en feuilles.

★ Le représentant de la Jos. Tassé Cigar Co nous déclare que les affaires sont aussi actives qu'elles le sont d'habitude à pareille époque de l'année. La manufacture de la compagnie pousse activement la fabrication de son stock en vue de la reprise prochaine des fortes demandes.

D'après les renseignements reçus de divers côtés pour cette maison, le commerce de détail a été très actif pendant la saison des fêtes.

★ M. M. Elkan, de MM. Ed. Youngheart & Co., dit que les affaires pour le commerce du printemps s'annoncent bien. La matière première est abondante.

Les transactions en décembre dernier ont été très satisfaisantes, il s'est fait et vendu beaucoup plus de cigares qu'en 1900 à pareille époque.

★ M. E. N. Cusson, de MM. E. N. Cusson & Cie, nous informe que les affaires ont été satisfaisantes pendant l'année 1901. Il est à remarquer que le mois de janvier actuel a été plus fort qu'aucun autre mois de janvier depuis la fondation de la compagnie. M. Cusson constate qu'à présent il y a beaucoup moins de demandes pour les cigares avec robes foncées ; la vogue est aux cigares avec robes claires.

## STATISTIQUES D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS IMPORTATIONS POUR OCTOBRE 1901

|                                                                                                                                                | Quant.         | \$            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| <b>Cigarettes, \$3 par lb. et 25 p. c. —</b>                                                                                                   |                | 1,417         |
| Angleterre.....                                                                                                                                | 258,000        | 1,750         |
| Etats-Unis.....                                                                                                                                |                | 512           |
| Egypte.....                                                                                                                                    | 260,80         |               |
| Autres pays.....                                                                                                                               | 33,000         | 3,789         |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                              | <b>551,780</b> |               |
| <b>Cigares, \$3 lb. et 25 p. c. —</b>                                                                                                          |                | 109           |
| Angleterre.....                                                                                                                                | 6,250          | 301           |
| Mexique.....                                                                                                                                   | 19,50          | 3,69          |
| Etats-Unis.....                                                                                                                                | 48,900         | 15,361        |
| Cuba.....                                                                                                                                      | 402,200        | 1,373         |
| Philippines.....                                                                                                                               | 111,000        | 362           |
| Autres pays.....                                                                                                                               | 18,500         |               |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                              | <b>605,450</b> | <b>21,065</b> |
| <b>Tabac coupé, 55c par lb. —</b>                                                                                                              | <b>Lbs.</b>    | <b>\$</b>     |
| Angleterre.....                                                                                                                                | 7,747          | 6,706         |
| Etats-Unis.....                                                                                                                                | 2,670          | 1,730         |
| Autres pays.....                                                                                                                               | 1,010          | 240           |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                              | <b>11,427</b>  | <b>8,666</b>  |
| <b>Tabac à priser, 50c par lb. —</b>                                                                                                           |                | 633           |
| Etats-Unis.....                                                                                                                                | 2,259          |               |
| Autres pays.....                                                                                                                               |                | 633           |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                              | <b>2,259</b>   |               |
| <b>Tabac en palettes et autres tabacs manufacturés, N.A.S., 50c par lb. —</b>                                                                  |                | 105           |
| Angleterre.....                                                                                                                                | 99             | 2,449         |
| Etats-Unis.....                                                                                                                                | 7,043          |               |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                              | <b>7,142</b>   | <b>2,554</b>  |
| <b>Pipes en tous genres, montures, porte-cigarettes et leurs étuis nécessaires de fumeurs et leurs caisses et blagues à tabacs, 35 p. c. —</b> |                | 6,933         |
| Angleterre.....                                                                                                                                |                | 2,476         |
| Etats-Unis.....                                                                                                                                |                | 2,421         |
| Autriche.....                                                                                                                                  |                | 6,260         |
| Allemagne.....                                                                                                                                 |                | 3,814         |
| France.....                                                                                                                                    |                | 9             |
| Autres pays.....                                                                                                                               |                |               |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                              |                | <b>21,913</b> |

## EXPORTATIONS POUR OCTOBRE 1901

| Articles et Pays<br>ou<br>Exportés. | Marchandises,<br>la production<br>du Canada. |              | Marchandises,<br>non produits<br>au Canada. |              | Total<br>des exporta-<br>tions. |              |
|-------------------------------------|----------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
|                                     | Quan-<br>tité.                               | Va-<br>leur. | Quan-<br>tité.                              | Va-<br>leur. | Quan-<br>tité.                  | Va-<br>leur. |
|                                     | Lbs.                                         |              | Lbs.                                        |              | Lbs.                            |              |
| <b>Cigares :</b>                    |                                              |              |                                             |              |                                 |              |
| Angleterre.....                     |                                              |              |                                             |              | 6                               | 18           |
| Indes Ang. Occidentales.....        |                                              |              |                                             |              |                                 |              |
| Etats-Unis.....                     | 6                                            | 18           |                                             |              | 6                               | 18           |
| Autres pays.....                    |                                              |              |                                             |              |                                 |              |
| <b>Total.....</b>                   | <b>6</b>                                     | <b>18</b>    |                                             |              |                                 |              |
| <b>Cigarettes :</b>                 |                                              |              |                                             |              |                                 |              |
| Angleterre .....                    |                                              |              |                                             |              | 638                             | 300          |
| Etats-Unis.....                     |                                              |              | 46                                          | 90           |                                 | 39           |
| Autres pays.....                    | 592                                          | 300          |                                             |              | 638                             |              |
| <b>Total.....</b>                   | <b>592</b>                                   | <b>300</b>   | <b>46</b>                                   | <b>90</b>    |                                 | <b>533</b>   |
| <b>Tabac, côtes et déchets :</b>    |                                              |              |                                             |              | 20,670                          | 734          |
| Etats-Unis.....                     | 20,670                                       | 233          |                                             |              | 13,300                          |              |
| Allemagne.....                      | 13,000                                       | 74           |                                             |              |                                 | 957          |
| <b>Total.....</b>                   | <b>33,670</b>                                | <b>987</b>   |                                             |              |                                 |              |
| <b>Tabac, palettes et coupé :</b>   |                                              |              |                                             |              | 1,592                           | 436          |
| St. Pierre.....                     | 1,592                                        | 436          |                                             |              | 5,650                           | 1,873        |
| Angleterre.....                     | 3,550                                        | 922          | 2,100                                       | 951          |                                 | 212          |
| Terreneuve.....                     |                                              |              |                                             |              | 316                             | 2,091        |
| Etats-Unis.....                     | 126                                          | 78           | 230                                         | 164          | 6,865                           |              |
| Autres pays.....                    | 4,060                                        | 1,199        | 2,805                                       | 870          |                                 | 4,611        |
| <b>Total.....</b>                   | <b>9,328</b>                                 | <b>2,626</b> | <b>5,135</b>                                | <b>1,985</b> | <b>11,463</b>                   |              |

# Tabacconistes en Gros et Détailliers

Nous vous soumettrons des prix  
et échantillons défiant toute con-  
currence pour des

**LOTS DE 5,000 a**

**100,000 CIGARES**

Nous faisons une  
spécialité de la  
fabrication de  
MARQUES SPÉCIALES



Nos Prix

varient de  
\$14.00 à  
\$125.00  
le mille.

**Miller & Lockwell**  
133, rue Saint-Pierre, QUEBEC



ETABLI **1878**

**CIGARES :**

LAFAYETTE, 5c.

LA CORONET, 10c.

CYRANO DE BERGERAC, 15c.

2 POUR 25c.

CHAMBERLAIN, 10c.

3 POUR 25c.

**J. M. FORTIER LIMITED**

BUREAU : 1982, RUE NOTRE-DAME, **MONTREAL**  
MANUFACTURE : 151-161, ST-MA RIE, **MONTREAL**

**CIGARETTES :**

HAVANETTES, 10 PETITS CIGARS HAVANA POUR 10c.

ROYAL, 10c. Egyptian Blend. SONADORA, 10c.

Tabac de la Havane.

CREME DE LA CREME, 10c. VIRGINIA.

LAFAYETTE, 10c. 3 POUR 25c. TRILBY, 5c.

**TABACS COUPÉS :**

Fortier's Cut Cavendish.

Creme de la Creme Perique Mixture.

“ “ “ Tabac a Cigarettes.

**1902**

## Une Flanerie du Soir

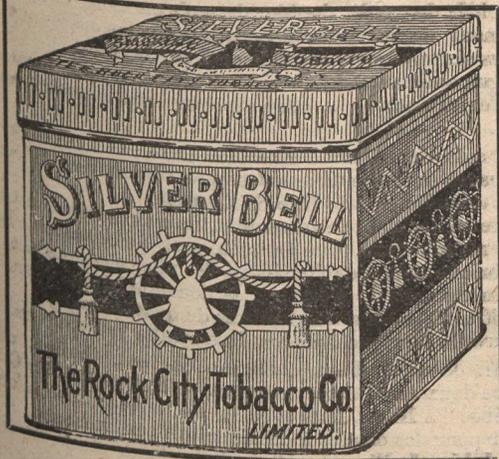
L'OBSERVATEUR le moins prévenu a dû remarquer au cours de ses flâneries à travers les principales rues de la ville, une agréable modification dans la disposition des vitrines des magasins et des principaux marchands de tabacs. Les marchands commencent à se rendre compte du fait que leurs vitrines sont "les miroirs, reflecteurs de leurs magasins" et qu'une vitrine bien décorée proclame que l'intérieur de leurs magasins est bien disposé et moderne. Les avantages d'un étalage artistique de la vitrine au point de vue de la publicité n'ont pas été appréciés à leur juste valeur et certains marchands prétendent que leurs marchandises sont si bien connues qu'il n'est pas nécessaire d'y attirer l'attention du public. C'est là une erreur. Il n'y a pas d'ar-



Etalage de l'American Tobacco Co., à l'Eden Cigar Store, 242 Rue Saint-Laurent.

Le plus connu dans le monde des fumeurs que la Cigarette "Sweet Caporal" et cependant la American Tobacco Company of Canada, propriétaire de cette cigarette connue dans le monde entier, fait décorer les vitrines de quelques-uns de ses clients d'une manière si unique et dans un genre si décoratif que l'on serait porté à croire que c'est un article nouveau qu'elle lance sur le marché, au lieu d'être la cigarette—type du monde entier. Quelques unes des vitrines décorées sont réellement remarquables. Le magasin de M. Maurice Lévi, 2251 rue Ste-Catherine où le pont de la East River reproduit au moyen de boîtes de Cigarettes Sweet Caporal, et le magasin de M. J. Falardeau, rue Craig, où le Pont suspendu, traité de la même manière, méritent une mention spéciale, et font honneur au décorateur et à ceux qui l'emploient. Dans d'autres vitrines on voit ces jolies têtes de jeunes filles, si familières et si attrayantes comme réclame à ces célèbres cigarettes, surmontées de bulbes de lumière électrique et entourées des boîtes plus familière encore de "Sweet Caporals." "Star" 8 Nov. 1901.

# ..Tabacs Populaires..



**N**OUS avons conquis la faveur populaire avec les marques de tabacs que nous avons placés sur le marché, et que tous les amateurs de bons tabacs apprécient.

Tous nos clients accusent une augmentation constante de la demande — la meilleure preuve de la vogue des marques :



“ROSE QUESNEL” Tabac à fumer en pouches, 1|5, se détaille à 5 cts.

“POKER” Mélange Canadien et Virginie, Cut Plug, doux en 1|12, se détaille à 5 cts.

“LONG TOM” Mélange Canadien et Virginie, Long Cut, en 1|12, se détaille à 5 cts.

“GOLD BELL” Bon Tabac à Chiquer en Torquettes.

“SILVER BELL” Tabac à fumer composé des meilleures variétés de tabacs canadiens, en boîtes de ferblanc de 1/5, se détaille à 10 cts.

Pour toute demande de prix et d'échantillons, écrivez à

## The Rock City Tobacco Co.

Fabricants de Tabacs  
de toutes sortes,

Quebec.

### Les Cigares de Leurs Majestés

Deux des têtes couronnées d'Europe font faire des cigares spéciaux dans la plus grande fabrique de cigares de la Havane. Le roi Edouard et l'empereur Guillaume II d'Allemagne sont les deux souverains pour lesquels il n'est pas question de prix lorsqu'il s'agit de fumer un bon cigare.

Le roi Edouard préfère un cigare long et gros dont les dimensions sont  $8\frac{1}{8}$  pouces de longueur et ayant un diamètre de  $1\frac{1}{4}$  pouce à la partie la plus grosse. Quant à l'empereur Guillaume il fume un cigare beaucoup plus petit n'ayant que  $6\frac{3}{4}$  pouces de large et  $13/16$  pouces d'épaisseur. Les cigares en question ne font pas partie de l'assortiment régulier de la manufacture, ils sont commandés par lots de 1000. Quelques-uns de ces cigares de prix sont conservés pour être vendus comme souvenir aux visiteurs de la fabrique et, de cette façon, plus d'un connaisseur a été à même de fumer un cigare vraiment royal.

Comme de raison, pour ces cigares, on emploie des feuilles choisies avec un soin extrême et ils sont faits par les meilleurs ouvriers de la manufacture. L'ouvrier qui fait les cigares pour le roi Edouard reçoit 25 cents par cigare. Ces cigares reviennent à \$1 chaque à la Havane et vaudraient, droits payés, à New-York, \$2.30. Il n'y a que quelques semaines, le secrétaire du roi Edouard a envoyé un ordre pour 1000 cigares accompagné d'une traite de £200. Les cigares faits pour l'empereur Guillaume coûtent 28 cents à la Havane et vaudraient à New-York 78 cents au prix de gros.

★ M. B. S. Myers, de la Jos. Tassé Cigar Co., vient de partir pour un voyage dans les Provinces du Nord-Ouest.

★ M. J. J. McGannon, voyageur de la Jos. Tassé Cigar Co., vient de partir en tournée dans l'est de la province d'Ontario.

★ M. Max Elkan de la maison Ed. Youngheart & Co, partira très prochainement pour la Havane dans le but d'y faire ses achats de Tabacs en feuilles.

★ M. H. Gagnier, éditeur-propriétaire du "Canadian Cigar and Tobacco Journal," a passé plusieurs jours à Montréal dans la troisième semaine de janvier.

★ M. Julius Schack de la maison J. Hirsch & Sons, marchands importateurs de tabacs à New-York, a passé plusieurs jours dans notre ville la semaine dernière.

★ M. T. A. Corby, de la J. M. Fortier, Ltd, voyage actuellement dans les provinces du Nord-Ouest et de la Colombie anglaise. Il envoie de fortes commandes pour les cigares "Cyrano de Bergerac" et "La Coronet."

★ Nous apprenons que les ventes des cigares "Chamberlain," "Lafayette" et "Coronet" de la J. M. Fortier Ltd, augmentent d'une façon très considérable. Les fumeurs les plus difficiles apprécient ces délicieux cigares.

★ M. Ed. Youngheart voyage dans la province de tabac pour la Province de Québec pour la maison Ed. Youngheart & Co, propriétaire des cigares portant les marques bien connues, "Olympia", "Wm Pitt", "Ino. Bull" et "Private Brand."

★ La photographie qui nous a servi à reproduire le portrait de M. T. Théo. Valiquette, le populaire tabacconiste de la rue Ste-Catherine, a été obligeamment mise à notre disposition par M. Richard, photographe, 1729 rue Ste-Catherine, Montréal.

★ MM. E. N. Cusson & Cie nous déclarent que leur nouveau cigare V. C. ou Victoria Cross a fait son chemin très rapidement depuis qu'il a été placé sur le marché.

Le V. C., cigare à 5 cents, paraît donner entière satisfaction aux fumeurs qui s'approvisionnent chez les marchands de tabacs.

★ Nous apprenons que l'American Tobacco Co, a été littéralement inondée de demandes pour retenir les services de ses artistes étalagistes. Ces demandes viennent de toutes les parties du Canada où leurs œuvres ont pu être appréciées. L'intention de la Compagnie est de satisfaire à toutes ces demandes sans exception dans l'ordre où elles ont été reçues.

★ La vente du cigare à 10 cents "Capitol" de la manufacture E. N. Cusson et Cie a pris beaucoup d'expansion depuis qu'il a trans-

formé en forme Perfectos. Le "Capitol" dont le corps est composé du meilleur tabac de la Havane est très apprécié des fumeurs; il est tenu en stock chez les meilleurs tabacconistes du Canada.

★ La J. M. Fortier Ltd attire l'attention des fumeurs sur ses nouvelles cigarettes "Sónadora." Ces cigarettes sont faites avec le meilleur tabac de la Havane; elles ont un arôme exquis et ne présentent aucun des inconvénients des autres cigarettes. Elles sont vendues au commerce à un prix qui permet de les détailler avec avantage à dix cents le paquet.

★ La Emporium Cigar Co. dont les cigares de la marque "Emporium" en deux grandeurs et "El Maska" en sept grandeurs différentes voit la demande doubler de mois en mois, ne fabrique pas suffisamment en ce moment pour remplir les ordres que lui envoient ses six voyageurs actuellement sur la route.

La vogue croissante de ces cigares n'a rien qui doive étonner grâce à l'excellence de la main d'œuvre et à la qualité supérieure du tabac.

★ Par suite de la grande extension prise par leurs affaires, MM. E. N. Cusson & Cie se trouvent trop à l'étroit dans le local qu'ils occupent actuellement 8, Rue St-Laurent.

Pour remédier à cet inconvénient, ils viennent de construire une nouvelle manufacture, Rue Ontario, près de l'Avenue de Lorimier. Cette fabrique munie de l'outillage le plus moderne et en pipes de tout vers la fin du mois de Février: la nouvelle bâtisse d'une dimension de 30 x 60 pieds a une hauteur de quatre étages.

La nouvelle fabrique donnera du travail à 100 ouvriers.

★ MM. Jobin & Fleury, 89 rue St-Paul, Québec, offrent au commerce deux excellentes marques de cigares "2 Bac O" à 5 cents et "Québec" à 10 cents, faits avec les meilleurs tabacs qu'on puisse employer pour des cigares à détailler aux prix indiqués.

MM. Jobin & Fleury ont également un stock supérieur en tabacs en feuilles, en tabacs manufacturés et en pipes de tout genre. Les détaillants trouveront profit à se mettre en relations d'affaires avec ces commerçants actifs et expérimentés dans leurs lignes spéciales.

★ MM. E. N. Cusson & Cie viennent de s'assurer les services de M. J. C. Moquin un des hommes les plus avantageusement connus et les plus compétents, comme voyageur dans la ligne des cigares, pour les représenter dans le territoire compris entre Québec et Toronto.

Avec une maison aux méthodes progressives, des produits de qualité irréprochable, M. Moquin qui possède beaucoup d'expérience, arrivera certainement à réaliser de belles affaires dans un territoire qui lui est familier.

★ La Rock City Tobacco Co, de Québec, offre des tabacs à fumer et à chiquer qui sont de plus en plus appréciés et par les consommateurs et par les détaillants, aussi cette compagnie peut-elle dire "que la meilleure preuve de leur vogue est que "Tous ses clients accusent une augmentation constante de la demande."

Son annonce d'autre part est à voir et à lire pour les sortes et marques de tabacs offertes et pour le mode d'emballage. Ecrivez et demandez les prix et échantillons, vous aurez lieu d'en être satisfaits.

★ Dans leur annonce d'autre part MM. J. Lemesurier & Sons rappellent leurs marques populaires de tabacs coupés et de tabacs en palettes. Beaucoup de nos lecteurs trouveront là de vieilles connaissances qu'ils ne sont pas prêts à abandonner. D'autres nous sauront gré de les leur signaler parce que ces marques sont appréciées et se vendent très facilement partout où il y a une bonne demande pour les tabacs bien préparés.

La maison fait également une spécialité des tabacs à priser et des tabacs en feuilles très appréciés des consommateurs.

### Un demi Million de Cigares

★ La maison L. Chaput, Fils & Cie, publie dans une autre partie du journal une annonce de cigares qui fixera l'attention des acheteurs tant par la quantité et la variété des marchandises que par les escomptes spéciaux alloués sur ces cigares de réelle qualité.

Naturellement ces lots seront rapidement enlevés à ces prix si avantageux qu'ils ne peuvent manquer de provoquer une demande immédiate.

Les marchands bien avisés feront bien de se presser d'envoyer leurs commandes qui ne seront acceptées qu'en autant que les lots demandés seront invendus lors de la réception de la commande.

★ Père de famille.—Combien ce cigare te coûte-t-il, fiston ?  
Le fils.—Vingt-cinq cents papa.

Le père.—Que tu es extravagant, mon garçon, des cigares à cinq cents sont assez bons pour ton vieux père !

Le fils.—Oh mais il y a une grande différence. Vous ne fumez que deux cigares par jour, la qualité ne vous importe donc que très peu, tandis que j'en fume une douzaine et je perdrais ma santé si j'en fumais de mauvais.

Les tribunaux belges vont être appelés prochainement à décider une question intéressante à savoir si les compagnies de chemin de fer doivent réserver des chars spéciaux pour les *fumeuses*.

Tout dernièrement une jeune dame alluma une cigarette dans un compartiment réservé aux dames; ses compagnes de voyage protestèrent et se plaignirent au conducteur qui fit jeter sa cigarette à la fumeuse. Arrivée à destination, la jeune personne consulta un avocat qui porta la cause devant les tribunaux. On attend une solution.

★ Le cigare "Sohmer" de MM. E. N. Cusson & Cie n'a rien perdu de sa grande popularité. Sa popularité est facile à comprendre, vu que la qualité de ce cigare n'a jamais varié. On le trouve partout, parce que tout le monde le fume.

Un voyageur décrit de la façon suivante la manière de voyager en chemin de fer de la Japonaise. Quand elle entre dans un char elle commence par se déchausser, elle s'assoit ensuite sur le siège à la manière des tailleurs, les jambes repliées sous elle; puis un instant après, la petite voyageuse allume soit une cigarette soit une pipe minuscule qui tient tout juste assez de tabac pour que l'on puisse en tirer deux bouffées.

Qui sait si, un jour, la lumière nous venant de l'Orient, nos voyageuses canadiennes n'auront pas elles aussi leur pipe minuscule ou leurs cigarettes pour charme les ennuis du voyage.

★ MM. E. N. Cusson & Cie doivent se féliciter d'avoir à leur emploi un voyageur aussi populaire que M. Octave Lafleur. Ce monsieur a, parmi sa clientèle, la majorité des hôteliers de Montréal qui ne tarissent pas d'éloges sur son compte.

Téléphone : 2223

# A. A. J. GINGRAS

Marchand en Gros et Détail de

Liqueurs, Epicerie Fines,  
Tabacs, Cigares, Etc.

Je fais une spécialité de l'approvisionnement des bons Restaurants.

COIN DES RUES

St-Dominique et Ste-Marguerite

SAINT-ROCH

QUEBEC

# J. LEMESURIER & SONS

MANUFACTURIERS DE

Tabacs Coupés et en Palettes  
et Tabacs à Priser

MARCHANDS DE TABACS EN FEUILLES

## MARQUES POPULAIRES

Tabacs coupés :

"GOLD LEAF"  
"ROYAL MAIL"  
"PIONEER"  
"PAPINEAU"

Tabacs en Palettes :

"LE HURON"  
"WELLINGTON"  
"PLANET"  
"MAPLE LEAF"

MANUFACTURE ET BUREAUX :

236 et 237 Rue Saint-Paul  
QUEBEC

# JOSEPH COTÉ

MARCHAND DE

## Tabacs et Cigares

Assortiment le plus complet de Tabacs,  
Cigares, Cigarettes, Tabac en poudre,  
BISCUITS et SUCRERIES.

188 RUE ST-PAUL, - QUEBEC

DES MARQUES DE CIGARES QUI ATTIRENT  
LA CLIENTELE

EL SERGEANT, le meilleur cigare à 10 cts.  
ST-LOUIS, Cigare de l'Union à 5 cts.  
MY BEST, " " "  
CHAMPLAIN, 5 cents straight.

N'oubliez pas que nous donnons une magnifique paire de Chaussures "Slater" pour 300 bandes de nos Cigares "EL SERCEANT."

LIQUEURS ET TABACS

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

The American Tobacco Co. of Canada.

| CIGARETTES                                           | Par mille. |
|------------------------------------------------------|------------|
| Richmond Straith Cut No. 1, 10s.                     | \$12 00    |
| Pet. 1/10                                            | 12 00      |
| Sweet Caporal, en boîtes de 10                       | 8 50       |
| Athlete en boîtes de 10                              | 8 50       |
| Old Judge, en boîtes de 10s                          | 8 50       |
| Maestic, 20s                                         | 8 25       |
| New Light, (tout tabac), 10s                         | 8 50       |
| Derby, en paquets de 6 (600) 3 78; 10s.              | 6 30       |
| Old Gold, 6, (600) 3 78; 1/10s                       | 6 30       |
| Prince, 7, (700) 3 85; 10s.                          | 5 50       |
| Sweet Sixteen, en boîtes de 10s, 5 50; 7s, (700)     | 3 85       |
| Dardanelles (Turques) douces, medium, et fortes, 10s | 12 50      |
| Yildiz (Turques) gold tipped, 10s.                   | 15 00      |

| TABAC A CIGARETTE                   | Par lb. |
|-------------------------------------|---------|
| Athlete, en paquets ou boîtes, 1/11 | \$1 25  |
| Puritan, en paquets, 1/12s          | 1 00    |
| P. C. No. 1, en paquets, 1/12s      | 1 00    |
| Derby, en tins, 1/8                 | 95      |
| Southern, en paquets, 1/12s         | 85      |
| Old Judge, 1/9, paquet              | 1 45    |
| Sweet Caporal, 1/13s, paquet        | 1 15    |

| TABAC COUPÉ A FUMER.                               |      |
|----------------------------------------------------|------|
| Old Chum, en paquet, 10s                           | 82   |
| " en tins lbs. et 1/8                              | 82   |
| " boîte 1/2                                        | 95   |
| Puritan, en paquet, 1-11s                          | 85   |
| " en boîte 1/2 lb                                  | 85   |
| " en boîte 1 lb                                    | 83   |
| Cut Cavendish, en paquet 1-10s                     | 80   |
| Hand Cut Cavendish, en boîte 1/2 lb                | 1 05 |
| " en boîte 1-10s                                   | 1 10 |
| Durham, en sacs, 1-12s et 1/8                      | 1 00 |
| " en paquet, 1 lb                                  | 1 00 |
| Ritchie's Navy Cut, boîte 1-5s                     | 1 05 |
| Ritchie's Smoking Mixture, boîte 1/8               | 92   |
| " 1-10s                                            | 80   |
| Unique, en paquets 1-15s                           | 66   |
| " 1 lb                                             | 61   |
| " 1/2 lb                                           | 60   |
| O. K. Mixture, en paquet 15s                       | 61   |
| Lord Stanley, en boîte 1/2 lb                      | 1 05 |
| Perique Mixture, en boîte lbs. et 1/8              | 1 15 |
| Athlete Mixture, " et 1/8                          | 1 35 |
| St. Ledger, Oval Cut Twist, en boîte 1/8 et 1/8    | 1 20 |
| et 1-10 pouches                                    | 90   |
| Handy Cut Plug, pouches 1-5s                       | 1 00 |
| P. XXX, en boîte 1/8                               | 95   |
| " 1 lb                                             | 82   |
| Beau Ideal, cut plug, en paquet 1-10s              | 80   |
| Old Fashioned, cut plug, en boîte de 1 et 1/2 lb,  | 90   |
| et paquets 1/2 et 1/4                              | 80   |
| Full Dress Mixture, 1/8, et 1/8                    | 95   |
| Old Gold, 12s et 1/8                               | 95   |
| " en boîtes 1/8, 6 lb                              | 1 05 |
| " 1/8 jars et 1/8 tins                             | 95   |
| Seal of North Carolina, 1-12s, 1/8 et 1/8          | 1 05 |
| " en pouches 1/8                                   | 1 05 |
| " en tins, 1/2 et 1/4                              | 82   |
| Duke's Mixture, en boîtes 1-10s et 12s, 2 lb       | 1 25 |
| Virginity, 1 lb. drums                             | 80   |
| Red Deer cut Smoking, 11 à la lb.                  | 1 75 |
| Phare Perique, en boîte 1/2 ou 1 lb et paquet 1 lb | 1 00 |
| Tube Rose, 1 lb drums                              | 75   |
| Old Virginia, en boîtes 1 lb et 1/2 lb             | 68   |
| " en paquets 1 lb., 1/8, 1/8, 12s et 1-16s.        | 64   |
| Lion, en sacs 1-15                                 | 61   |
| " 1-7s                                             | 80   |
| Meerschaum, en paquets 1-10s                       | 80   |

| TABACS EN PALETTES                                                      | Par lb. |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|
| Ritchie's Derby Smoking, Solace, 3s., 8s et 16s                         | 63      |
| Ritchie's Old Virginia Smoking, Twist, 3 1/2s.                          | 70      |
| Old Virginia Solace, 3 1/2s.                                            | 70      |
| Ritchie's Old Chum Chewing Solace, Thick et Thin, 9s (paquets de 6 lb.) | 67      |
| Standard, en paquets 9s., boîtes 6 lb.                                  | 67      |
| Thin, 9s.                                                               | 67      |

Joliette Tobacco Company.

| A CHIQUER.                          |       |
|-------------------------------------|-------|
| Club Navy, 5s, 10s et 12s           | \$ 37 |
| Altas Navy, 8s                      | 39    |
| Universal, 1 lb. bars, espace 12s   | 40    |
| Universal, 1/2 lb. bars, espace 6s. | 40    |
| Anchor, 13 oz. espace 10s           | 37    |
| Favorite Twist, 12s                 | 38    |

| A FUMER.                                           |       |
|----------------------------------------------------|-------|
| Sirdar, 8s                                         | \$ 46 |
| Welcome, 10s.                                      | 36    |
| Rosebud, 5 1/2 cuts to lb. Butts, 21 lbs.          | 44    |
| Something Good, rough and ready, 7s. Butts, 15 lbs | 48    |
| al Oak, 8s. Caddies, 16 1/2 lbs                    | 52    |

Joseph Côté, Québec.

| TABAC CANADIEN EN FEUILLES.               | La lb.  |
|-------------------------------------------|---------|
| Quesnel, 1900, ballots de 25 lbs          | \$ 0 30 |
| Parfum d'Italie, 19 0, ballots de 25 lbs. | 0 30 50 |
| Turc aromatique, 1899, ballots de 50 lbs. | 0 22 50 |
| Rouge 1899, ballots de 50 lbs.            | 0 15 50 |
| Petit Havane, boîte de 50 lbs             | 0 18 25 |
| XXXX, 1900, ballots de 50 lbs             | 0 08 50 |
| ler choix, 1899, ballots de 100 lbs       | 0 11 70 |
| B. B. No 1, 1899, ballots 50 lbs          | 0 09 50 |
| XXX 1900, ballots 50 lbs.                 | 0 07 10 |
| S vieux 1900                              | 0 15 50 |
| Flor de Cuba, boîte de 30 lbs             | 0 20 50 |
| Grand Havane 1900, ballots de 50 lbs      | 0 13    |
| White Burlay, 1900, ballots de 100 lbs.   | 0 16    |
| Rose Quesnel 1901, 35 lbs                 | 0 20    |

| TABACS COUPÉES                                    | La lb.  |
|---------------------------------------------------|---------|
| Petit Havane 1/2 et 1/4 lb, boîtes de 2 et 6 lbs. | \$ 0 35 |
| Quesnel 1/2 btes 5 lbs                            | 0 60    |
| Vendome tins 1/2 lb.                              | 1 15    |

| CIGARES               | Le 1000       |
|-----------------------|---------------|
| Bianca                | 1-20 \$ 13 00 |
| Bruce                 | 1-0 15 00     |
| Twin Sisters          | 1-20 15 00    |
| "                     | 1-40 16 00    |
| Côté's fine Cheroots. | 1-10 11 00    |
| Beauties              | 1-20 18 00    |
| Golden Flowers        | 1-20 23 00    |
| "                     | 1-40 25 00    |
| My Best (union)       | 1-20 25 00    |
| New Jersey            | 1-20 25 00    |
| V. H. C.              | 1-20 28 00    |
| Doctor Faust          | 1-40 30 00    |
| St-Louis (union)      | 1-20 33 00    |
| "                     | 1-40 35 00    |
| Champlain (union)     | 1-10 38 00    |
| "                     | 1-40 38 00    |
| "                     | 1-20 35 00    |
| "                     | 1-20 40 00    |
| Saratoga              | 1-20 50 00    |
| El Sergeant (union)   | 1-20 35 00    |
| V. C. (union)         | 1-20 35 00    |

| TABAC EN POUDRE.        | La lb.                      |
|-------------------------|-----------------------------|
| Rose                    | Barils 5, 10, 20... \$ 0 32 |
| Bean                    | " 5, 10, 20... 0 32         |
| Rose et Fève            | " 5, 10, 20... 0 32         |
| Merise                  | " 5, 10, 2... 0 34          |
| Rose extra en jarres de | " 5, 16, 20... 0 34         |
| Rapé en jarres de 5 lbs | 1 00                        |

E. N. Cusson & Cie, Montréal.

|                   | le M          |
|-------------------|---------------|
| Capitol, Londres  | \$55 00       |
| Capitol perfectos | 55 00         |
| Puro Elegantes    | 55 00         |
| Puro Sublimes     | 50 00         |
| La Pitta          | 50 00         |
| V. C.             | 36 00         |
| Nectar            | 36 00         |
| Lisette           | 37 50         |
| Little Pedro      | 35 00         |
| Sohmer            | 30 00         |
| Little Cavalier   | 26 00         |
| Marques Spéciales | 26 00 et plus |

The Empire Tobacco Company, Limited.

| A CHIQUER.                                                                        |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Bobs, 5s, cads, 20 lbs., 1/2 cads, 12 lbs.                                        | 36 |
| " 10s, butts, 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs.                                         | 36 |
| Currency, 13 1/2 oz. bars, 10 1/2 cuts to lb., butts, 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs. | 39 |
| Currency Navy, 2x4, 6 to lb. 1/2 butts, 12 lbs.                                   | 39 |
| Currency Navy, 40 to lb. 1/2 Cads, 12 lbs.                                        | 29 |
| Old Fox, Narrow 10s, butts 24 lbs., 1/2 butts, 12 lbs.                            | 40 |
| Free Trade, 8s, Cads., 21 lbs., 1/2 Cads., 12 lbs.                                | 44 |
| Pay Roll, 13 1/2 oz. Bars, 6 cuts to the lb. butts 15 lbs.                        | 44 |
| Pay Roll, 8 oz. Bars (thin), 6 spaces to the lb., boîtes, 4 lbs.                  | 44 |

| A FUMER.                  |    |
|---------------------------|----|
| Empire. 3 1/2s, 5s et 10s | 39 |

J. M. Fortier, Montréal.

| CIGARETTES.                       | Par M.  |
|-----------------------------------|---------|
| 50 paquets Havanettes, paq. rouge | \$ 8 50 |
| " 10s. Royal                      | 8 00    |
| " 10s. Sonadora (Havan.)          | 8 00    |
| " 10s. et 20s. Chamberlain        | 8 00    |
| " 20s.                            | 6 00    |
| " 10s Crème de la Crème           | 6 00    |
| " 10s. Marquise " Virginia "      | 6 00    |
| " 7s. Lafayette, boîte            | 6 00    |
| " 6s. Trilby                      | 6 00    |
| " 7s. Sweet Moments               | 6 00    |
| " 7s. Gitana, boîtes 350          | 6 00    |

Celles marquées 7s. mises aussi en 10s.

| TABACS HACHÉS.                           | Par lb. |
|------------------------------------------|---------|
| Fortier's Cut Cavendish, boîte de 1/2 lb | \$1 00  |
| " " " " de 1/10 de lb.                   | 1 15    |
| Crème de la Crème Perique Mix, " de 1 lb | 1 00    |
| Purity Cut Plug, boîte de 1/2 lb         | 1 00    |
| Laurier Cut Navy, 1/10s                  | 77      |
| Crème de la Crème Cig. Tob., 10 et 12s.  | 80      |
| Hycoc Flake Cut 1/10s                    | 80      |

Escompte de 10 p. c. en lots de 100 lbs.

Jobin & Fleury, Québec.

|               | le M    |
|---------------|---------|
| Québec        | \$30 00 |
| 2 Bac O       | 20 00   |
| Montcalm      | 25 00   |
| Lady Bella    | 25 00   |
| Jolly Boy     | 25 00   |
| Chief Provost | 25 00   |

Succursale L. LaRue, Jr.

| COUPÉ A FUMER                                                |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Comfort 1/2 lb. en boîtes 5 lb.                              | 24 |
| Trappeur, 1/2 lb. en boîte 5 lbs.                            | 24 |
| " en paquets 1/2 et 1 lb.                                    | 24 |
| Cut Cavendish, 1 10 lb. en boîtes 1/2 et 1 lb.               | 24 |
| " en paquets 1/2 et 1 lb.                                    | 24 |
| Zouave, 1-10 lb. en boîte de 4 lbs.                          | 24 |
| " en paquets 1/2 et 1 lb.                                    | 24 |
| Napoléon, 1-10 lb. en boîte de 4 lbs.                        | 24 |
| " en paquets 1/2 et 1 lb. de 4 lbs.                          | 24 |
| V. O. Mixture, 1-10 lb. en boîtes 1/2 et 1 lb.               | 24 |
| " en paquets 1/2 et 1 lb.                                    | 24 |
| Horseshoe Cut Solace, Cut Plug, 1-10 lb. en boîtes de 5 lbs. | 24 |
| " en paquets 1/2 et 1 lb.                                    | 24 |
| Horseshoe Cut Solace, en 1/2 lb. Fancy Tins.                 | 24 |
| Horseshoe Cut Solace, en paquets 1 lb. pipes.                | 24 |
| Horseshoe Cut Solace, en chaudière de ferblanc               | 24 |
| " en chaudière de 5 lbs.                                     | 24 |
| Brown Shag, 1/2 lb., en boîte de 1/2 et 1 lb.                | 24 |
| " en paquet de 1/2 et 1 lb.                                  | 24 |
| Le Petit Bleu, 1-12 lb., en boîtes de 1 et 1 lb.             | 24 |
| " en paquets de 1/2 et 1 lb.                                 | 24 |
| Mon Ami, 1/2 (Quesnel) en boîtes de 1 et 1 lb.               | 24 |
| " en paquets de 1/2 et 1 lb.                                 | 24 |
| Gold Cross, Rouge et Quesnel, 1 et 1/2 lb.                   | 24 |
| O. K. Mixture, boîte de 1-5 lb.                              | 24 |

PALETTE A FUMER.

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| Red Cross, 10s. en caisses de 10 lbs.       | 24 |
| " Dble Thick Sol, 10s. en caisses de 12 lbs | 24 |

| A CHIQUER.                                  |    |
|---------------------------------------------|----|
| Spun Fox, 16s. en boîtes de 5 lbs.          | 24 |
| " en chaudières de 5 lbs.                   | 24 |
| Chocolate Fine Cut, en boîtes de 1 lb       | 24 |
| Twist, 1-16s                                | 24 |
| Canadian Roll, en rolls de 1 et 1-5 lb      | 24 |
| Gold Block Cut Smoking, en sacs de 1 1/2 lb | 24 |
| " en boîtes 1/2 lb                          | 24 |
| " en paquets de 1-12 lb                     | 24 |

FUMEZ LES EXCELLENTS CIGARES :

“ 2 bac © ” à 5cts

“ Québec ” à 10cts

— Manufacturés par —

**JOBIN & FLEURY**

89 Rue St-Paul, = QUEBEC.

LE MEILLEUR CIGARE A 5c. EST



**L'EL MASKA**

LE SEUL CIGARE A 10c. EN PUR HAVANE EST



**L'EMPORIUM**

Cet espace est réservé à

The American Tobacco Company of Canada, Limited

Manufacturiers des Cigarettes



“ SWEET  
CAPORAL ”

Les modèles du genre  
dans le monde entier.